

PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES | PARTIE II



Février 2015

[Version finale approuvée par le Conseil des maires de la MRC et le MAPAQ]



Page couverture

Terres en culture à Saint-Hilarion, Rang V

Source de la photo : Ruralys, 2009

TABLE DES MATIÈRES - Partie II

6. RELÈVE AGRICOLE.....	86
7. AGROTOURISME ET TOURISME RURAL.....	90
7.1 Les paysages	92
8. INNOVATION AGRICOLE ET PROJETS PORTEURS DANS LA MRC DE CHARLEVOIX.....	97
8.1 Mise en valeur de la vache Canadienne et développement d'une attestation de spécificité	97
8.2 L'appellation <i>Agneau de Charlevoix</i>	98
8.3 La certification <i>Certifié terroir Charlevoix</i>	100
9. POTENTIEL AGRICOLE DU TERRITOIRE	102
9.1 Formations pédologiques	102
9.2 Potentiels et limitations des sols	102
<i>Carte pédologique - valeur des sols agricoles / MRC de Charlevoix.....</i>	108
<i>Carte des secteurs à plus fort potentiel agricole / MRC de Charlevoix.....</i>	109
9.3 Conditions climatiques	111
9.4 Pentes	113
<i>Carte des grandes zones de pentes / MRC de Charlevoix.....</i>	114
9.5 Environnement et territoires sensibles	115
<i>Carte synthèse des éléments naturels pouvant restreindre les activités agricoles.....</i>	120
9.6 Secteurs à l'abandon, disponibilité des terres et potentiels agricoles.....	121
<i>Carte du résultat des visites de terres possiblement à l'abandon / Baie-Saint-Paul</i>	126
<i>Carte du résultat des visites de terres possiblement à l'abandon / Les Éboulements</i>	127
<i>Carte du résultat des visites de terres possiblement à l'abandon / L'Isle-aux-Coudres</i>	128
<i>Carte du résultat des visites de terres possiblement à l'abandon / Saint-Hilarion.....</i>	129
<i>Carte du résultat des visites de terres possiblement à l'abandon / Saint-Urbain</i>	130
9.7 Accessibilité des terres et spéculation	132
9.8 Produits forestiers non ligneux et agroforesterie	136
10. POIDS ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES.....	141
11. ENCADREMENT ET RÉGLEMENTATION.....	143
11.1 Affectations agricoles présentes dans la zone agricole provinciale	143
11.2 Demandes à portée collective : les ilots déstructurés et les «grandes propriétés»	145

11.3	Compatibilité des usages dans les affectations agricoles.....	146
11.4	Corridors agroalimentaires.....	149
	<i>Carte des corridors agroalimentaires pour les entreprises artisanales de transformation agroalimentaire de produits régionaux</i>	151
11.5	Outils favorisant la cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles	152
12.	RÉFÉRENCES.....	154

Liste des tableaux - Partie II

Tableau 39 :	Répartition de la relève agricole établie selon l'activité principale de l'entreprise, MRC de Charlevoix	87
Tableau 40 :	Type de transfert par région	88
Tableau 41 :	Répartition de la relève agricole établie selon différents groupes d'âge pour la MRC de Charlevoix, 2011	89
Tableau 42 :	Entreprises agrotouristiques dans la MRC de Charlevoix, 2014	90
Tableau 43 :	Bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix.....	94
Tableau 44 :	Potentiel agricole des terres à l'intérieur de la zone agricole de la MRC de Charlevoix, selon ARDA	104
Tableau 45 :	Proportion des sols ARDA 2, 3 et 4 situés dans la zone agricole et utilisés à des fins agricoles	105
Tableau 46 :	Valeur agricole des terres à l'intérieur de la zone agricole de la MRC de Charlevoix, selon l'étude pédologique	107
Tableau 47 :	Caractérisation des lots agricoles visités dans la MRC de Charlevoix à l'été 2013	122
Tableau 48 :	Intérêt* des lots visités à l'été 2013 pour une utilisation agricole	124
Tableau 49 :	Propriétés et superficies à l'abandon des lots visités à l'été 2013, par municipalité	125
Tableau 50 :	Valeur imposable moyenne des terrains agricoles (cote 81), à l'hectare entre 1999 et 2011	133
Tableau 51 :	Revenu disponible des ménages par habitant dans la MRC de Charlevoix entre 2007 et 2012.....	133
Tableau 52 :	Valeur régionale moyenne des terres en culture, à l'hectare, transigées dans la Capitale-Nationale	134
Tableau 53 :	Valeur des terres agricoles transigées au Québec en 2012	134
Tableau 54 :	Importance économique de l'agriculture dans la MRC.....	142
Tableau 55 :	Proportion de l'agriculture dans l'évaluation foncière uniformisée des municipalités en 2013	142
Tableau 56 :	Critères de caractérisation de la zone agricole.....	143
Tableau 57 :	Superficies des différentes affectations agricoles à l'intérieur de la zone agricole	144
Tableau 58 :	Compatibilité des usages à l'intérieur des affectations agricoles dynamique, viable et marginale	147

Liste des figures - Partie II

Figure 3 - Les secteurs pédologiques.....	103
Figure 4 - Longueur moyenne de la saison de croissance (en jours) dans la MRC de Charlevoix	111
Figure 5 - Longueur de la période sans gel (en jours) dans la MRC de Charlevoix, base 0°C	112
Figure 6 - Principaux bassins versants de la MRC de Charlevoix	117
Figure 7 - Petite-Rivière-Saint-François : secteur du village présentant un bon potentiel agricole	131
Figure 8 - Potentiel acéricole	136
Figure 9 - Grands domaines bioclimatiques de la MRC de Charlevoix	139
Figure 10 - Affectations agricoles de la MRC de Charlevoix	144

6. RELÈVE AGRICOLE

Deux documents nous informent sur les tendances récentes relatives à la relève agricole dans Charlevoix. D'abord, une enquête a été réalisée en 2013 par le *Comité Établissement-Transfert de la relève agricole*. Cette enquête effectuée dans le cadre d'un exercice de mobilisation auprès de la relève a permis la rencontre d'un échantillon représentatif de jeunes de la relève dans le but de dresser un portrait de la situation. Ces jeunes participent aux activités de la ferme, mais ne possèdent pas nécessairement des parts dans l'entreprise. Également, les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ représentent une source intéressante d'informations. Le dernier recensement sur la relève agricole (édition 2011) dresse un portrait statistique pertinent sur la situation de la relève dans la MRC de Charlevoix. Au recensement, la relève visée correspond aux personnes de moins de 40 ans qui ont des parts dans une entreprise agricole enregistrée au MAPAQ.

Ainsi, le *Comité Établissement-Transfert de la relève agricole* a amorcé en 2013 un exercice de mobilisation auprès de la relève agricole de la Rive-Nord de Québec¹. Cet exercice avait pour but de mieux connaître la relève en place pour ensuite être en mesure de mieux outiller les jeunes et de définir des actions qui accentueraient le dynamisme des groupes de relève de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de l'île d'Orléans et de Charlevoix.

La relève rencontrée lors de l'exercice regroupe des producteurs âgés de 18 à 35 ans. Au total, 14 jeunes producteurs ont été rencontrés dans Charlevoix² dans le but de mieux comprendre leurs réalités, d'identifier leurs besoins et de faire ressortir leurs enjeux et leurs préoccupations. Actuellement, **le groupe-relève de Charlevoix compte 34 membres**. Son adhésion est volontaire. Dans la MRC de Charlevoix, la relève rencontrée provenait des municipalités suivantes : Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et des Éboulements (minoritairement). Le choix des personnes à interroger était basé sur le désir de rencontrer des jeunes présents dans des types de production et dans des étapes de transfert différentes. La disponibilité et l'intérêt de chacun ont aussi eu un impact sur le nombre de jeunes producteurs rencontrés.

Petit portrait de la relève agricole

Les jeunes interrogés dans Charlevoix étaient majoritairement des hommes (71 %) qui ont entre 25 et 35 ans (64 % d'entre eux). Plus de la moitié (64%) sont en couple et près de la moitié (43%) ont des enfants. Il est à noter que la plupart des jeunes de plus de 30 ans ne se considèrent plus comme de la relève et ne vivent souvent pas les mêmes défis ou problématiques (ex.: conciliation travail-famille).

L'exercice auprès de la relève agricole a aussi permis de constater que **la relève est majoritairement scolarisée**; 65% des jeunes rencontrés possèdent un diplôme postsecondaire.

¹ Bilan, *Projet - Mobilisation de la relève agricole de la Rive-Nord de Québec 2012-2013*, Cathy Chénard, 43 pages. Les informations inscrites ici proviennent de l'étude ou font suite à une conversation téléphonique avec Mme Chenard (janvier 2014).

² On fait référence ici aux producteurs de l'ensemble de la région qui inclut les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

La majorité des jeunes rencontrés lors de l'exercice se trouve dans une production dite plus «traditionnelle». Près de la moitié (47%) travaille d'ailleurs dans la production laitière. Les autres sont majoritairement dans la production porcine (20%) ou avicole (20%). **Ces jeunes entrepreneurs travaillent pour la plupart uniquement sur la ferme (71 %)**, mais ils n'en sont pas propriétaires (dans une forte proportion). Ils œuvrent majoritairement au sein d'une entreprise familiale. Quelques-uns sont encore aux études à l'extérieur de la région ou travaillent à l'extérieur (dans un domaine agricole). La plupart font ce choix pour perfectionner leur apprentissage et se faire des contacts. Ils sont malgré tout impliqués dans l'entreprise familiale, ils participent ou sont consultés pour les prises de décision et ils souhaitent s'établir dans la région. **La majorité d'entre eux ont une conjointe qui travaille à l'extérieur de la ferme**, mais qui participe aux activités de la ferme et qui donne régulièrement un coup de main pour différentes tâches.

Le portrait statistique du MAPAQ (recensement 2011) rejoint en partie les données du *Comité Établissement-Transfert de la relève agricole*. D'abord, on y constate que la relève établie se retrouve effectivement majoritairement dans les productions dites «traditionnelles», soit les productions laitière, bovine de boucherie, porcine et avicole.

Tableau 39: Répartition de la relève agricole établie selon l'activité principale de l'entreprise, MRC de Charlevoix

Activité principale	Proportion
Bovins laitiers et production laitière	32,8 %
Bovins de boucherie	29,7 %
Autres productions animales et végétales	11,9 %
Porcs	10,8 %
Volailles	7,68 %
Ovins	7,14 %
Total	100 %

Source : MAPAQ, Recensement sur relève agricole, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2011

Transfert et démarrage d'entreprise

Le recensement du MAPAQ offre des informations additionnelles sur la relève établie. On y apprend que la relève établie au sein des entreprises agricoles de la MRC détient une majorité des parts. Ainsi, 39 % de cette relève détient plus de la moitié des parts de leur entreprise tandis que 43 % en sont les uniques propriétaires. Pour plus de la moitié de la relève établie (53 %), active financièrement au sein de l'entreprise, le transfert d'une part ou de la totalité de l'entreprise vers eux a favorisé l'expansion de l'entreprise.

Pour la relève «non établie», le chemin reste cependant ardu. Comme mentionné précédemment, la majorité des jeunes rencontrés dans le cadre de l'enquête du *Comité Établissement-Transfert de la relève agricole* ne possède pas ou peu de parts dans l'entreprise. Certains seraient pourtant prêts à prendre les rênes de l'entreprise. La question du transfert d'entreprise fait partie des principales frustrations rencontrées au sein de l'entreprise familiale. Celle-ci provoque des tensions particulièrement lorsque les cédants ne sont pas

prêts, ce qui semble être souvent le cas. Selon la relève, un meilleur accompagnement, autant humainement que financièrement, devrait être disponible pour les cédants.

De plus, selon l'enquête du comité Établissement-Transfert, 71% des transferts de ferme sont familiaux dans Charlevoix³. Les données statistiques du MAPAQ illustrent le même phénomène. En effet, selon le MAPAQ, 66% de la relève agricole s'est établie à l'aide d'un transfert familial d'une entreprise en activité tandis que 7% de la relève agricole utilisait le transfert d'une entreprise non familiale pour s'établir. **Le quart des jeunes de la relève établie, soit 26%, avait démarré une nouvelle entreprise.**

Tableau 40 : Type de transfert par région

Type de transfert	Portneuf	Côte-de-Beaupré / Île d'Orléans	Charlevoix
Familial	82 %	54 %	71 %
Non apparenté	9 %	8 %	0 %
Démarrage	9 %	38 %	29 %

Source : Bilan, Projet - Mobilisation de la relève agricole de la Rive-Nord de Québec 2012-2013, Cathy Chenard, p.13.

Parmi ces derniers, une faible part (14%) avait bénéficié d'un transfert familial d'actifs agricoles ou avait reçu l'appui d'une entreprise existante (15%) au moment du démarrage. De plus, une faible part de la relève établie semble avoir bénéficié de financement provenant du CLD ou de la SADC. En effet, 35% de cette relève a profité d'un financement octroyé par le CLD tandis que cette proportion passe à 11 % auprès de la SADC. Le soutien technique et professionnel qui a pu être offert n'a cependant pas été pris en considération ici.

Le démarrage demande des démarches plus complexes et un accompagnement plus soutenu. Lors des différentes rencontres réalisées auprès de la relève, certaines sources de frustrations ont été évoquées : **la relève se sent mal accompagnée, les programmes pour la relève ne sont pas adaptés à la réalité actuelle et les jeunes de la relève peinent à convaincre les organisations qui pourraient les supporter financièrement.** Plusieurs des critères, dont celui qui demande d'être à temps plein sur la ferme, sont difficiles à rencontrer. De plus, l'aide financière n'est pas suffisante pour subvenir aux besoins des jeunes entrepreneurs et de leur famille dans les premières années, ce qui les amène à devoir travailler à l'extérieur de la ferme. Ces frustrations peuvent décourager et pousser certains candidats à abandonner leur projet d'entreprise.

Malgré tout, les jeunes agriculteurs ont une **vision positive de l'agriculture**. Ils constatent avec intérêt l'augmentation des productions non traditionnelles et le développement de l'agroalimentaire qui est un atout indéniable pour l'activité économique de la région. Ils souhaitent également développer leur réseautage et leurs relations d'affaires.

³ Source : Bilan, Projet - Mobilisation de la relève agricole de la Rive-Nord de Québec 2012-2013, Cathy Chénard, 43 pages.

Âge et répartition de la relève établie dans la MRC

Selon le recensement du MAPAQ⁴, la relève agricole établie est âgée majoritairement de plus de 30 ans. En effet, 86% de la relève agricole établie est âgée entre 30 et 39 ans tandis qu'une faible part a entre 20 et 29 ans (14%).

Tableau 41 : Répartition de la relève agricole établie selon différents groupes d'âge pour la MRC de Charlevoix, 2011

Âge	Proportion
20 - 24 ans	3,6 %
25 - 29 ans	10,2 %
30 - 34 ans	48,1 %
35 ans et plus	38,1 %
TOTAL	100 %

Source : MAPAQ, Recensement sur relève agricole, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2011

Dans la MRC, on retrouverait majoritairement la relève agricole établie dans les municipalités de Saint-Hilarion (33%), des Éboulements (32%) et de Baie-Saint-Paul (28%). Saint-Urbain rassemblerait 7% de cette relève agricole tandis qu'on ne retrouve aucune relève établie à L'Isle-aux-Coudres.

Défis et problématiques

Au niveau des défis ou des problématiques soulevées par la relève lors de l'enquête du *comité Établissement-Transfert de la relève agricole*, mentionnons le **déclin de la production laitière**, la **méconnaissance de l'agriculture par certains touristes** et **l'isolement**.

Lors de la réalisation de cette enquête, il a été constaté que la réalité agricole de Charlevoix est différente des autres territoires de la Rive-Nord compte tenu de sa géographie, de ses productions et de son dynamisme.

Depuis juillet 2013, ce comité a amorcé la seconde phase du projet qui est celle de mettre en place des actions pour répondre aux besoins de la relève. Parmi celles-ci, nous retrouvons :

- travailler à valoriser l'agriculture et la relève;
- mieux faire connaître les services disponibles sur le territoire pour la relève;
- améliorer la concertation entre les organismes.



La ferme Caprivoix, Saint-Hilarion

⁴ MAPAQ, Recensement sur relève agricole, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2011

7. AGROTOUTISME ET TOURISME RURAL

L'agrotourisme est une «activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Elle met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte»⁵.

Les entreprises agrotouristiques sont en augmentation au Québec et Charlevoix n'échappe pas à la tendance. **Entre 2007 et 2010, nous sommes passés dans la MRC de six (6) producteurs déclarant faire de l'agrotourisme à douze (12) producteurs** (MAPAQ). Le tableau ci-dessous présente les entreprises agrotouristiques qui ont été recensées dans la MRC. Elles seraient actuellement au nombre de 12. Il est intéressant de remarquer que **la plupart des entreprises agrotouristiques font de la transformation sur leur site d'exploitation.**

Tableau 42 : Entreprises agrotouristiques⁶ dans la MRC de Charlevoix, 2014

	Nom de l'entreprise	Municipalité	Produits
1	Domaine de la Vallée du Bras	Baie-Saint-Paul	Produits alcoolisés (vin apéritif de tomates)
2	Maison d'affinage Maurice Dufour	Baie-Saint-Paul	Fromages fins et artisanaux fabrique laitière
3	Laiterie Charlevoix, économusée du fromage	Baie-Saint-Paul	Fromages fins et artisanaux fabrique laitière
4	Volières Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul	Volailles (produits frais et transformés)
5	Alpagas Charlevoix	Les Éboulements	Laine et produits dérivés d'alpagas
6	Ferme Éboumontaise	Les Éboulements	Viande d'agneau et légumes
7	Les Jardins du Centre	Les Éboulements	Fruits, légumes frais et produits transformés
8	Moulin seigneurial des Éboulements (L'Héritage Canadien du Québec)	Les Éboulements	Farines artisanales
9	Cidrerie et vergers Pedneault	L'Isle-aux-Coudres	Produits alcoolisés à base de fruits du verger, fruits frais, produits transformés
10	Ferme Caprivoix	Saint-Hilarion	Viande de chevreau et produits transformés
11	Centre de l'émeu de Charlevoix	Saint-Urbain	Viande, produits transformés et cosmétiques d'émeu
12	La Ferme Basque de Charlevoix	Saint-Urbain	Viande et produits transformés de canard

Source : Tableau élaboré par le service d'aménagement de la MRC de Charlevoix sur la base de données terrain.

⁵ Source : MAPAQ (M. Stéphane Lavoie), 2013

⁶ Les fermes équine (au nombre de quatre) et les trois moulins à farine présents sur notre territoire ont aussi été considérés comme entreprises agrotouristiques, puisqu'ils sont en activité, qu'ils utilisent des grains produits dans la région et qu'ils font l'interprétation de cette activité agricole ancestrale.

Le tourisme rural englobe les activités agrotouristiques et plus largement, les autres activités touristiques offertes à l'intérieur de nos territoires ruraux. Pensons aux gîtes ruraux, à la restauration et à la dégustation de produits du terroir et aux activités telles la randonnée, les activités en plein air, les visites et l'animation de sites ruraux patrimoniaux. Ce type d'activité offre la possibilité de diversifier les revenus des entreprises agricoles et facilite l'accès au territoire rural. Il permet également de rapprocher le monde «urbain rural» et de favoriser une meilleure compréhension des activités et des produits agricoles.

La création de *La Table Agro-Touristique de Charlevoix* en 1995 a permis d'élaborer deux volets importants. Le premier est le maillage entre les producteurs/transformateurs et les chefs cuisiniers de la région qui a favorisé la découverte des produits régionaux. Le deuxième volet est la création, en 1996, de *La route des Saveurs*. Celle-ci a permis le développement d'un circuit agrotouristique reconnu partout au Québec. Au fil des ans, le mariage développé entre producteurs et restaurateurs a permis au consommateur de découvrir la gastronomie charlevoisienne et les produits du terroir de la région. Ce circuit couvre le territoire des deux MRC et regroupe actuellement 35 producteurs, transformateurs et restaurateurs qui sont implantés majoritairement dans la MRC de Charlevoix. **La plupart de nos entreprises agrotouristiques sont membres de La Route des saveurs.**

Le patrimoine bâti, culturel et agricole d'une région peut être également mis en valeur par le tourisme rural. En plus des entreprises agrotouristiques et du réseau de *La route des Saveurs*, **on retrouve sur le territoire de la MRC de Charlevoix un écomusée du Fromage** (Laiterie de Charlevoix) **ainsi que quatre (4) moulins à farine ancestraux, toujours fonctionnels.** Ces derniers peuvent être visités et on y présente l'histoire de la meunerie traditionnelle. L'Isle-aux-Coudres (moulin à eau et moulin à vent), Les Éboulements (moulin à eau) et Baie-Saint-Paul (moulin à eau) sont les municipalités où sont implantés ces bâtiments. **On retrouve également dans la MRC quelques fermes équines** qui offrent la possibilité de randonnées pédestres, de cours équestres ou qui organisent ponctuellement des événements équestres.

Le développement de sentiers, dont certains offrent un accès physique vers les producteurs agricoles ou un point de vue sur les terres agricoles, **est aussi un atout intéressant.** La MRC de Charlevoix développe depuis 2000 un réseau de sentiers dans le but de permettre la traversée du territoire et le lien avec les réseaux pédestres des MRC voisines. Actuellement, les sentiers suivants traversent, en tout ou en partie, la zone agricole : le sentier Louis-Charles-Audet et le sentier Le Paysan (Les Éboulements), le sentier Du Gouffre (Baie-Saint-Paul), le sentier Les Florent (Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain) et le sentier Des Pointes (Saint-Urbain)⁷. Par contre, comparativement aux Sentiers des Caps ou à La Traversée de Charlevoix qui sont des sentiers de longues randonnées offrant de l'hébergement (refuges), ces sentiers n'offrent pas la possibilité de dormir en milieu agricole. Certains permettent l'accès à des entreprises agricoles.

Dans une région comme Charlevoix où la plupart des routes sont peu propices à la pratique du vélo de randonnée (de type familial, de loisirs) dû aux forts dénivelés, l'utilisation de chemins agricoles ou ruraux pourrait représenter un potentiel intéressant pour le développement d'activités mixtes (marche, vélo).

⁷ Les sentiers de la MRC peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/sentiers-recreatifs/sentiers-pedestres-raquettes/>

7.1 Les paysages

Agriculture et tourisme sont fortement liés. Dans Charlevoix, la présence de kiosques à la ferme, la possibilité de goûter des produits typiques et de qualité et la réputation de la gastronomie attirent et satisfont une clientèle touristique et de villégiature. Les touristes viennent également dans Charlevoix pour ses paysages, façonnés en grande partie par les activités agricoles. En effet, **l'agriculture permet l'ouverture des vues (vers le fleuve ou les montagnes) et modèle des paysages singuliers à Charlevoix**. Les cultures recréent des paysages nouveaux en modifiant les volumes et les couleurs. Elles évitent également la friche ou l'abandon des terres. L'agriculture construit des paysages vivants avec la présence de bétail aux pâturages, présence qui se fait d'ailleurs de plus en plus rare au Québec.

Une étude réalisée auprès des intervenants du milieu touristique et de la clientèle pour le compte de Tourisme Charlevoix en 2009 révélait que **la beauté des paysages est la plus grande force et le principal attrait de la région**⁸.

Dans les dernières années, les municipalités de Charlevoix ont fait l'objet de différentes études⁹ sur les paysages qui ont permis d'identifier des éléments comme les secteurs d'intérêt particulier, les points de repère ou les points de vue panoramiques. Plus récemment, une évaluation de la qualité des paysages vus à partir des tronçons routiers a été réalisée par la firme Ruralys¹⁰. C'est en effet à partir des routes que l'on perçoit la majorité de nos paysages. On y indique notamment que **la présence de champs et d'éléments agricoles d'intérêt participent à l'attrait et à la qualité des paysages**.

Par la suite, en 2013, la Table de concertation sur les paysages¹¹ a élaboré un plan d'action concernant les abords de la route 138 : le *Plan paysage de la route 138*. Cette importante voie de transit traverse différents paysages et permet la liaison avec les MRC voisines. Parmi les enjeux identifiés en lien avec les activités agricoles, notons :

- la route 138 comme axe de découverte et de promotion des paysages et du terroir
- la conservation des champs visuels panoramiques
- la fermeture et l'appropriation des vues sur le paysage et le fleuve
- la conservation des trois types d'espaces naturels définis : la forêt, l'espace ouvert (agricole) et l'espace marin
- la diversification de la promotion des paysages (en lien avec les saisons et la luminosité)

Les principales actions ciblées par la Table pour la MRC de Charlevoix peuvent être consultées à l'intérieur de l'annexe II.

⁸ Ipsos Décarie, *Étude auprès des intervenants du milieu touristique et de la clientèle*, enquête réalisée pour le compte de Tourisme Charlevoix, Octobre 2009.

⁹ Ces études sont accessibles sur le site internet de la MRC de Charlevoix à l'adresse suivante : <http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/culture-et-patrimoine/paysages/>

¹⁰ *Idem*

¹¹ La *Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est* émane de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ Capitale-Nationale).

Charlevoix possède un autre atout avec la présence de bâtiments agricoles et «industriels» patrimoniaux d'intérêt qui ont une place importante dans le paysage. Pensons aux anciens moulins (à carder, à farine) qui y sont nombreux et dont trois d'entre eux produisent de la farine encore aujourd'hui. Notons aussi la présence exceptionnelle d'un moulin à vent à L'Isle-aux-Coudres.

Du côté des bâtiments agricoles patrimoniaux d'intérêt, nous retrouvons des granges-étables, des ensembles de bâtiments agricoles et même une ancienne renardière qui participent à la composition et à l'intérêt des paysages agricoles. Parmi les bâtiments agricoles particuliers, rappelons la présence d'une grange au toit de chaume (St-Urbain) ainsi que quelques granges à encorbellement (Les Éboulements, St-Urbain). Nombre de ces anciens bâtiments sont inoccupés, voir abandonnés. Pourtant, plusieurs d'entre eux sont encore en bon état et pourraient servir à un usage agricole comme celui du créneau.

En 2011, la MRC de Charlevoix a collaboré à la réalisation d'un inventaire des bâtiments agricoles présents sur son territoire¹². Cet exercice a permis le recensement de plus de 500 bâtiments ou sites agricoles d'intérêt dont 103 d'entre eux ont fait l'objet d'un inventaire plus approfondi. Cette analyse plus poussée a permis de caractériser ces bâtiments et de les classer selon leur intérêt : exceptionnel, supérieur, bon ou moyen.



Le préinventaire des 500 bâtiments, la liste complète des 103 bâtiments inventoriés et le rapport final peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/culture-et-patrimoine/paysages/>. Nous vous présentons ici les 49 bâtiments agricoles jugés d'intérêt exceptionnel ou supérieur. Ces bâtiments sont présents pour la plupart dans la zone agricole.

¹² L'Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix a été réalisé par la firme Patri-Arch.

Tableau 43 : Bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix (partie 1)

No.	Typologie	n° civique	Voie publique	Municipalité	Valeur
1	Silo de bois	175	Ambroise-Fafard (rue)	Baie-Saint-Paul	B
2	Grange-étable	110	Cap-aux-Corbeaux Nord (chemin de)	Baie-Saint-Paul	B
3	Grange-étable	209	Rémy (terrasse de la), maison Roger Bouchard	Baie-Saint-Paul	B
4	Caveau à légumes	235	Rémy (terrasse de la), moulin La Rémy	Baie-Saint-Paul	B
5	Grange-étable	69	Saint-Laurent (chemin)	Baie-Saint-Paul	B
6	Grange-étable	417	Saint-Laurent (chemin)	Baie-Saint-Paul	B
7	Grange-étable	669	Saint-Laurent (chemin)	Baie-Saint-Paul	B
8	Grange-étable	403	Saint-Placide Sud (rang de)	Baie-Saint-Paul	B
9	Grange-étable	1238	Coudriers (chemin des)	L'Isle-aux-Coudres	B
10	Fournil	1877	Coudriers (chemin des)	L'Isle-aux-Coudres	B
11	Grange-étable	47 (à dr. de)	La Baleine (chemin de)	L'Isle-aux-Coudres	B
12	Fournil	358	La Baleine (chemin de)	L'Isle-aux-Coudres	B
13	Laiterie	358	La Baleine (chemin de)	L'Isle-aux-Coudres	A
14	Grange-étable	771	Saint-Édouard (rue)	Saint-Urbain	B
15	Grange-étable	1325	Saint-Édouard (rue)	Saint-Urbain	B
16	Bâtiment agricole	26	Saint-François (rang)	Saint-Urbain	B
17	Grange-étable	61	Saint-François (rang)	Saint-Urbain	B
18	Grange-étable	101	Saint-Jean-Baptiste (rang)	Saint-Urbain	B
19	Grange-étable	176	Saint-Jean-Baptiste (rang)	Saint-Urbain	B
20	Grange-étable	225	Saint-Jean-Baptiste (rang)	Saint-Urbain	B
21	Bergerie	228	Saint-Jean-Baptiste (rang)	Saint-Urbain	A
22	Grange Lajoie (toit de chaume)	231	Saint-Jean-Baptiste (rang)	Saint-Urbain	A

source : *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix*, Patri-Arch, 2011

Cotes d'inventaire (Patri-Arch) :

- A Intérêt exceptionnel
- B Intérêt supérieur

Tableau 43 : Bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix (partie 2)

No.	Typologie	n° civique	Voie publique	Municipalité	Valeur
23	Grange-étables	61	Cap-aux-Oies (rang de)	Les Éboulements	B
24	Grange-étable	242	Cèdres (côte des)	Les Éboulements	B
25	Grange-étable	258	Cèdres (côte des)	Les Éboulements	B
26	Caveau à légumes	65	Éboulements-Centre (rang des)	Les Éboulements	B
27	Grange-étable	81	Éboulements-Centre (rang des)	Les Éboulements	A
28	Caveau à légumes	89	Éboulements-Centre (rang des)	Les Éboulements	B
29	Grange-étable	105	Éboulements-Centre (rang des)	Les Éboulements	B
30	Grange-étable	30	Saint-Antoine (rang)	Les Éboulements	B
31	Laiterie	128	Saint-Joseph (rang)	Les Éboulements	A
32	Grange-étable (à encorbellement)	136	Saint-Joseph (rang)	Les Éboulements	B
33	Grange-étable	146	Saint-Joseph (rang)	Les Éboulements	B
34	Grange-étable	157	Saint-Joseph (rang)	Les Éboulements	B
35	Grange-étable	392	Saint-Pascal (rang)	Les Éboulements	A
36	Porcherie	414	Saint-Pascal (rang)	Les Éboulements	B
37	Grange-étable	11	Saint-Pierre (rang)	Les Éboulements	B
38	Grange-étable	476	Saint-Thomas (rang)	Les Éboulements	B
39	Laiterie	230	Village (rue du)	Les Éboulements	B
40	Grange-étable	298 (face au)	Village (rue du)	Les Éboulements	B
41	Poulailler	97	138 (route)	Saint-Hilarion	B
42	Fromagerie	97	138 (route)	Saint-Hilarion	B
43	Grange-étable	97	138 (route)	Saint-Hilarion	B
44	Hangar	97	138 (route)	Saint-Hilarion	B
45	Grange-étable	110	5 ^e Rang Ouest	Saint-Hilarion	B
46	Moulin Simard	84	Moulin (chemin du)	Saint-Hilarion	B
47	Grange-étable	1	rue Principale	Petite-Rivière-St-François	B
48	Grange-étable	636	rue Principale	Petite-Rivière-St-François	B
49	Cabane à sucre	1408	rue Principale	Petite-Rivière-St-François	B

source : *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix*, Patri-Arch, 2011

Cotes d'inventaire (Patri-Arch) :

A Intérêt exceptionnel

B Intérêt supérieur

FAITS MARQUANTS :

- **Les entreprises agrotouristiques sont à la hausse dans la MRC**, tout comme au Québec. Entre 2007 et aujourd'hui, nous sommes passés de six (6) producteurs déclarant faire de l'agrotourisme à douze (12) producteurs dans la MRC, soit une augmentation de 100%.
- **La plupart des entreprises agrotouristiques font de la transformation à la ferme.**
- Le circuit de **La Route des saveurs** couvre le territoire des deux MRC. Cependant **les 35 producteurs, transformateurs et restaurateurs membres sont implantés majoritairement dans la MRC de Charlevoix**. La plupart de nos entreprises agrotouristiques en sont membres.
- **Les activités agrotouristiques** sont nombreuses (dégustation, visite guidée, accueil de groupes scolaires, boutique à la ferme, etc.) et **contribuent à d'intéressantes retombées économiques dans la région**.
- **On retrouve sur le territoire un nombre important de bâtiments agricoles ou liés aux activités agricoles d'intérêt** : quatre (4) moulins à farine ancestraux toujours fonctionnels, environ 500 bâtiments agricoles (grange-étables, laiterie, porcherie, poulailler, fournil, etc.) dont près d'une cinquantaine sont d'intérêt exceptionnel ou supérieur ainsi qu'une ancienne renardière.
- **Le territoire agricole est traversé par cinq sentiers dont certains permettent l'accès à des entreprises agricoles**. Il n'est actuellement pas possible de dormir en milieu agricole, à proximité des sentiers. Ces derniers sont situés dans les municipalités des Éboulements, de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain.
- La beauté des paysages est la plus grande force et le principal attrait de la région. **L'agriculture permet l'ouverture des vues et modèle des paysages singuliers à Charlevoix**. La présence de champs, de bétails au pâturage et d'éléments agricoles d'intérêt participe à l'attrait et à la qualité des paysages.

8. INNOVATION AGRICOLE ET PROJETS PORTEURS DANS LA MRC DE CHARLEVOIX

8.1 Mise en valeur de la vache Canadienne et développement d'une attestation de spécificité

L'origine de la Canadienne remonte aux périodes de colonisation vécues au 17^e siècle. En effet, ces bovins tireraient leur origine d'une population mal définie du littoral français provenant de localités situées dans les régions de la Bretagne et de la Normandie. Ce bétail souche serait disparu depuis longtemps. Cependant, le bétail arrivé ici aurait subi une forte pression à son arrivée au Canada en raison du climat difficile, opérant une sélection qui aurait contribué à en faire une **race unique aux Amériques et spécifique au Québec**¹³.

Jusqu'en 1850, les bovins canadiens étaient bien présents; ils constituaient d'ailleurs la majorité des bovins laitiers. Puis l'arrivée de races plus productives a influencé leurs déclin. En 1970, pour l'ensemble de la province on ne comptait plus qu'entre 5 000 à 10 000 vaches (dont la majorité se trouvait dans Charlevoix) comparativement aux 300 000 têtes comptabilisées en 1850 au Bas-Canada. «La concurrence des autres races en rapport avec la méthode de paiement du lait basé sur le volume a vraisemblablement eu raison de la Canadienne»¹⁴. En effet, **le bovin canadien a la particularité de produire moins de lait** (environ deux fois moins que la Holstein), **mais un lait plus gras, idéal pour la confection de fromages**.

Aujourd'hui, **la population de vaches Canadiennes est sérieusement menacée**. On retrouve au Québec la majorité des bêtes avec un effectif de moins de 1 000 vaches, dont environ 165 femelles sont de race pure. Le cheptel mondial peut être estimé à environ 1 000 femelles enregistrées¹⁵. **Un peu moins de 100 vaches Canadiennes, soit 10% des effectifs de la race, se trouvent actuellement dans Charlevoix**. Malgré tout, la Canadienne peut espérer avoir un avenir prometteur en raison de son importance historique et patrimoniale. En Europe, plusieurs races patrimoniales de ce type reviennent en force dans un système de valorisation spécifique¹⁶.



¹³ Association de mise en valeur des bovins de race canadienne dans Charlevoix : http://www.vachecanadienne.com/la_vache_canadienne.aspx#txt, Page internet consultée le 3 déc. 2013

¹⁴ *Idem*

¹⁵ Données qui datent de 2009 et qui ont été utilisées dans le cadre du *Forum de valorisation de la vache Canadienne*, Hôtel La Ferme, Baie-Saint-Paul, 22 novembre 2012.

¹⁶ *Idem*

C'est à partir de 2005 qu'un projet de valorisation du lait de la Canadienne émerge dans la région. Un partenariat entre la Laiterie Charlevoix et les producteurs de Canadiennes se crée afin de développer des produits à valeur ajoutée: des fromages fins (*L'Origine de Charlevoix et Le 1608*). Ce partenariat permet également aux producteurs de toucher un supplément provenant de la Laiterie. Ainsi, même si la Canadienne produit moins de lait, les composantes intéressantes du lait (niveau de gras) permettent aux producteurs d'obtenir une compensation par la Laiterie. **L'élevage de Canadiennes dans Charlevoix est donc intimement lié au partenariat développé avec la Laiterie Charlevoix pour la production de produits spécifiques.**

Actuellement (2014), trois producteurs sont partenaires avec la Laiterie Charlevoix. Pour produire une bonne qualité de fromage, les entreprises doivent travailler avec du foin sec et c'est cette alimentation qui confère un goût particulier aux fromages. Cette vache rustique est bien adaptée aux pâturages et contribue ainsi à la mise en valeur des paysages.

Pour soutenir ce projet, une association a été créée : *l'Association de mise en valeur des bovins de race Canadienne*. La mise en place de cet organisme et d'une permanence permet «d'établir, de gérer, de développer et de valoriser une population de bovins de race Canadienne de génétique ancestrale saine, durable et permanente, dans le but de mettre en place une filière laitière spécifique au terroir de Charlevoix»¹⁷. La demande en cours d'une **attestation de spécificité AS - Fromage de vache de race Canadienne** auprès du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) représente ainsi un «outil» pertinent pour soutenir le développement de cette filière en «protégeant la plus-value issue de la transformation de son lait et sa réputation de spécificité»¹⁸.

Le recrutement de nouveaux producteurs est le principal défi relié au développement de cette filière.

La vache Canadienne a été désignée race patrimoniale par l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre de la *Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec*, en décembre 1999.

8.2 L'appellation Agneau de Charlevoix

L'appellation *Agneau de Charlevoix* est reconnue depuis mars 2009 comme une appellation réservée relative au lien avec un terroir, aussi désignée **indication géographique protégée (IGP)**. Cette appellation est reconnue publiquement et son utilisation est protégée par le gouvernement via le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).



¹⁷ Association de mise en valeur des bovins de race canadienne dans Charlevoix : *Crédit* : [CARTV.gouv.qc.ca](http://www.vachecanadienne.com/la_vache_canadienne.aspx#txt) http://www.vachecanadienne.com/la_vache_canadienne.aspx#txt, Page internet consultée le 3 déc. 2013

¹⁸ CARTV : <http://www.cartv.gouv.qc.ca/demande-reconnaissance-fromage-vache-race-canadienne>, Page internet consultée le 3 déc. 2013.

Le BNQ¹⁹ est l'organisme chargé de surveiller l'utilisation des appellations réservées reconnues et d'intervenir pour s'assurer de la protection de l'appellation.

Pour pouvoir utiliser l'appellation *Agneau de Charlevoix*, le producteur doit se conformer au cahier de charges qui décrit notamment la façon de produire l'agneau, ses caractéristiques et son authenticité. L'un des avantages de l'utilisation d'une appellation est ainsi de protéger l'usurpation du nom *Agneau de Charlevoix* en assurant au consommateur la provenance de son produit et certaines normes de qualité.

«L'*Agneau de Charlevoix* est un agneau né et élevé dans la région de Charlevoix. Il est élevé en bergerie de sa naissance jusqu'à la fin de l'engraissement. Adaptée aux caractéristiques de la région de Charlevoix, son alimentation de base est constituée d'orge et d'avoine, des céréales produites localement et de fourrages produits majoritairement par les éleveurs eux-mêmes. Le développement d'un agneau typiquement charlevoisien lié à son territoire de production a entraîné l'exclusion du maïs de l'alimentation au profit d'une valorisation des ressources régionales».²⁰

Quatre années après l'arrivée de l'IGP, le constat est le suivant : le cheptel relié à l'appellation de *l'Agneau de Charlevoix* est relativement stable dans la région, mais l'adhésion à cette appellation n'a pas suscité l'engouement espéré. En fait, **depuis 2009, le nombre de producteurs d'Agneaux de Charlevoix a diminué de moitié. Il se situe aujourd'hui à trois (3).**



*Ferme Éboumontaise, Les Éboulements
Agneaux de Charlevoix*

photo : Lucie Cadieux

Constats et défis

Actuellement, l'un des principaux **défis** des producteurs d'*Agneaux de Charlevoix* est d'avoir la capacité de répondre à la demande afin de permettre une distribution plus vaste des produits à l'extérieur de la région. La mise en marché est donc à développer.

L'augmentation du nombre de producteurs élevant de *l'Agneau de Charlevoix* est également un autre défi. Rappelons qu'actuellement, seuls trois (3) entreprises (moins de 40% des producteurs dans la région) produisent de *l'Agneau de Charlevoix*.

¹⁹ Le BNQ est le Bureau de Normalisation du Québec. <http://www.cartv.gouv.qc.ca/registre-appellations-reservees-reconnues-au-quebec> [Consulté le 4 décembre 2013].

²⁰ <http://www.cartv.gouv.qc.ca/igp-agneau-charlevoix>. Page internet consultée le 2 déc. 2013.

Les producteurs d'*Agneaux de Charlevoix* font face aussi à quelques **freins**, dont celui apporté par la modification du programme ASRA²¹ dans les dernières années. La rétribution actuelle ne tient compte que du poids carcasse des agneaux vendus, ce qui a pour effet de pénaliser les producteurs d'agneaux de petit gabarit, comme ceux d'*Agneaux de Charlevoix*, en modifiant à la baisse leurs revenus. Étant donné que les producteurs d'*Agneaux de Charlevoix* doivent suivre les normes inscrites au cahier de charge, ils doivent produire des agneaux dont le poids se situe entre 15 et 20 kg.

Le coût à la certification IGP ainsi que les coûts liés à la transformation des carcasses représentent aussi une charge supplémentaire pour les petits producteurs qui doivent s'en occuper eux-mêmes.

8.3 La certification *Certifié terroir Charlevoix*

Le 5 avril 2013, La Table Agro-Touristique de Charlevoix procédait au lancement d'un programme de certification pour la région « *Certifié terroir Charlevoix* ».

Ce programme développé avec le soutien d'une firme spécialisée en certification comprend un ensemble de points de norme répartis à l'intérieur d'un cahier de charges. L'objectif de cette certification est de **développer le secteur agroalimentaire et touristique de Charlevoix dans un esprit de qualité et l'authenticité.**



Crédit : CLD de la MRC de Charlevoix

L'impartialité du programme de certification et le contrôle du respect du cahier de charges sont assurés par un organisme externe, CONCERT, une division d'ECOCERT. Une vérification annuelle est prévue pour chacun des producteurs participants. Ainsi, seuls les producteurs participants et accrédités pourront utiliser la certification *Certifié terroir Charlevoix*.

En somme, pour être certifiés les produits devront répondre aux critères suivants:

- les produits sont issus de fermes et de transformateurs établis dans le terroir de Charlevoix;
- les produits végétaux sont issus à 100% du terroir de Charlevoix;
- les produits d'origine animale sont issus d'animaux élevés dans le terroir de Charlevoix;
- les produits transformés sont constitués à plus de 50% d'ingrédients certifiés de Charlevoix;
- les animaux bénéficient d'un programme alimentaire adapté pour inclure un maximum de grains et de fourrages du terroir et encourager le savoir-faire régional;

²¹ Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) de la Financière agricole.

- les enregistrements permettent de retracer l'origine des produits entrant dans les produits certifiés au moyen d'une traçabilité ascendante et descendante.²²

Étant donné que cette certification a été développée par la région et n'a pas été soumise au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), cette reconnaissance ne fait pas partie des appellations réservées reconnues au Québec. L'accréditation doit ainsi être assurée par un organisme reconnu indépendant, mandaté par La Table Agro-Touristique de Charlevoix. Il en est de même pour la surveillance et les infractions en lien avec une utilisation non conforme du nom « Certifié terroir Charlevoix ».

Six (6) producteurs sont en cours de certification pour un ou plusieurs de leurs produits.

Il s'agit des entreprises suivantes :

- *Les Viandes Biologiques de Charlevoix*
- *La Maison d'affinage Maurice Dufour*
- *Cidrerie et Vergers Pedneault*
- *La Ferme Basque de Charlevoix*
- *La Ferme l'Oiseau Bleu*
- *La Laiterie Charlevoix*²³.



²² Les informations proviennent d'un résumé de la certification *Certifié Terroir Charlevoix* préparé par La Table Agro-Touristique de Charlevoix lors du lancement du programme en avril 2013.

²³ YQB Media, Magazine *La Route des saveurs de Charlevoix*, 2e édition, p.54 : <http://www.yqbmedia.com/fr/portfolio/magazine-de-marque/1/69> [Site consulté le 29 juillet 2014].

9. POTENTIEL AGRICOLE DU TERRITOIRE

Les particularités de notre terroir sont intimement liées à l'histoire géologique particulière de la région. En effet, la chute d'un énorme météorite il y a de cela bien longtemps a donné la forme à notre région, donnant naissance ainsi aux rivières du Gouffre et Malbaie et à leur vallée respective. Les périodes de glaciation et l'inondation de terres riveraines par d'anciennes mers ont par la suite déplacé le sol ou déposé des matières qui profitent aujourd'hui aux activités agricoles.

Ainsi, aujourd'hui, des secteurs s'avèrent plus favorables à des types de cultures en fonction de la qualité du sol en place, de la présence plus ou moins grande de contraintes (drainage, pente, etc.) et du climat (ensoleillement, gel, microclimat).

9.1 Formations pédologiques

Le territoire de la MRC peut être divisé en trois grands «secteurs pédologiques». On retrouve à l'intérieur de chacun d'entre eux des caractéristiques particulières liées aux types de sols qu'on y retrouve.

Ces secteurs sont les suivants :

- **Les basses-terres du Saint-Laurent.** Ce secteur se situe principalement dans la vallée du Gouffre et à quelques endroits en bordure du Fleuve (altitude générale maximale de 180 mètres)²⁴;
- **Les Laurentides** qui forment la majeure partie de notre territoire et qui s'étendent des basses terres vers l'arrière-pays. La formation des Laurentides fait partie du Bouclier canadien;
- **Les Appalaches.** Dans la MRC de Charlevoix, ce secteur se retrouve exclusivement à L'Isle-aux-Coudres. On y retrouve ainsi des classes de sols similaires à celles retrouvées sur la Côte-du-Sud (Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouska).

Chacun de ces secteurs pédologiques est caractérisé par la présence de types de sols particuliers, d'une présence plus ou moins importante de dépôts rocheux, organiques ou marins. Les sols influencent également le type de végétation qu'on y retrouve. De façon générale, **les secteurs pédologiques des basses-terres et des Appalaches possèdent des sols de meilleure valeur agricole.** La carte à la page suivante illustre la localisation de ces trois secteurs pédologiques dans la MRC.

9.2 Potentiels et limitations des sols

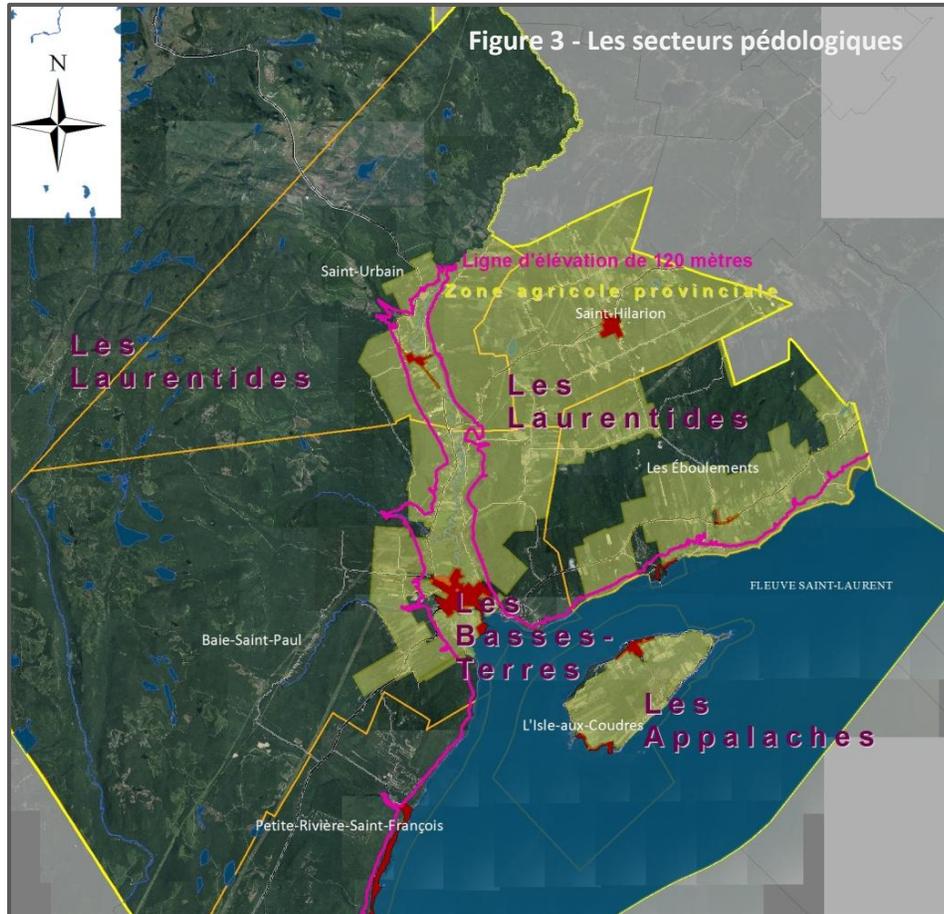
On retrouve le secteur des basses-terres en bordure du fleuve et dans la vallée du Gouffre. C'est là qu'on y retrouve principalement des **sédiments marins** (argiles et loams argileux). **Ces dépôts sont en général de très bonne qualité pour l'agriculture**²⁵. Cependant, la présence de terre argileuse s'accompagne d'un mauvais

²⁴ L'Information provient du document : *Les terres agricoles du Québec méridional: Distribution, étendue et qualité*, Paul G. Lajoie, Agriculture Canada, 1975, page 11.

²⁵ Information provenant de la carte pédologique (Voir le descriptif de l'étude pédologique à l'annexe VI).

drainage. On observe également des dépôts marins semblables en bordure de vallée, mais la topographie trop accidentée limite souvent l'usage agricole qui pourrait en être fait.

Le secteur pédologique des Laurentides (Bouclier canadien) est caractérisée par une présence importante de tills. Ces derniers sont en fait des dépôts de moraine liés au déplacement des glaciers. Ces sols sableux



renferment des graviers, des cailloux et des pierres. On les rencontre généralement sur les plateaux, les collines et dans les vallées des Laurentides. Plusieurs de ces sols sont demeurés sous couvert forestier dû à la grande quantité de pierres dans le sol et aux fortes pentes. Cependant, **les sols qui ont bénéficié de travaux d'améliorations sont le plus souvent propices à l'agriculture.**

Finalement, L'Isle-aux-Coudres se différencie du reste; c'est là qu'on y retrouve le secteur pédologique des Appalaches. Il se compose principalement de schistes

qui, une fois altérés, donnent naissance à des sols argileux²⁶. Les schistes sont formés à partir d'argile ayant sédimenté au fond d'une eau calme, comme un fond marin. Sa topographie plane contribue aussi à y favoriser les activités agricoles. On retrouve à L'Isle-aux-Coudres de nombreux sols avec une très bonne valeur agricole.

La moitié des sols de la MRC avec une bonne ou une très bonne valeur agricole se retrouvent d'ailleurs sur L'Isle-aux-Coudres.

Actuellement, deux études exhaustives nous renseignent sur la nature des sols en place. Il s'agit de **l'inventaire des terres du Canada** (réalisé par le gouvernement fédéral) et de **l'étude pédologique** (réalisée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec). Quoique ces études datent de plusieurs années, elles n'en demeurent pas moins des documents de référence très intéressants pour **aider à la**

²⁶ Les informations relatives à l'étude des sols de la région (dépôts, valeur agricole, etc.) proviennent de *l'Étude pédologique de la région de Charlevoix*, MAPAQ, 1981 et de *l'Étude pédologique des Iles d'Orléans, aux Coudres et aux Grues*, MAPAQ, 1980.

compréhension de problématiques actuelles vécues en agriculture ou pour fournir de précieux indices (contraintes et potentiels) **pour le développement de secteurs agricoles dévitalisés.**

La réalisation de l'inventaire des terres du Canada avait comme objectif de classer les terres selon leur potentiel pour les grandes cultures. Dans Charlevoix, différents éléments comme la topographie et le climat font en sorte que des secteurs sont dépréciés au niveau de la grande culture. Et ce, malgré le fait qu'ils peuvent posséder des qualités agricoles intéressantes au niveau de la pédologie.

L'**inventaire des terres du Canada**²⁷, connu sous le nom d'ARDA, est un relevé du potentiel des terres quant à leur utilisation selon sept (7) catégories.

Dans cette classification, les sols minéraux sont regroupés en sept classes en fonction de l'information tirée de l'étude du terrain. Les sols des classes 1, 2, 3 ou 4 peuvent soutenir une production continue de grandes cultures, alors que ceux des classes 5 et 6 ne se prêtent qu'à la production de cultures fourragères vivaces, tandis que ceux de la classe 7 ne conviennent ni à l'un ni à l'autre. [...]

*La classification ne tient pas compte du potentiel des terres pour la production d'arbres, de fruits à noyau, de petits fruits et de plantes ornementales ni pour la récréation et la faune*²⁸.

Ainsi, dans ARDA, **plus la classe est élevée et plus le secteur contient des limitations importantes pour les grandes cultures. On peut ainsi considérer que les classes 2, 3 et 4 présentes dans la MRC sont des sols intéressants pour différents types de culture.**

L'inventaire fournit également des informations au niveau des contraintes identifiées : basse fertilité, inondation, pierrosité, etc. (sous-classes).

Le tableau ci-dessous donne une idée de la superficie présente dans notre zone agricole pour chaque classe de potentiel ARDA.

Tableau 44 : Potentiel agricole des terres à l'intérieur de la zone agricole de la MRC de Charlevoix, selon ARDA

Potentiel ARDA	1	2	3	4	5	6	7	0 ²⁹	TOTAL
Superficie (ha)	0	1 465	6 063	6 089	3 638	0	15 560	285	33 100
Part de chacune des classes de sol	0	4,4 %	18,3 %	18,4 %	11,0 %	0	47,0 %	0,9 %	100 %
	41,1 %				11,0 %		47,9 %		

Source : Inventaires des terres du Canada (données géomatiques), MAPAQ.
Réalisation : MRC de Charlevoix

²⁷ Le descriptif de l'étude et les documents à consulter se trouvent sur la page suivante : <http://www.irda.qc.ca/fr/Inventaire-des-terres-du-Canada-ARDA>

²⁸ Agriculture et agroalimentaire Canada : <http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/class.html#classo> [Page consultée le 16 juillet 2013]

²⁹ La cote "0" a été donnée aux sols organiques et/ou non-classés.

En considérant que les classes de sols 1, 2, 3 et 4 sont les classes qui se prêtent le mieux et qui sont les plus polyvalentes pour l'agriculture, il devient intéressant de ressortir les superficies présentes et leur utilisation agricole dans chacune des municipalités.

Tableau 45 : Proportion des sols ARDA 2, 3 et 4³⁰ situés dans la zone agricole et utilisés à des fins agricoles

MUNICIPALITÉ	Sols ARDA 2,3,4 cultivés	
Baie-Saint-Paul	47 %	1 453 ha
Saint-Urbain	27 %	379 ha
Saint-Hilarion	32 %	1 252 ha
Les Éboulements	32 %	977 ha
L'Isle-aux-Coudres	26 %	548 ha
MRC de Charlevoix	34 %	4 609 ha

Source : Inventaires des terres du Canada (données géomatiques), MAPAQ.
Réalisation : MRC de Charlevoix

La carte de classification des potentiels de sol ARDA se trouve à la page suivante.

NOTE 1 : Les classifications absentes (1 et 6) sont des classes de sols que l'on ne retrouve pas dans la MRC de Charlevoix.

NOTE 2 : La réalisation de la carte a été faite à partir de la catégorie de sols dominante. Ainsi, un secteur classé 2 représente un secteur où la classe 2 occupe la plus grande superficie. La classe 2 peut y occuper 100%, 70% ou 50% de la superficie totale, par exemple. En réalité, jusqu'à trois (3) classes peuvent être présentes dans un même secteur.

³⁰ Il n'y a pas de sols agricoles classés ARDA 1 dans la MRC de Charlevoix.

Potentiel des terres - ARDA

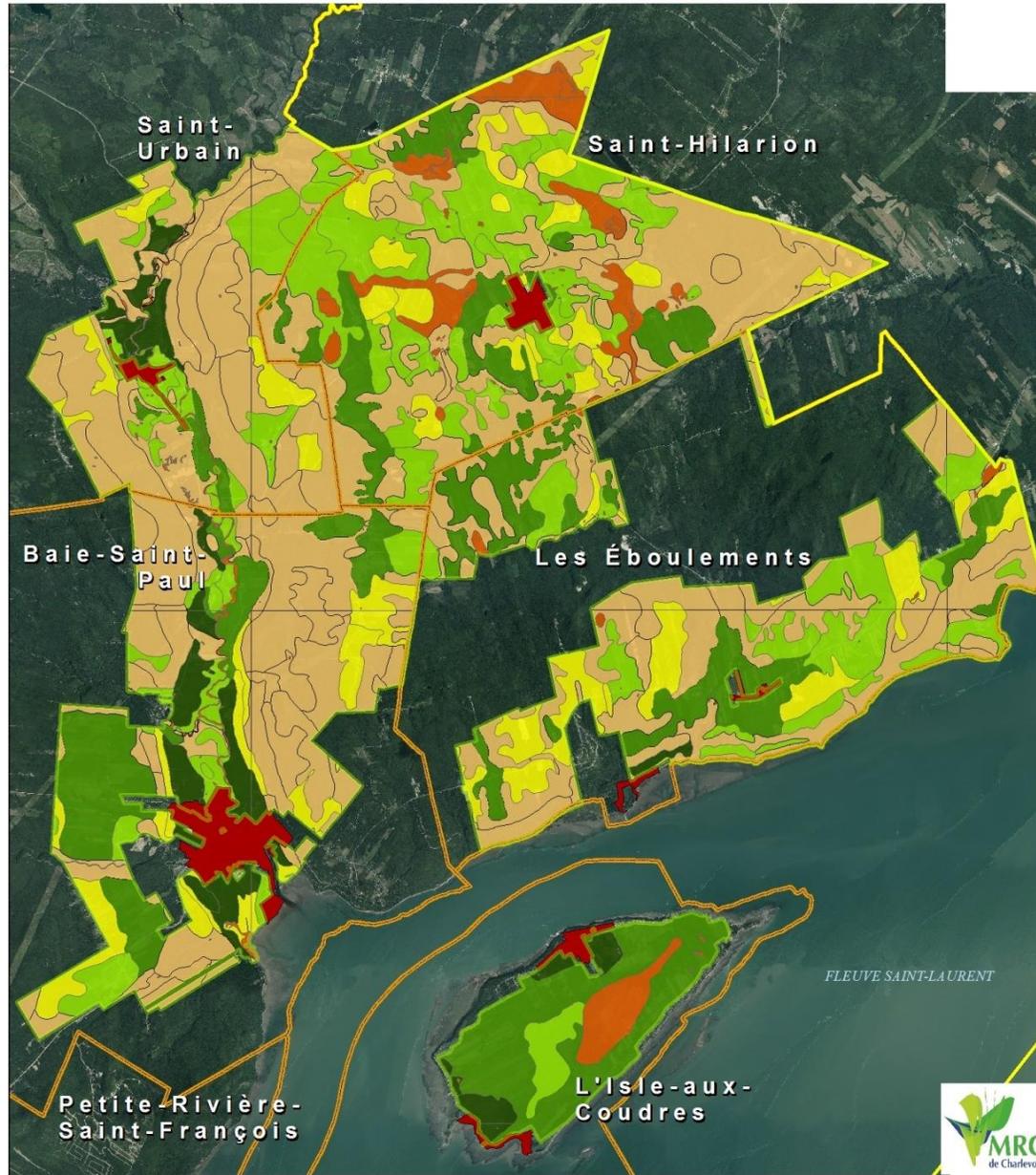
MRC de Charlevoix (zone agricole provinciale)



Légende

Classification ARDA _ Potentiel pour les grandes cultures

- 2 - Limitations restreignant un peu le choix des cultures
- 3 - Limitations modérément graves restreignant les cultures possibles
- 4 - Limitations graves restreignant les cultures possibles
- 5 - Limitations très graves mais culture des plantes fourragères possibles
- 7 - Sols inutilisables pour la culture et le pâturage permanent
- 0 - Sols organiques et/ou non-classés
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC



L'**étude pédologique**³¹ caractérise les sols en différentes séries, selon les **propriétés morphologiques, physiques et chimiques des sols**. On retrouve ainsi dans la MRC de Charlevoix près de 60 séries de sols différentes.

Chaque série, ou groupe possède des caractéristiques particulières au niveau de la topographie, les conditions de drainage, le niveau de fertilité, etc.

La capacité à soutenir la grande culture ne fait pas partie des critères utilisés pour la classification. L'étude pédologique attribue également à chacune des séries une valeur agricole : très bonne, bonne, moyenne, médiocre ou impropre à l'agriculture basée principalement sur les caractéristiques du secteur en cause³².

Une valeur des sols élevée signifie la plupart du temps une fertilité naturelle très bonne combinée à des caractéristiques naturelles intéressantes comme une capacité d'échange et de pouvoir de rétention en eau et en éléments nutritifs élevé.

Étant donné la nature géomorphologique différente entre le continent et L'Isle-aux-Coudres, la MRC de Charlevoix a fait l'objet de deux études pédologiques différentes.

Le tableau ci-dessous montre la superficie présente, à l'intérieur de la zone agricole, pour chacune des valeurs agricoles attribuées à l'intérieur de l'étude pédologique.

Tableau 46 : Valeur agricole des terres à l'intérieur de la zone agricole de la MRC de Charlevoix, selon l'étude pédologique

Valeur agricole	Très bonne*	Bonne**	Moyenne	Médiocre	Sans valeur agricole	TOTAL
Superficie (ha)	2 631	1 502	20 449	3 250	6 181	34 013
Pourcentage	12,1 %		60,1 %	9,6 %	18,2 %	100 %

Source : Étude pédologique (données géomatiques), MAPAQ.

Note : * Très bonne valeur agricole : L'Isle-aux-Coudres recense 57% (soit 1 511 ha) de l'ensemble de ces terres.

** Bonne valeur agricole : L'Isle-aux-Coudres recense 39% (soit 586 ha) de l'ensemble de ces terres.

La carte pédologique, illustrant les types sols selon leur valeur agricole, peut être consultée à la page suivante.

NOTE : La réalisation de la carte a été faite à partir de la valeur dominante de chaque secteur. Ainsi, un secteur classé "Très bonne valeur agricole" signifie que cette valeur occupe la plus grande superficie du secteur. Elle peut donc y être présente à 100%, à 70% ou à 50%, par exemple. Ainsi, trois (3) valeurs peuvent être présentes dans un même secteur.

Il est possible de consulter un tableau synthèse de l'étude pédologique décrivant les potentiels et les contraintes des sols présents dans la MRC de Charlevoix en consultant l'annexe I.

³¹ Le descriptif de l'étude et les documents pouvant être consultés se trouvent sur la page suivante : <http://www.irda.qc.ca/fr/Etudes-pedologiques>.

³² Source : <http://www.irda.qc.ca/fr/Etudes-pedologiques> [Page consultée le 16 juillet 2013]

Carte pédologique (MAPAQ) - valeur des sols

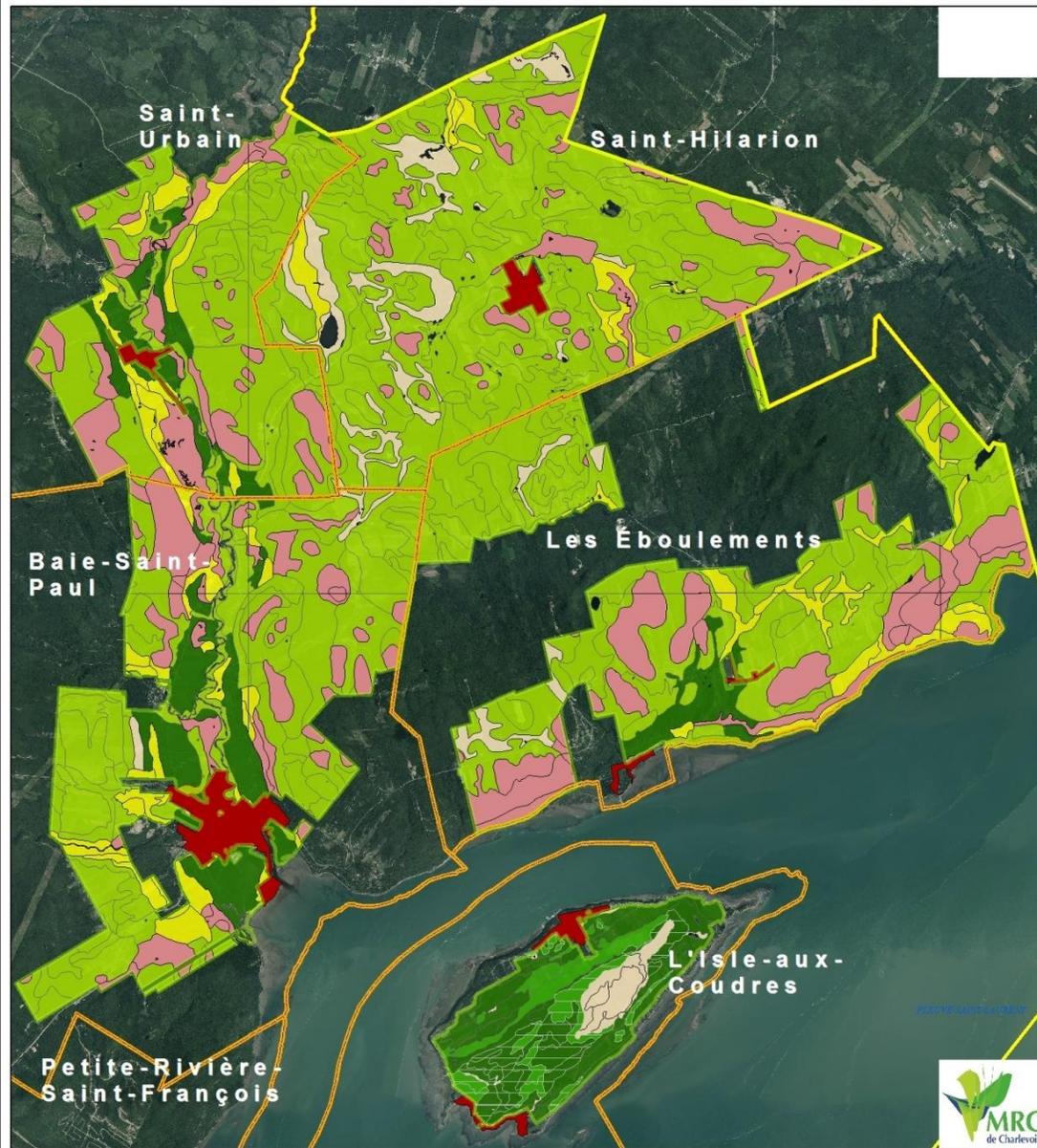
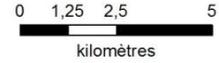
MRC de Charlevoix (zone agricole provinciale)



Légende

Valeurs des sols

- Bonne à très bonne valeur agricole
- Valeur agricole moyenne
- Valeur agricole médiocre à pauvre
- Sans valeur agricole
- Très bonne valeur agricole_!Isle-aux-Coudres
- Bonne valeur agricole_!Isle-aux-Coudres
- Contraintes importantes_!Isle-aux-Coudres
- À laisser sous couvert forestier (terrain pauvre, érodable, affleur. rocheux)
- Limite municipale
- Limite MRC

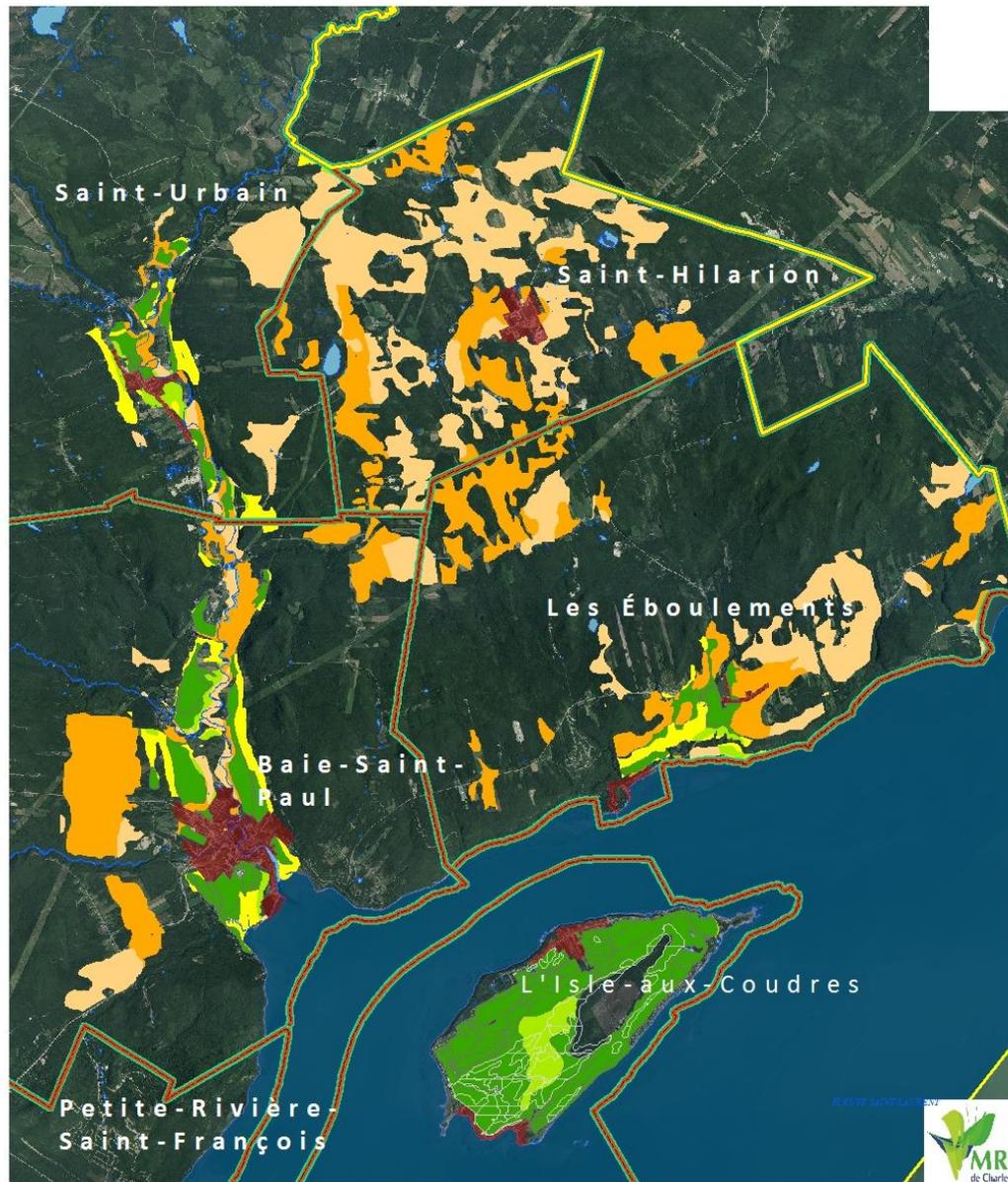


Secteurs à plus fort potentiel agricole

Résultats provenant de la juxtaposition des données pédologiques
et de l'inventaire des terres agricoles (ARDA)

**Légende**

- Secteur à fort potentiel agricole (valeur élevée pédologie + ARDA 2-3)
- Secteur avec bon sol mais limitations (valeur élevée pédologie + ARDA 4)
- Secteur avec bon sol mais peu propice aux grandes cultures (valeur élevée pédologie + ARDA 5-7)
- Sol moyen avec grandes possibilités de cultures (valeur moyenne pédologie + ARDA 2-3)
- Sol moyen avec limitations (valeur moyenne pédologie + ARDA 4)
- Zone de mauvais drainage identifiée à L'Isle-aux-Coudres
- Périmètre urbain
- Limite municipale
- Limite MRC



FAITS INTÉRESSANTS | POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS :

- Sur la base d'éléments présentés au portrait précédemment, on constate que **la majorité des cultures de la MRC sont produites sur des sols de classe ARDA 2, 3 ou 4**. Ainsi, **plus de 70% des superficies en culture³³ s'y retrouvent**. Malgré cela, on remarque que seul le tiers des sols de classe ARDA 2, 3 et 4 est utilisé pour la culture, et ce malgré le fait qu'il s'agisse de sols possédant les meilleurs potentiels agricoles.
- Selon l'*étude pédologique*, **12 % de notre zone agricole se compose de sols avec une valeur agricole «très bonne» ou «bonne»**.

En comparaison, l'*Inventaire des terres du Canada (ARDA)* évalue que **23% des sols de la MRC sont de classe 2 ou 3**. Ces sols sont ceux qui possèdent les facteurs limitatifs les moins contraignants pour les grandes cultures dans la région.

Ces bons sols se situent en majorité à **L'Isle-aux-Coudres, dans la vallée de la rivière du Gouffre** (Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain) **ainsi que sur certains plateaux aux Éboulements** (plateaux des Éboulements-Centre, des côtes des Cèdres, des Érables et des Peupliers ainsi qu'à l'ouest du village des Éboulements). *Voir les secteurs en vert sur la carte de la page précédente.*

Ces secteurs offrent des potentiels de cultures très variées.

L'annexe I regroupe différentes informations extraites de l'étude pédologique au niveau des contraintes et des potentiels de culture associés à ces sols.

- Selon l'étude pédologique, **plus de la moitié (60%) de la zone agricole se compose de sols avec une valeur agricole «moyenne»**.

Parmi ceux-ci, certains sols de valeur agricole «moyenne» se distinguent par une classification agricole ARDA supérieure, soit une classe 2 ou 3. Ces secteurs se retrouvent à plusieurs endroits à Saint-Hilarion, sur certains plateaux des Éboulements ainsi que sur les plateaux de la Côte-Saint-Antoine Nord et des rangs Saint-Gabriel. *Voir les secteurs en orange foncé sur la carte de la page précédente. caractérise*

Ces secteurs offrent aussi des potentiels de cultures, mais ils peuvent être moins polyvalents.

L'annexe I regroupe différentes informations extraites de l'étude pédologique au niveau des contraintes et des potentiels de culture associés à ces sols.

- L'ensemble des secteurs à plus fort potentiel agricole identifiés sur la carte représente des zones prioritaires à préserver pour les activités agricoles.

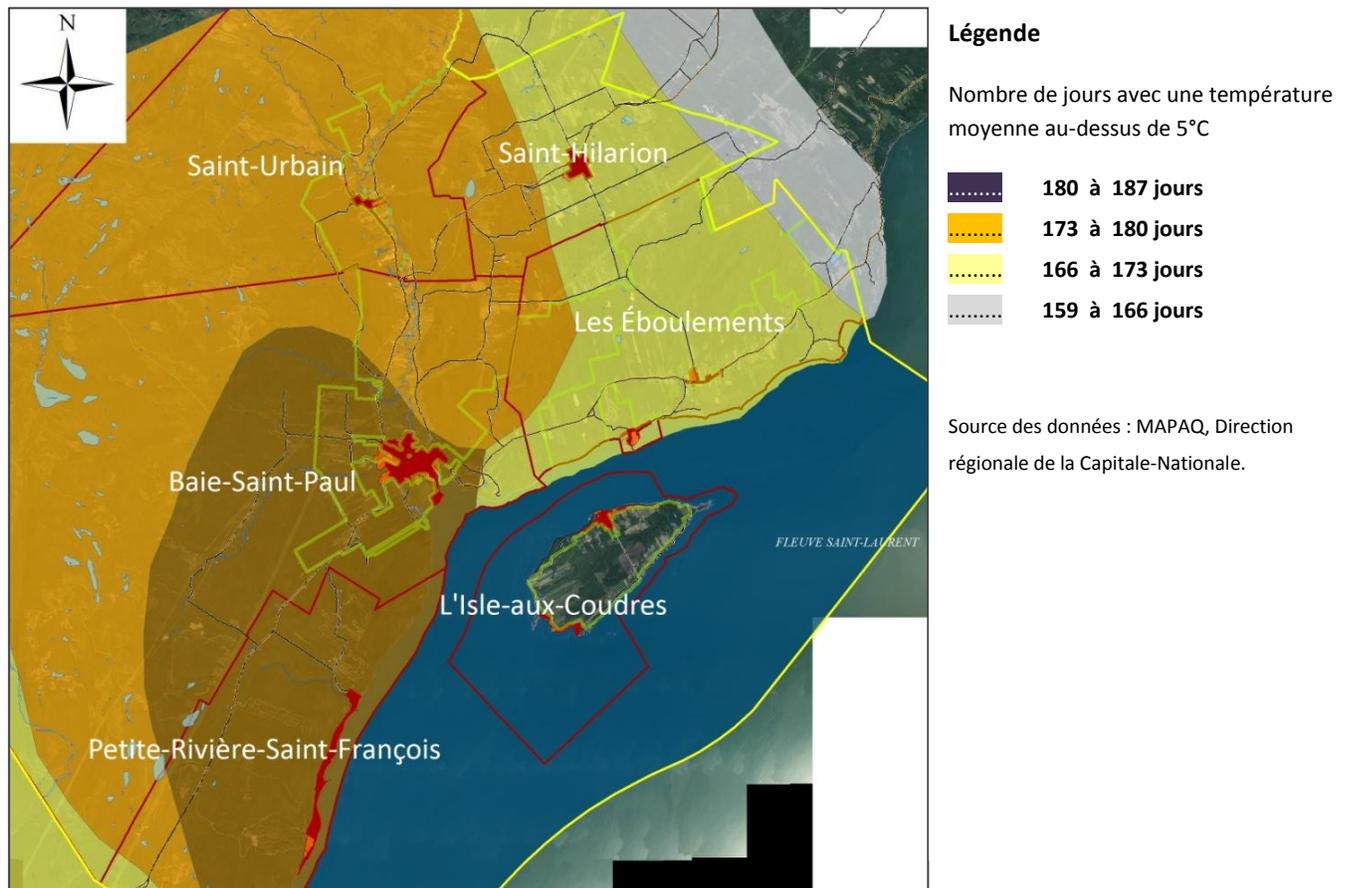
³³ source : La Financière agricole. La cartographie de la Financière agricole identifie 6 017 hectares de terres cultivées en 2010, soit 93% des superficies en culture déclarées auprès du MAPAQ pour la même année. Soixante-seize pour cent (76%) de ces terres cultivées se trouvent sur un sol de classe ARDA 2,3 ou 4.

9.3 Conditions climatiques

Le climat dans Charlevoix est influencé notamment par notre relative position «nordique» dans la province, par la présence du fleuve et par les variations d'altitude sur le territoire. À quelques kilomètres de distance seulement, la température peut varier de plusieurs degrés et influencer les possibilités agricoles.

Des informations concernant la longueur de saison de croissance et la période sans gel sont disponibles auprès du MAPAQ. Cependant, ces données proviennent d'études terrain réalisées dans les années '60 et '70. Depuis, on peut penser que ces données ont pu changer légèrement. Les cartes demeurent tout de même un outil intéressant qui donne des indices sur les zones agricoles les plus favorables, au niveau climatique.

Figure 4 - Longueur moyenne de la saison de croissance (en jours) dans la MRC de Charlevoix



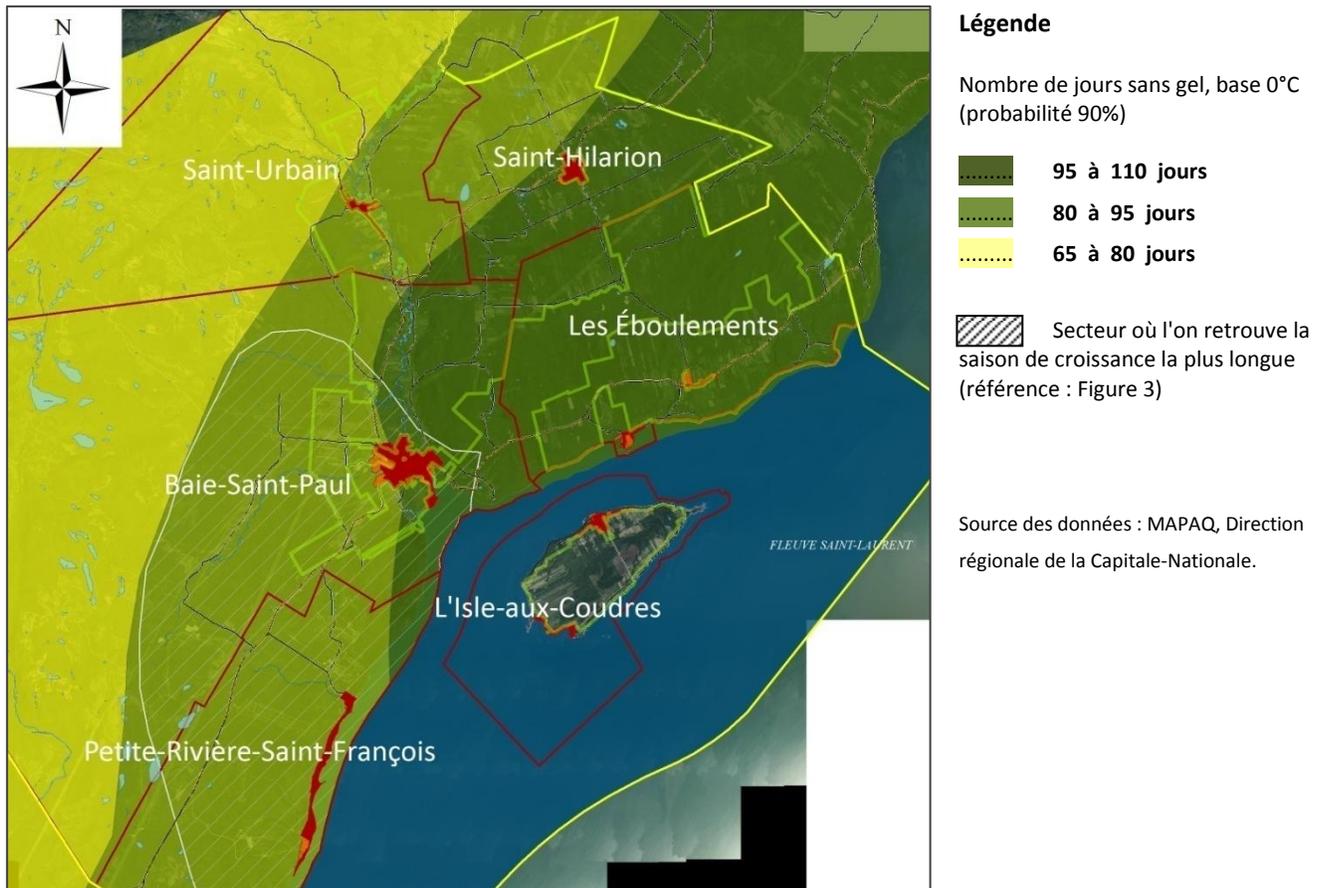
La présence du fleuve, des vallées, des plateaux et des montagnes créent cependant des zones particulières. Ainsi, à l'intérieur des zones illustrées, il est possible de retrouver un ou des secteurs présentant un climat particulier ou microclimat. De façon générale, dans la MRC de Charlevoix, la **saison de croissance** semble être plus favorable dans la partie sud de la vallée du Gouffre ainsi que sur les plateaux de Saint-Placide et les caps de Petite-Rivière-Saint-François. La qualité du sol à plusieurs de ces endroits limite cependant les possibilités

agricoles. L'Isle-aux-Coudres n'a malheureusement pas été répertoriée. On peut penser qu'on y trouve une saison de croissance relativement longue, variant entre 173 et 187 jours à 5°C, voir plus.

La **période sans gel** est également influencée par notre position sur le territoire. Selon l'endroit où l'on se trouve, la période sans gel diffère. À l'intérieur des municipalités de la MRC, on retrouve ainsi des périodes variant de 65 jours à 110 jours sans gel par année. La partie agricole est principalement divisée en deux grandes zones. Le secteur couvrant le sud de la vallée du Gouffre, les plateaux de Saint-Ours/Sainte-Croix, le sud du territoire Saint-Hilarion et des Éboulements correspond à la période sans gel la plus longue, soit **entre 95 et 110 jours/an** (voir la zone vert foncé à la figure 5). L'Isle-aux-Coudres est probablement aussi inclus dans cette zone (Note : L'île n'a pas été cartographiée lors de l'étude - information non disponible).

Petite-Rivière-Saint-François, la partie ouest de Baie-Saint-Paul (plateaux), la partie agricole de Saint-Urbain et le nord de Saint-Hilarion ont une période de jours sans gel variant plutôt **entre 80 et 95 jours/an**.

Figure 5 - Longueur de la période sans gel (en jours) dans la MRC de Charlevoix, base 0°C



De façon générale, notre climat s'avère idéal pour les plantes fourragères (ex.: pâturages naturels) et certaines plantes céréalières comme l'avoine, l'orge, le canola et le maïs-ensilage, à certains endroits.

À l'étude de ces deux cartes, un secteur se démarque : une zone englobant une partie de la vallée du Gouffre à Baie-Saint-Paul (incluant le noyau urbain) ainsi que la pointe Est du territoire de Petite-Rivière-Saint-François (zone hachurée en gris blanc sur la figure 5). L'Isle-aux-Coudres, grande oubliée au niveau des données climatiques, se révélerait probablement aussi un secteur favorable au niveau de la longueur de la saison de croissance et du nombre de jours sans gel. Combiné à ses sols particuliers liés à la formation des Appalaches et sa topographie avantageuse (relativement plane), elle représente également un territoire très favorable pour l'agriculture.

9.4 Penthes

Charlevoix est caractérisée par la juxtaposition d'éléments naturels variés : montagnes, plateaux, collines et vallées qui permettent d'offrir des coups d'œil saisissants vers le fleuve. Pour l'agriculture, ces pentes peuvent parfois représenter une contrainte importante. Quoique le cultivateur charlevoisien ne semble pas freiné par la présence de pentes parfois relativement fortes sur ses terres, il n'en demeure pas moins qu'une terre cultivée en pente peut être difficile d'accès pour la machinerie et susceptible de subir des phénomènes plus ou moins importants d'érosion.

La page suivante illustre la **carte des pentes** issues du quatrième inventaire écoforestier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN). Pour en faciliter la compréhension, les pentes ont été regroupées en quatre groupes de pente : 0 à 3 % (pente nulle ou très faible), 4 à 15 % (pente faible à douce), 16 à 30 % (pente modérée); 31% et plus (pente forte à abrupte)³⁴ pour donner un aperçu général du territoire. La classification des pentes a été réalisée par le ministère, à grande échelle, à partir de l'interprétation d'un modèle numérique de terrain.

La cartographie des pentes illustre grossièrement le territoire. À une échelle plus micro, on peut retrouver des secteurs comportant à une pente plus ou moins forte que celle correspondant au groupe identifié. Les pentes influencent les possibilités et les pratiques agricoles.

Dans Charlevoix, les producteurs travaillent souvent sur des pentes de terrain qui varient de 0 à 15%. Il n'est pas rare de voir des zones de cultures présentes dans des secteurs de pente classée entre 16 et 30% par le MÉRN.

³⁴ Les termes utilisés pour qualifier les pentes sont les termes employés par le MRN.

Topographie du territoire

MRC de Charlevoix (zone agricole provinciale)



Légende

Classes de pentes

- 0 à 3 %
- 4 à 15 %
- 16 à 30 %
- 30 % et plus
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC



9.5 Environnement et territoires sensibles

La pratique des activités agricoles peut avoir un impact sur la ressource en eau, et ce principalement en ce qui a trait à sa qualité. C'est ce sujet qui inquiète le plus souvent la population. Pensons aux épisodes d'algues bleues ou de concentration importante de phosphore retrouvée dans certains cours d'eau du Québec qui dirigeaient alors les soupçons vers les productions agricoles.

En conséquence, différents éléments devraient être pris en considération lors de la pratique d'activités agricoles et de l'établissement d'un bâtiment agricole puisque de mauvaises pratiques sont susceptibles d'engendrer la contamination de l'eau de surface. Pour faciliter la prise de décision, plusieurs éléments devraient être connus et analysés : la localisation des puits privés résidentiels, la localisation des puits privés de plus grande envergure (alimentant plus de 20 personnes ou avec un débit supérieur à 75 m³/jour) et la localisation des puits municipaux incluant leur aire d'alimentation ainsi que leurs aires de protection bactériologique et virologique. Malheureusement, actuellement, plusieurs de ces informations sont absentes ou ne sont pas répertoriées de façon à pouvoir être utilisées.

L'écoulement de l'eau à la surface et souterraine influence ainsi le déplacement de possibles contaminants. **Les bassins versants permettent d'identifier les limites des secteurs drainés par l'eau de surface vers un même cours d'eau.** Ainsi, plus un bassin versant subit des pressions (construction, déforestation, transformation-artificialisation, etc.), plus le cours d'eau et son milieu de vie en seront affectés. Actuellement, **dans la MRC de Charlevoix, deux comités de bassin versant travaillent chacun sur un bassin versant susceptible de subir des pressions anthropiques importantes, soit celui de la rivière du Gouffre et celui de la rivière Jean-Noël.** La carte de la page suivante illustre ces deux bassins versants de même que les autres bassins identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Charlevoix. La présence et la qualité des milieux humides influencent également la qualité et la quantité de l'eau qui sera dirigée vers le cours d'eau.

Actuellement, notre connaissance des eaux souterraines est faible, voir nulle. Plusieurs activités, dont celles agricoles, peuvent pourtant avoir un impact important sur la qualité et la quantité de réserve en eau. L'étude menée actuellement par l'Université de Chicoutimi (UQAC)³⁵ nous permettra de connaître la vulnérabilité des eaux souterraines, la perméabilité du sol, l'écoulement de l'eau, les aires de recharge et la localisation des puits et des forages. Ces informations seront utiles pour identifier des secteurs fragiles et favoriser un choix ou une prise de décision plus éclairés.

Dans la MRC de Charlevoix, c'est le bassin versant de la rivière du Gouffre qui accueille la part importante des activités agricoles (sites d'élevage et terres en culture). D'une superficie beaucoup moins importante que celle du bassin versant de la Rivière-du-Gouffre, **le bassin versant de la rivière Jean-Noël regroupe cependant une forte concentration d'entreprises porcines.** Cette concentration et la présence d'algues à quelques reprises ont fait craindre à la population le risque de contamination de l'eau. «Au cours des décennies 1990 et

³⁵ Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec (PACES) instauré en 2008 par le gouvernement du Québec dans le but de dresser un portrait réaliste et concret de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer sa pérennité.

2000, la présence abondante d'algues durant certaines années a été observée par des citoyens fréquentant les abords de la rivière Jean-Noël. Ces observations, de même que l'intérêt des citoyens pour la rivière et la qualité de ses eaux, ont conduit à la création du *Comité du bassin versant de la rivière Jean-Noël (CBVRJN)*³⁶. Le bassin versant de la rivière Jean-Noël est partagé entre la MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est. On le retrouve dans les municipalités de Saint-Hilarion, des Éboulements, de Saint-Irénée et La Malbaie.

De façon à pouvoir identifier les sources de contamination et à entamer des actions, un suivi de la qualité de l'eau est effectué dans le bassin versant de cette rivière depuis 2010. Les échantillons démontrent que l'agriculture contribue à l'apport en nitrates dans les eaux de la rivière Jean-Noël. Celle-ci maintient tout de même une bonne qualité de l'eau. L'agriculture contribuerait aussi à l'apport en phosphore et en nitrate dans la rivière du Premier rang et dans le lac aux Bois Verts qui eux, présentent une qualité douteuse, voire mauvaise.

Cependant, les activités agricoles ne sont pas les seules à être pointées. L'usine de traitement des eaux usées et l'usine de filtration de la municipalité ainsi que l'aire de traitement des résidus de fosses septiques de SANI Charlevoix seraient également des sources de phosphore ou d'azote atteignant le réseau hydrographique³⁷.

De plus, l'organisme de bassin versant Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) indiquait dans son plus récent rapport que la qualité de la rivière Jean-Noël s'était améliorée dans les dernières années, notamment à cause d'un encadrement des productions porcines élaboré par la MRC de Charlevoix-Est. «Ces mesures ont eu des impacts positifs sur la protection de la ressource en eau dans les milieux agricoles, particulièrement sur l'apport en phosphore dans les cours d'eau»³⁸.

Néanmoins, les conclusions de l'étude recommandent le maintien des suivis de la qualité de l'eau aux stations identifiées et visent l'ajout d'échantillonnages, ce qui permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation et qui permettra d'identifier les interventions les plus appropriées.

Finalement, certains facteurs naturels peuvent contribuer à la contamination du réseau hydrographique : **la nature des sols agricoles et le moment d'épandage influencent l'absorption des éléments fertilisants et peuvent accentuer la perte de ces éléments vers les cours d'eau**. De là, l'importance de trouver l'équilibre entre un épandage favorisant la cohabitation entre voisins et celui qui optimise l'efficacité agronomique et environnementale. Une part de la dégradation de la qualité de l'eau de surface peut également être attribuable à la fragilité naturelle des berges³⁹.

La figure ci-dessous illustre les principaux bassins versants de la MRC de Charlevoix.

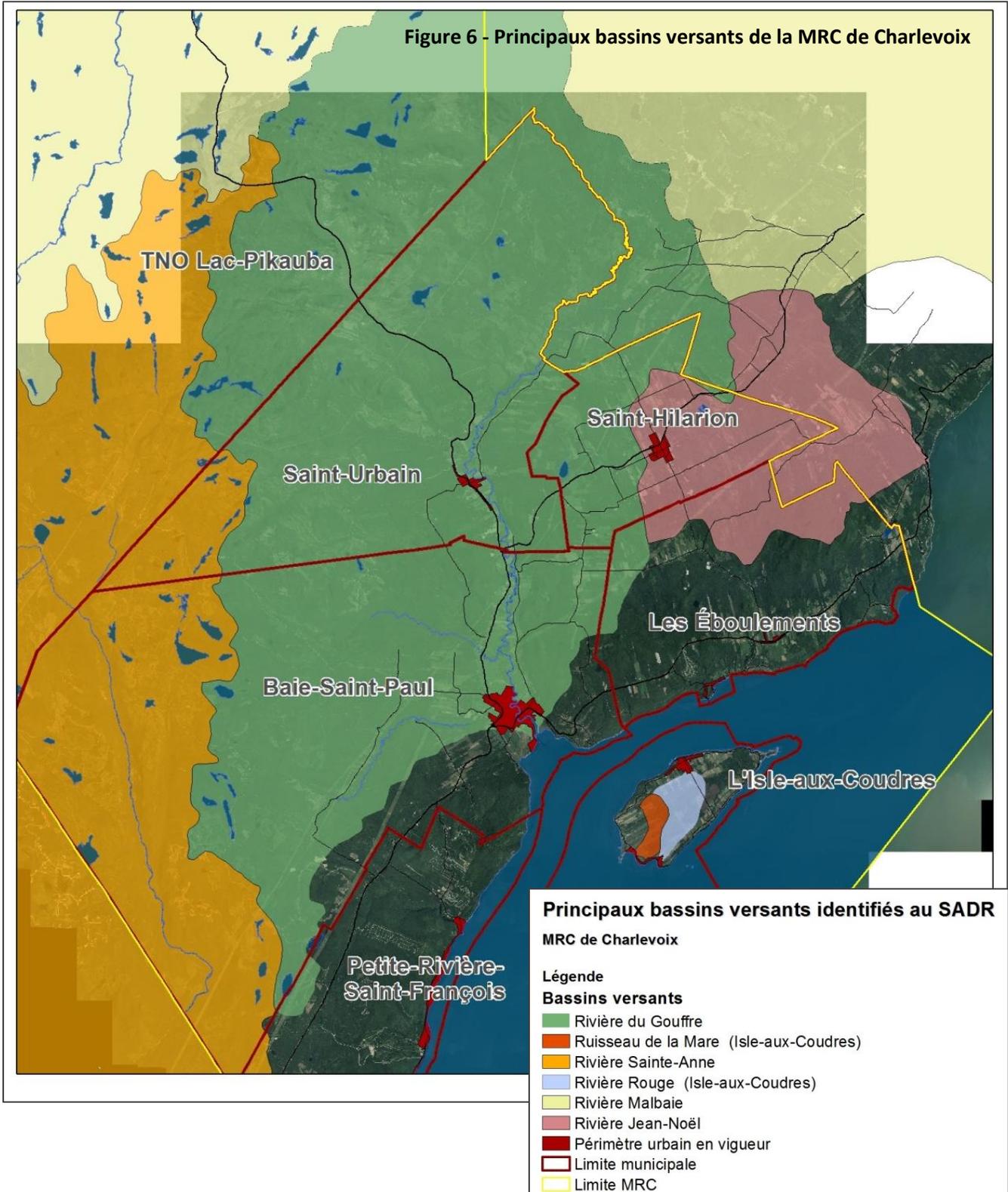
³⁶ CBVRJN, Rapport de suivi de la qualité de l'eau de la rivière Jean-Noël 2010-2013, avril 2014, page i.

³⁷ CBVRJN, Rapport de suivi de la qualité de l'eau de la rivière Jean-Noël 2010-2013, avril 2014, page 38.

³⁸ OBV Charlevoix-Montmorency. 2013. *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Jean-Noël*, Version pour consultation des membres et des acteurs du milieu, Avril 2013, page 7.

³⁹ OBV Charlevoix-Montmorency. 2013. *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Jean-Noël*, Version pour consultation des membres et des acteurs du milieu, Avril 2013, pages 48 et 49.

Figure 6 - Principaux bassins versants de la MRC de Charlevoix



Les milieux humides et les territoires écologiques d'intérêt sont des milieux sensibles qui méritent également une attention particulière.

Actuellement, seuls les milieux humides de plus d'un hectare et situés à l'intérieur du bassin versant de la rivière du Gouffre ont été cartographiés par Canards illimités. Les territoires des municipalités de L'Isle-aux-Coudres et de Petite-Rivière-Saint-François n'ont fait l'objet d'aucune caractérisation de leurs milieux humides par Canards illimités tandis que Saint-Hilarion et Les Éboulements ont été analysés partiellement. On retrouve également en bordure du fleuve des milieux humides potentiels d'intérêt pour la conservation identifiés par le MDDEL⁴⁰. Finalement, quelques territoires d'intérêt écologiques ont été ciblés au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Ces derniers peuvent se retrouver en bordure de terres agricoles ou pourraient être affectés par des activités agricoles.

Les territoires d'intérêt écologiques identifiés au SADR et qui se situent en zone agricole ou en bordure de celle-ci sont les suivants :

- **La grotte de Saint-Urbain** : il s'agit d'un lieu d'hibernation pour la chauve-souris. Elle est aussi reconnue par la Société québécoise de spéléologie. On y accède par la rue Saint-Paul (qui devient le rang St-Jérôme).
La grotte se situe en zone agricole provinciale, mais dans un secteur forestier.
- **Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques** : il s'agit d'habitats fauniques protégés dans le littoral et la rive, situés sur les terres du domaine de l'État (TNO aquatique).
Plusieurs des aires se trouvent en bordure de la zone agricole provinciale. Cependant c'est particulièrement à L'Isle-aux-Coudres (partie Ouest) et à Baie-Saint-Paul (embouchure de la rivière du Gouffre) que les terres cultivées voisinent les aires de concentration).
- **La rivière du Gouffre et ses fosses à saumons** : les fosses sont au nombre de 91 et se retrouvent dans les municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain.
La vallée de la rivière du Gouffre est un secteur agricole important autant par les activités que l'on y retrouve que par son potentiel de sols.
- **Les bandes riveraines** : Elles sont situées en bordure de cours d'eau ou plan d'eau et varient habituellement entre 10 et 15 mètres. Certaines ont fait l'objet de normes particulières.
À l'intérieur de la zone agricole, les bandes riveraines bénéficient cependant de normes différentes. Leur largeur peut varier entre trois et quatre mètres en fonction de la présence ou non d'un talus en bordure du cours d'eau.

⁴⁰ MDDEL : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

FAITS MARQUANTS | ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES SENSIBLES :

- Le manque d'information au niveau des aires de recharge et d'alimentation, des aires de protection bactériologique et virologique ainsi que de la vulnérabilité des eaux souterraines fait en sorte qu'il est impossible de prendre en considération ces éléments dans la prise de décision en zone agricole.
- La capacité de support des bassins versants et des cours d'eau en regard des activités agricoles n'est pas une donnée disponible.

Par contre, les études réalisées sur la qualité de l'eau par le MAPAQ et le comité de bassin versant de la rivière Jean-Noël (CBVRJN) indiquent que **la rivière du Premier rang (St-Hilarion) et le lac aux Bois Verts présentent régulièrement une qualité douteuse, voire mauvaise** tandis que **la rivière Jean-Noël bénéficie d'une qualité satisfaisante de l'eau** de la rivière. Cependant, les résultats ont démontré l'occurrence sporadique ou continue, selon le point de mesure, de concentrations de phosphore dépassant les critères MDDELCC.

Les activités agricoles font partie des causes possibles de contamination. D'autres facteurs ont également été identifiés.

- En ce qui concerne la protection des bandes riveraines, les activités agricoles bénéficient d'un cadre normatif différent, qui est moins contraignant que pour le reste du territoire.
- Les activités agricoles peuvent être affectées par la présence de contraintes naturelles comme la présence de zones sujettes aux mouvements de terrain. La fragilité naturelle des berges contribue aussi à la dégradation de la qualité de l'eau de surface.

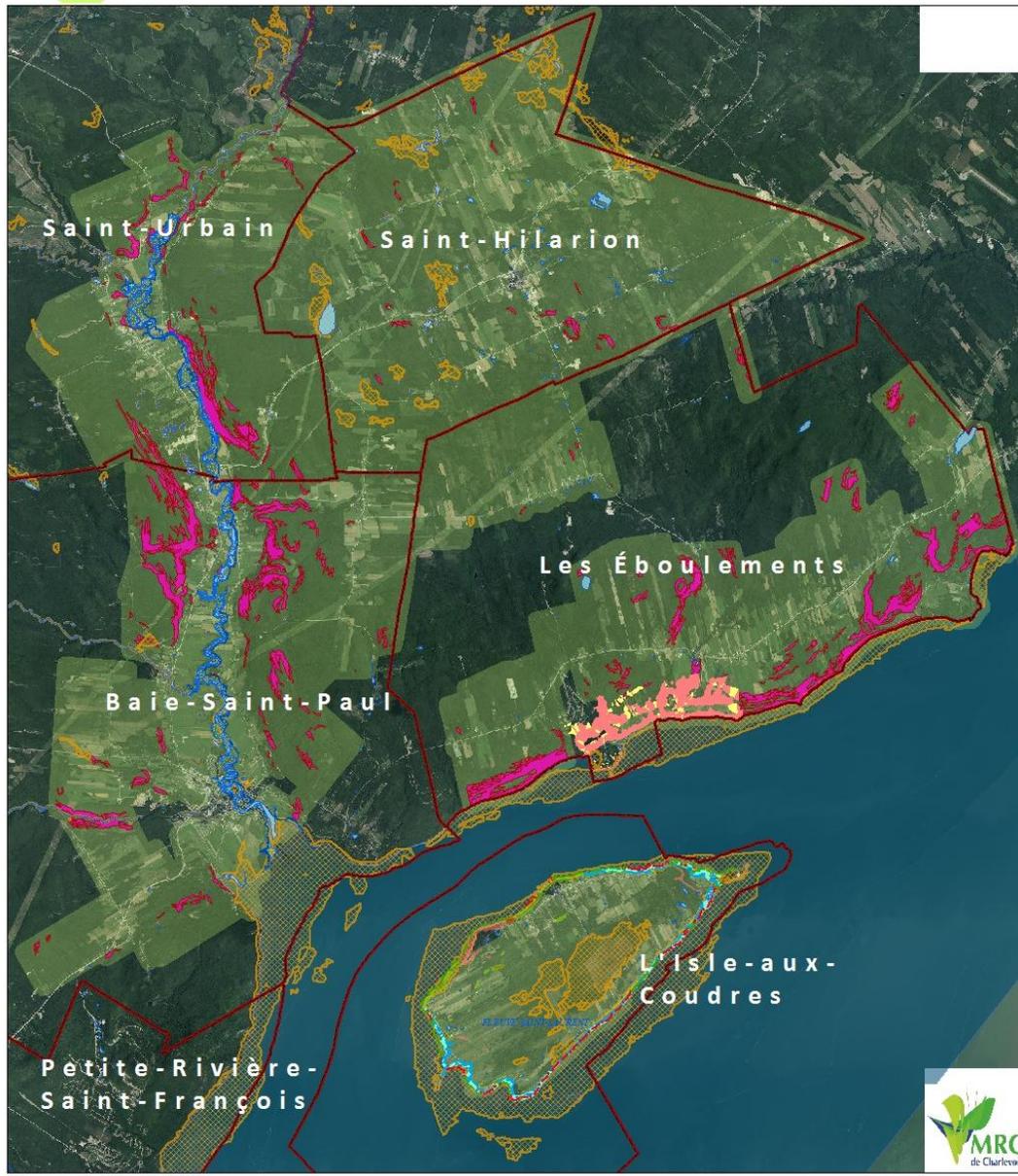
*La Rivière du Gouffre*

*photo : Martial Girard,
Association de Conservation de la Vallée du Gouffre*

Contraintes naturelles à l'agriculture

Légende

- | | |
|---|--|
| Zone Inondable_ L'Isle-aux-Coudres | Zone de glissements de terrain - L'Isle-aux-Coudres |
| 0-20 ans | Zone susceptible d'être affectée - NA1 |
| 0-100 ans | Présence d'un ancien glissement de terrain - NC |
| Zone inondable_ Autres municipalités | Zone sensible - NH rn |
| 0-20 ans | Escarpements rocheux, présence d'éboulis - NR |
| 20-100 ans | Zone de glissements de terrain - Autres municipalités agricoles |
| Milieu humide identifié | Zone susceptible d'être affectée - NA1 |
| | Zone sensible - NA2 |
| Fortte pente dans la zone agricole | Zone d'érosion_ L'Isle-aux-Coudres |
| 30 % et plus | Active et semi-active |
| Zone agricole provinciale CPTAQ | Stable et autres |



9.6 Secteurs à l'abandon, disponibilité des terres et potentiels agricoles

Dans le but d'avoir une meilleure connaissance de l'utilisation des terres agricoles, la MRC de Charlevoix a coordonné la réalisation d'une étude terrain à l'été 2013. Pour se faire, la MRC a mandaté le Club Agroenvironnemental de la Rive-Nord⁴¹ pour sillonner des lots agricoles susceptibles d'être à l'abandon. Le but était de dresser un portrait rapide de ces lots (avec prise de photos) ainsi que d'identifier des terres agricoles à l'abandon.

Pour être visités à l'été 2013, les lots devaient répondre aux critères ci-dessous :

- Avoir été identifié (en tout ou en partie) comme étant « agricole » ou « en friche » par le Ministère des Ressources naturelles au 4^e inventaire écoforestier.
- Ne pas y retrouver des secteurs de cultures assurées provenant des données de la Financière agricole (données de 2008, 2009, 2010, 2011 ou 2012) .
- Ne pas être en lien avec une exploitation agricole enregistrée et n'avoir aucun revenu agricole déclaré au rôle d'évaluation de la MRC de Charlevoix.
- Être situé dans l'affectation agricole dynamique⁴² ou dans l'affectation agricole dynamique ou viable en ce qui concerne le territoire de L'Isle-aux-Coudres, donc destiné à une utilisation agricole.

NOTE : Les «secteurs à l'abandon ?» sur les cartes de la page 131 et suivantes correspondent aux espaces ciblés pour les visites à l'intérieur des lots; ils ont été identifiés comme étant « agricole » ou « en friche » par le MRN et on n'y retrouve pas de cultures assurées entre 2008 et 2012.

Ainsi, 193 lots ont été ciblés au départ. Certains d'entre eux n'ont pu être visités, faute d'accès ou d'accord du propriétaire. D'autres lots n'ont pas été visités puisque de la route, il était possible pour l'agronome de constater qu'il faisait l'objet d'une utilisation agricole. Trois lots ont été ajoutés à la suite des visites terrain. **Au final, 196 fiches ont ainsi été remplies.**

Principaux constats

D'abord, au niveau de l'utilisation des lots ciblés, il a été constaté que **près du quart des lots visités étaient couverts de forêt** (naturelle ou replantée) ou d'une friche qui se rapprochait de l'état du boisé. Le retour en culture de ces terres n'est donc pas impossible, mais demanderait des coûts et des efforts importants. Plusieurs de ces zones boisées sont d'anciens champs abandonnés depuis plus de 40 ans. Par contre, notamment à Saint-Hilarion, de nombreux secteurs ont fait autrefois l'objet de plantations de pins gris (subventionnées). Certaines d'entre elles sont aujourd'hui mûres pour la coupe ou n'ont pas donné les résultats escomptés (plantation de petits arbres rabougris, épars). Il pourrait être intéressant d'analyser le potentiel de certaines de ces plantations pour un retour vers l'agriculture. Ainsi, à part un de ces lots boisés

⁴¹ Le travail a été réalisé par une agronome, employée du Club agroenvironnemental de la Rive-Nord.

⁴² L'affectation agricole Dynamique représente la partie de la zone agricole où les activités agricoles et où le potentiel d'agriculture sont les plus forts. Cette affectation a été définie dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

où un voisin s'est dit intéressé à le remettre en culture, ceux-ci n'ont pas été considérés comme des terres potentiellement intéressantes pour des projets agricoles.

Près de la moitié des lots visités se sont avérés cultivés ou entretenus par le propriétaire ou un agriculteur voisin. Ainsi, seules certaines parties de lots entretenues ont pu être considérées comme ayant un potentiel pour un projet agricole futur. Les lots cultivés ont été caractérisés comme non disponibles, c'est-à-dire comme déjà en culture. Finalement, **un peu plus du tiers des lots (en partie) visités étaient à l'état de friche** (herbacée, arbustive basse ou haute). **Ce sont particulièrement ces lots qui s'avèrent intéressants et qui pourraient devenir disponibles pour l'agriculture.** Le tableau suivant présente les données sur l'état des lots visités.

Tableau 47 : Caractérisation des lots agricoles visités dans la MRC de Charlevoix à l'été 2013

Utilisation principale des lots visités	Nombre de lots	Proportion
Boisé	44	22 %
Friche	68	35 %
Champs (cultivé ou entretenu)	84	43 %
TOTAL	196	100 %

Sur le terrain, l'identification de l'état de la friche n'était pas toujours évidente. C'est l'agronome mandatée par la MRC qui devait déterminer le type de friche. Ce travail était fait selon son jugement et en fonction des définitions de friches sur lesquelles nous nous étions arrêtés. Les définitions sont celles illustrées ci-dessous⁴³.

Friche herbacée : Prairie herbeuse, les deux tiers de la surface en plantes herbacées; quelques arbustes, peu nombreux et très petits (photo 1);

Friche arbustive basse : Majoritairement petits et gros arbustes (pas plus de 1,5 à 2 m.); possibilité de quelques arbustes un peu plus grands ou quelques petits arbres (photo 2);

Friche arbustive haute : Arbres en abondance; les plus hauts arbres atteignant environ 10 m (photo 3).



Photo 1 : Friche herbacée basse

Photo 2 : Friche arbustive basse

Photo 3 : Friche arbustive haute

⁴³ Nos catégories définies dans le cadre de l'étude terrain ont été reprises ou fortement inspirées (et adaptées) de l'étude «Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation», Agriculture et agroalimentaire Canada, Juillet 2008. Les photos proviennent de cette étude.

Ainsi, si le lot n'était pas en culture et qu'il ne répondait pas à l'une des définitions précédentes, il était caractérisé comme « friche arborée » ou secteur boisé.

Les raisons de l'abandon des lots sont variées. Les réponses ci-dessous proviennent d'une trentaine de propriétaires rencontrés lors des visites terrain ou à partir d'appels téléphoniques faits auprès d'eux. Les raisons évoquées tournent autour des deux aspects suivants:

1. Le sol n'est pas cultivé aujourd'hui parce qu'il n'est pas propice pour l'agriculture

Selon certains propriétaires, on retrouve sur le lot une présence importante de roches. Pour d'autres, la terre n'est pas fertile, est trop pauvre ou n'est pas bien drainée. On mentionne aussi parfois que la superficie possédée est trop petite pour faire vivre quelqu'un. Ces propriétaires ont parfois tenté de louer leur terre sans succès.

2. Le sol n'est pas cultivé aujourd'hui parce que le propriétaire n'est plus producteur ou ne l'a jamais été

L'arrivée de la retraite, le fait que le propriétaire ait une autre profession que celle d'agriculteur, qu'il ait changé de profession en cours de route ou qu'il ait acquis la terre pour en faire une autre utilisation (loisirs, résidence secondaire) expliquent plusieurs des abandons. Pour certains lots visités, la période d'abandon remonte parfois jusqu'à 50 ans. Pour d'autres, les derniers labours ont été faits il y a plus de 10 ans.

Quelques propriétaires ont mentionné avoir loué ou avoir tenté de louer pendant quelques années. Lorsque le propriétaire se retrouve sans locataire ou lorsqu'il a vécu de mauvaises expériences, il décide le plus souvent soit de laisser aller ou de reboiser, soit d'entretenir lui-même la terre ou une partie de celle-ci. Certains propriétaires semblaient inquiets ou très réticents à l'idée de louer leur terre à une tierce personne. Sur L'Isle-aux-Coudres, quelques abandons sont liés à l'arrêt de l'exploitation de la tourbière.

L'abandon de quelques lots semble résulter du passage récent du producteur à la retraite ou de son décès.

Parmi ces lots abandonnés, plusieurs pourraient s'avérer intéressants pour une utilisation agricole future.

Ils sont entretenus ou en friche (herbacée ou arbustive), peu ou quelques contraintes y ont été observées durant la visite et l'agronome y voyait la pertinence d'y approfondir l'analyse. On peut ainsi les considérer avec un intérêt *moyen* ou *fort* pour une utilisation agricole future.

Au contraire, les lots déjà cultivés, boisés ou avec de nombreuses contraintes sont considérés comme ayant un faible intérêt pour y redévelopper l'agriculture. **Cependant, tout projet agricole futur sur ces lots nécessitera l'accord du propriétaire.** Les commentaires recueillis lors des visites terrain indiquent que les propriétaires récalcitrants à la location de leur terre ont parfois eu de mauvaises expériences avec un locataire. D'autres refusent tout simplement de voir leur terre cultivée par un autre. Le revenu supplémentaire engendré par la location de la terre peut possiblement amputer une partie des rentes de retraite de certains propriétaires terriens. Cet élément devrait être analysé de façon à mesurer l'impact réel.

Il faut également prendre en considération que **plusieurs des lots reconnus comme ayant un intérêt présentent une petite superficie agricole.** En combinaison avec des lots voisins, ils peuvent représenter une

superficie agricole intéressante. En sachant que nombre de producteurs ou d'aspirants-producteurs sont à la recherche de terres à louer, il devient pertinent de ne pas éliminer ces possibilités. **De plus, de nombreux secteurs à l'abandon ont un potentiel agricole intéressant** (potentiels moyens à très bons, identifiés sur la carte pédologique).

Tableau 48 : Intérêt* des lots visités à l'été 2013 pour une utilisation agricole

Intérêt des lots visités	Nombre de lots	Proportion
Non (déjà boisé ou cultivé ou projet à venir)	93	48 %
Faible	26	13 %
Moyen	17	9 %
Fort	60	30 %
TOTAL	196	100 %

* L'«intérêt» des lots n'a pas été déterminé par l'agronome. Il a été identifié à la suite de l'analyse des résultats des visites.

Portrait des terres agricoles d'intérêt à l'abandon

Parmi les 196 lots analysés, plusieurs recelaient une ou plusieurs petites parties en friche dispersées sur le lot. Des 196 lots, 103 se composaient d'une part en friche plus importante qui prédominait. Certaines d'entre elles comportaient cependant des contraintes importantes. Ainsi, **soixante-dix-sept (77) parties de lots sont ressorties comme ayant un plus fort potentiel pour une utilisation agricole future**. Ces 77 lots appartiennent à **52 propriétaires différents**.

On retrouve majoritairement parmi ces lots des petites superficies de un, deux ou trois hectares. On retrouve également quelques superficies plus grandes à l'abandon mesurant plus de 15 hectares. *Les superficies ont été mesurées à partir de la photo aérienne de la MRC de Charlevoix (2012), à l'aide d'ArcGIS.*

L'ensemble de ces parties de lot à l'abandon, en friche ou entretenues, totalise une superficie d'environ 230 hectares. Parmi celles-ci, 22 secteurs en friche identifiés mesurent plus de 5 hectares. La moyenne de l'ensemble des superficies à l'abandon est de quatre hectares et demi tandis que la médiane⁴⁴ est de trois hectares. **Rappelons que ces superficies à l'abandon se situent principalement dans l'affectation dynamique de la zone agricole. Le même exercice pourrait être réalisé dans le reste de la zone agricole** puisqu'on y retrouve aussi des superficies à l'abandon. Le tableau de la page suivante présente la répartition des superficies à l'abandon identifiées dans chacune des municipalités agricoles à l'été 2013.

⁴⁴ La médiane est la valeur qui permet de couper l'ensemble des valeurs (ou des résultats) en deux parts égales.

Tableau 49 : Propriétés et superficies à l'abandon des lots visités à l'été 2013, par municipalité

Intérêt des lots visités	Superficie (ha)	Nombre de propriétés	Superficie moyenne (ha)
Baie-Saint-Paul	60,8	9	6,8
Les Éboulements	32,3	9	3,6
L'Isle-aux-Coudres	48,0	17	2,8
Saint-Hilarion	66,9	12	5,6
Saint-Urbain	23,7	5	4,7
TOTAL	231,7	52	4,7

Terres agricoles à l'abandon identifiées à l'été 2013 et considérées comme ayant un fort potentiel pour un retour à l'agriculture



Visites des terres possiblement à l'abandon (été 2013) et secteurs agricoles potentiels

Baie-Saint-Paul

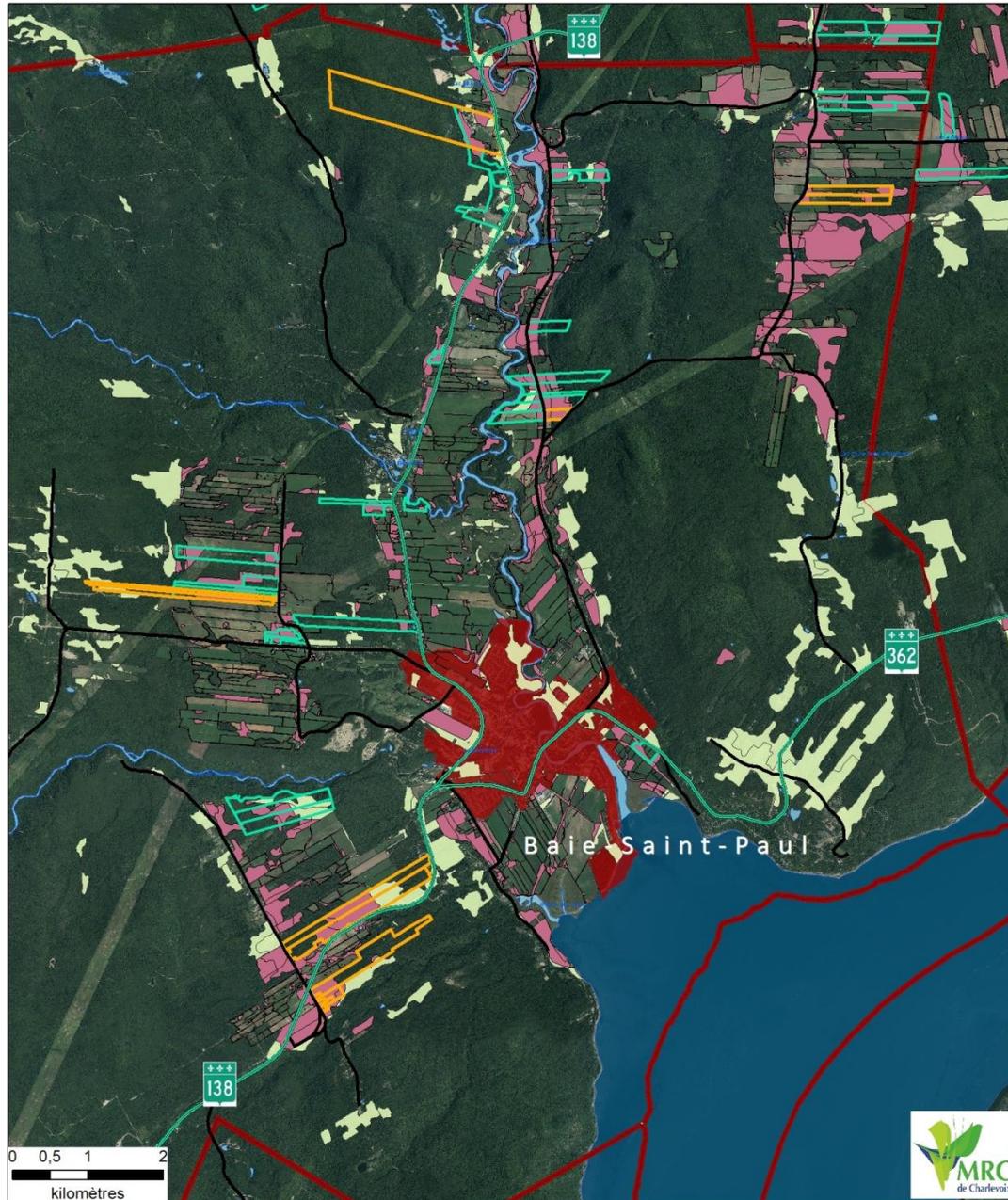


Légende

- Lots visités_Été 2013
- Lots visités avec friche
- Secteurs à l'abandon ?
- Secteurs à l'abandon ?_ Potentiel moyen à très bon
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les "secteurs à l'abandon" correspondent à des secteurs identifiés en 2002 comme étant agricole (J) ou en friche (FR). Cependant, y sont inclus parfois des milieux humides ou de jeunes coupes forestières.
Source: 4e inventaire écoforestier du MRN.

N.B.: Les secteurs agricoles en "cultures assurées" ont été retirés.



Visites des terres possiblement à l'abandon (été 2013) et secteurs agricoles potentiels

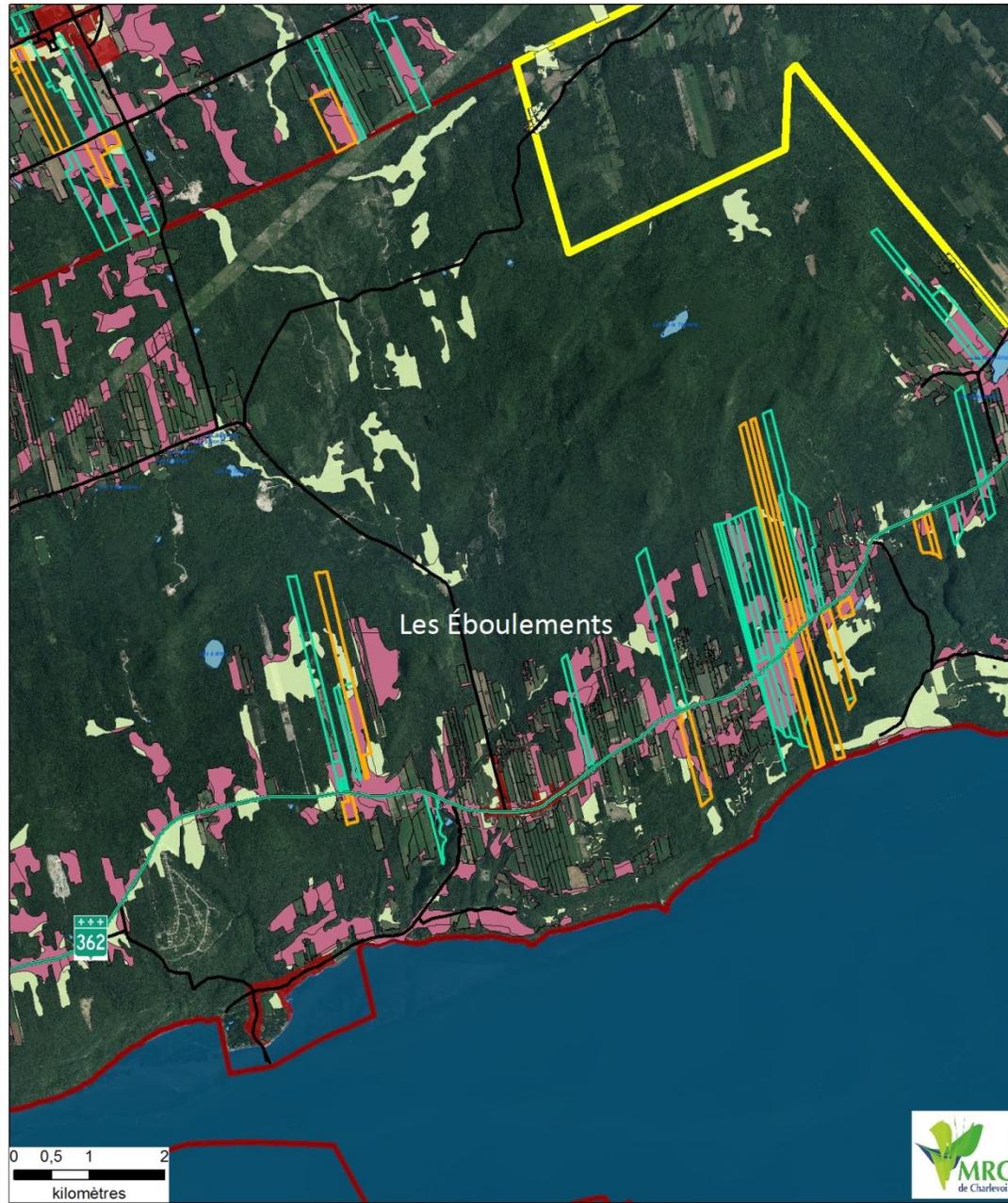
Les Éboulements

Légende

- Lots visités_Été 2013
- Lots visités avec friche
- Secteurs à l'abandon ?
- Secteurs à l'abandon ?_ Potentiel moyen à très bon
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les "secteurs à l'abandon" correspondent à des secteurs identifiés en 2002 comme étant agricole (J) ou en friche (FR). Cependant, y sont inclus parfois des milieux humides ou de jeunes coupes forestières.
Source: 4e inventaire écoforestier du MRN.

N.B.: Les secteurs agricoles en "cultures assurées" ont été retirés.



Visites des terres possiblement à l'abandon (été 2013) et secteurs agricoles potentiels

l'Isle-aux-Coudres

Légende

- Lots visités_Été 2013
- Lots visités avec friche
- Secteurs à l'abandon ?
- Secteurs à l'abandon ?_ Potentiel moyen à très bon
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les "secteurs à l'abandon" correspondent à des secteurs identifiés en 2002 comme étant agricole (J) ou en friche (FR). Cependant, y sont inclus parfois des milieux humides ou de jeunes coupes forestières.
Source: 4e inventaire écoforestier du MRN.

N.B.: Les secteurs agricoles en "cultures assurées" ont été retirés.



Visites des terres possiblement à l'abandon (été 2013) et secteurs agricoles potentiels

Saint-Hilarion

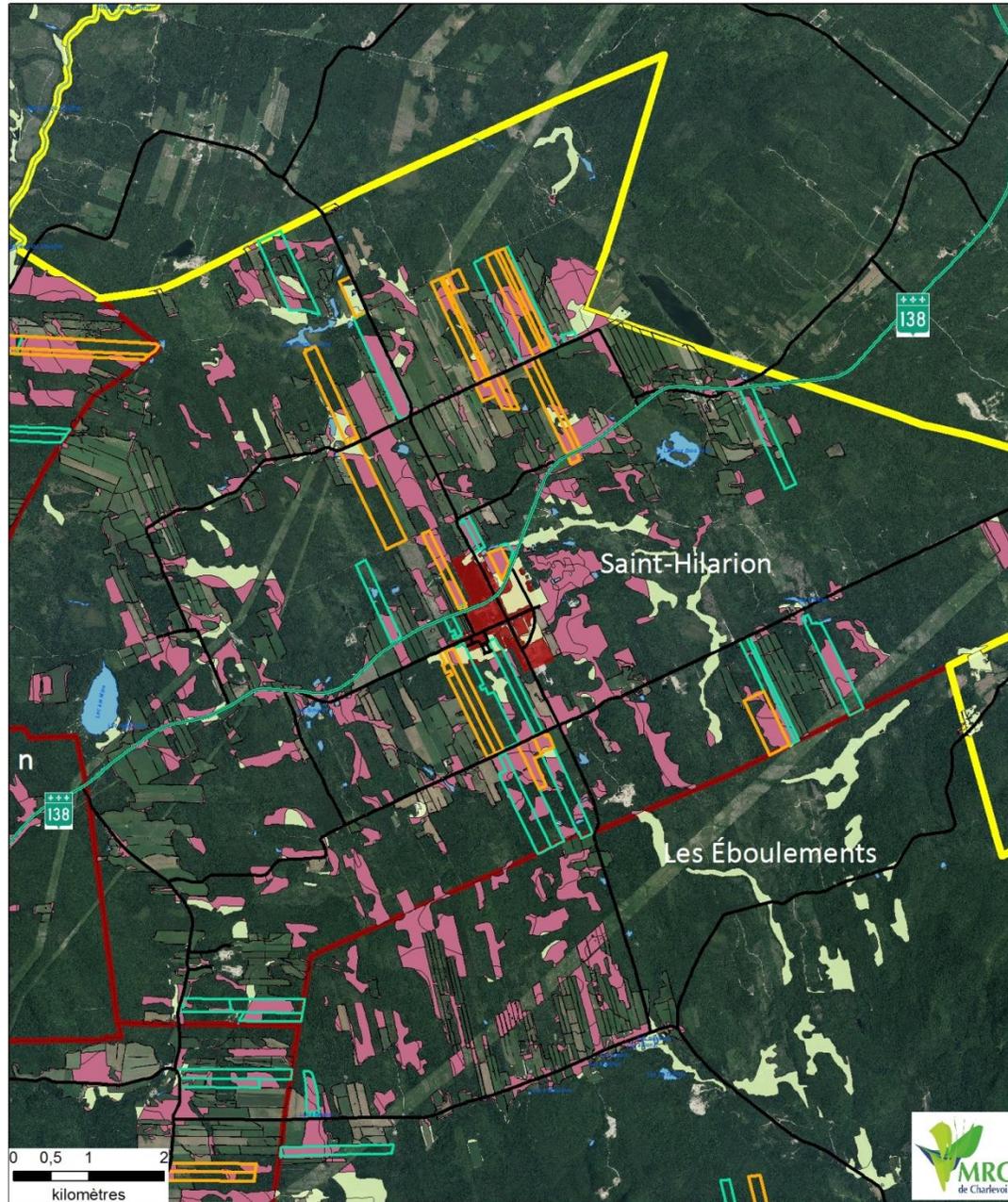


Légende

- Lots visités_Été 2013
- Lots visités avec friche
- Secteurs à l'abandon ?
- Secteurs à l'abandon ?_ Potentiel moyen à très bon
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les "secteurs à l'abandon" correspondent à des secteurs identifiés en 2002 comme étant agricole (J) ou en friche (FR). Cependant, y sont inclus parfois des milieux humides ou de jeunes coupes forestières.
Source: 4e inventaire écoforestier du MRN.

N.B.: Les secteurs agricoles en "cultures assurées" ont été retirés.



Visites des terres possiblement à l'abandon (été 2013) et secteurs agricoles potentiels Saint-Urbain

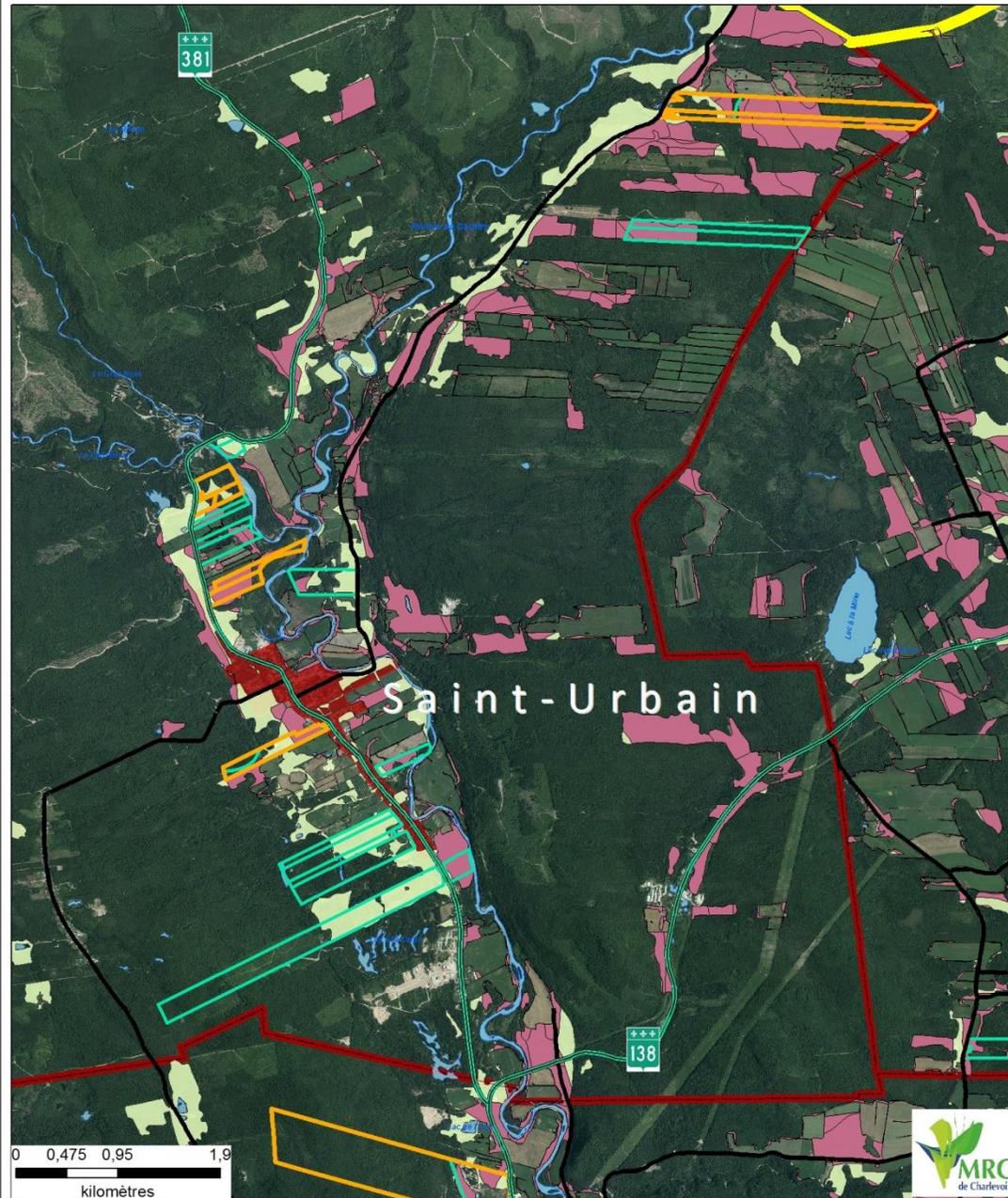


Légende

- Lots visités_Été 2013
- Lots visités avec friche
- Secteurs à l'abandon ?
- Secteurs à l'abandon ?_ Potentiel moyen à très bon
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les "secteurs à l'abandon" correspondent à des secteurs identifiés en 2002 comme étant agricole (J) ou en friche (FR). Cependant, y sont inclus parfois des milieux humides ou de jeunes coupes forestières.
Source: 4e inventaire écoforestier du MRN.

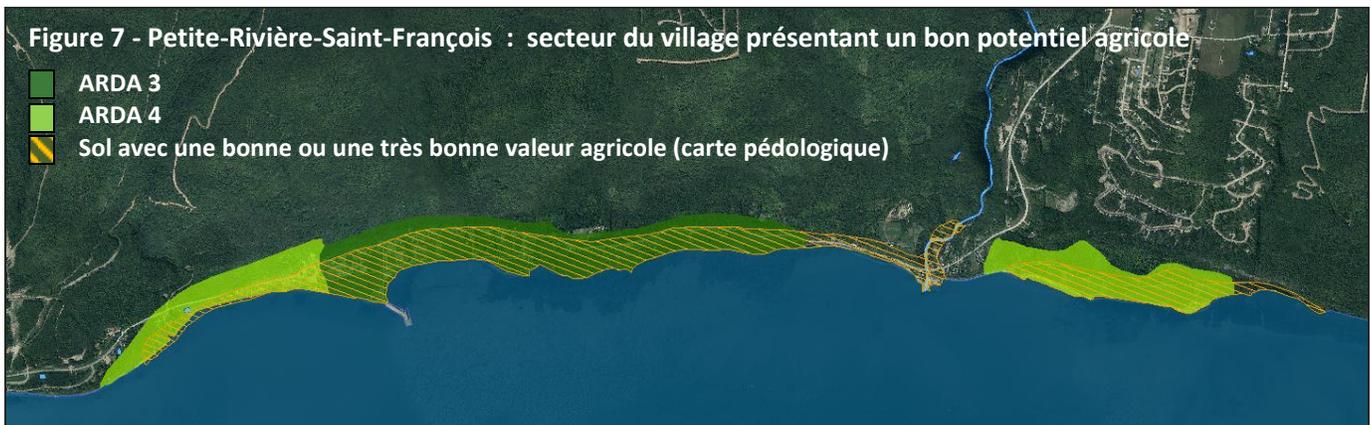
N.B.: Les secteurs agricoles en "cultures assurées" ont été retirés.



Finalement, il est important de mentionner que les critères utilisés pour sélectionner les lots à visiter ne permettaient pas d'identifier des lots situés dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François. En effet, cette municipalité n'est pas couverte par la zone agricole provinciale. Cependant, comme dans les autres municipalités, les résidents de Petite-Rivière-Saint-François vivaient autrefois également de l'agriculture, souvent combinée avec une autre activité telles la pêche, la navigation ou la foresterie. Quoiqu'aujourd'hui on n'y retrouve plus de producteurs enregistrés, il subsiste quelques champs et plusieurs bâtiments agricoles, dont certains ont un intérêt patrimonial supérieur⁴⁵.

Pour **Petite-Rivière-Saint-François**, dont la vocation est principalement tournée vers le tourisme, la villégiature et les activités de plein air (ski alpin, ski de fond, raquette, etc.), **l'agriculture représente une activité économique marginale** et parfois difficilement conciliable avec les usages environnants. **L'intérêt de l'activité agricole réside plutôt dans son apport esthétique, culturel et social.** En effet, cultiver les terres en friche permet par exemple de protéger et de valoriser des ouvertures visuelles vers le fleuve, de mettre en valeur des secteurs particuliers comme l'entrée du village ou un site d'intérêt reconnu par la population. La mise en valeur d'anciennes terres agricoles peut également donner lieu à des projets sociaux qui demandent l'implication de la communauté, qui valorisent la population et favorisent son enracinement au milieu.

Quoique le potentiel des terres agricoles de la municipalité ne figure pas sur nos cartes précédentes (parce que la municipalité se trouve à l'extérieur de la zone agricole provinciale), les données révèlent que **de nombreuses terres inutilisées à l'intérieur du village ont un bon potentiel agricole.** Constitués de dépôts littoraux et argileux, ces sols nécessitent un travail particulier pour y limiter les contraintes présentes, comme un mauvais drainage. Une fois bien préparés, ils sont propices à de multiples cultures.



Finalement, on retrouve sur le territoire de la MRC, des terres actuellement cultivées qui pourraient être abandonnées à court terme. Certaines d'entre elles se situent à proximité des villages voire même à l'entrée ou au cœur de ceux-ci. Cette proximité n'est peut-être pas toujours favorable à la cohabitation, mais elle contribue à l'attrait et à l'identité des municipalités de la région. Elles peuvent s'avérer également un atout

⁴⁵ Trois bâtiments agricoles de la municipalité ont été identifiés comme ayant un intérêt patrimonial supérieur à l'intérieur de l'*Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix*, Patri-Arch, 2011.

pour le développement de projets communautaires (ex.: jardins collectifs) ou pour la mise en valeur des produits de la terre (ex.: kiosques de vente) dans la municipalité. Cette situation appelle donc à la vigilance et à la réflexion afin de pouvoir conserver la vocation agricole à certains de ces secteurs.

9.7 Accessibilité des terres et spéculation

Évidemment, le territoire agricole n'est pas seulement utilisé par des producteurs. Au fil du temps, des résidences se sont implantées ici et là. Certaines y sont présentes depuis très longtemps, tandis que d'autres ont été construites au cours des dernières années à la suite de l'obtention d'une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ou par la confirmation d'un droit acquis par la commission. **Dans Charlevoix, la présence du fleuve induit une pression sur certaines zones agricoles qui sont prisées pour y habiter** de façon saisonnière ou permanente, sans y faire des activités agricoles. Des personnes y voient également une opportunité d'affaires pour l'hébergement touristique (gîte, auberge, résidence de tourisme, etc.).

Cette pression influence la valeur des terres en provoquant une spéculation sur les prix. En plus d'augmenter le prix de vente, cette spéculation a pour effet de diminuer l'offre des terres en vente ou en location pour l'agriculture. **Ce phénomène fragilise l'accès à la terre agricole pour les producteurs.** En effet, certains propriétaires terriens ne souhaitent pas s'engager dans la location agricole à moyen ou long terme de leur propriété parce qu'ils espèrent pouvoir vendre leur terre au plus offrant.

Pourtant, les règles ont changé. Avec la définition d'une affectation «agricole dynamique⁴⁶» depuis 2011, un propriétaire non producteur ne peut plus déposer une demande d'autorisation pour un usage résidentiel à la CPTAQ. Seule la confirmation d'un droit acquis reconnu par la LPTAA⁴⁷ peut lui permettre de se construire dans cette affectation. La section 11 - *Encadrement et règlementation* fournit davantage d'information sur les affectations agricoles définies et les usages qui y sont compatibles.

Afin de dresser un portrait de l'évolution de la valeur des terres agricoles dans la MRC de Charlevoix, quelques données ont été ressorties à partir du rôle d'évaluation. Les données utilisées concernent les terrains agricoles (propriétés inscrites au Rôle - sans tenir compte de la valeur des bâtiments présents), soit l'ensemble des propriétés codées «81». Ces terrains se caractérisent par une partie agricole et habituellement aussi d'une grande portion boisée. À partir de ces données, il a été possible d'**établir la valeur moyenne imposable⁴⁸ d'un hectare pour une terre agricole** (cultivée, boisée et non bâtie) **entre les années 1999 et 2011**, pour chacune des municipalités agricoles. De façon générale, les données confirment une augmentation de la valeur des terres agricoles. **Dans les municipalités riveraines au fleuve, c'est-à-dire Baie-**

⁴⁶ Affectation située dans la zone agricole provinciale et dont la vocation principale est orientée vers l'agriculture. Cette affectation et les normes qui en découlent sont inscrites à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix. Depuis novembre 2011, un règlement de contrôle intérimaire (RCI 133-11) est entré en vigueur et encadre les utilisations possibles dans l'affectation agricole dynamique.

⁴⁷ LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

⁴⁸ La valeur imposable des terrains agricoles est attribuée par le service d'évaluation de la MRC en tenant compte des ventes de ce type de terrain dans les dernières années et en fonction des caractéristiques de la terre (exemple : plus ou moins grande part de terres cultivées, de forêt, de zones inutilisables (humides), etc.).

Saint-Paul, Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres, cette augmentation est plus importante, soit près de 200%. Cela démontre une forte pression sur le marché. Le tableau ci-dessous expose ces données.

Tableau 50 : Valeur imposable moyenne des terrains agricoles⁴⁹ (cote 81), à l'hectare entre 1999 et 2011

Municipalité	1999/2001/2002*	2006	2011	Évolution 1999-2011
Baie-Saint-Paul	772 \$	1 769 \$	2 092 \$	+ 171 %
Les Éboulements	692 \$	1 172 \$	1 913 \$	+ 176 %
L'Isle-aux-Coudres	1 253 \$	1 267 \$	1 985 \$	+ 58 %
Saint-Hilarion	527 \$	867 \$	862 \$	+ 64 %
Saint-Urbain	576 \$	710 \$	1 310 \$	+ 128 %
MRC de Charlevoix	702 \$	1 117 \$	1 591 \$	+ 127 %

Source : Rôle d'évaluation de la MRC de Charlevoix

* Pour le début des années 2000, les données des sommaires du Rôle fournies par les municipalités variaient entre les années 1999, 2001 et 2002.

Pendant cette période, on remarque que la valeur des terres a augmenté de façon plus importante que le revenu disponible des ménages. **Entre 2006 (2007) et 2011, la valeur imposable moyenne des terres agricoles dans la MRC a augmenté de 42% tandis que le revenu disponible augmentait de 13% seulement.** En regard de ces données, il est logique de croire que l'écart doit être plus important dans certaines municipalités.

Tableau 51 : Revenu disponible des ménages par habitant dans la MRC de Charlevoix entre 2007 et 2012

Année	2007	2009	2010	2011	2012	Évolution 2007-2012
Revenu disponible des ménages par habitant (\$) ⁵⁰	20 658	21 901	22 927	23 366	24 466	+ 18 %

source : Québec International, Portrait socio-économique de la Capitale-Nationale, février 2014, page 39.

Pour avoir une meilleure idée de la valeur des terres en culture⁵¹ transigées, la Financière agricole produit annuellement un rapport sur le sujet. Celui-ci dresse un portrait annuel de la valeur des terres en culture vendues pour l'ensemble de la province et pour chacune des régions et donne un aperçu de la valeur réelle des terres en culture vendues (sur la base de transactions récentes), comparativement à la valeur imposable moyenne provenant du rôle d'évaluation. Ainsi, pour la région, la valeur des terres en culture transigées a connu des fluctuations, mais se solde, somme toute, à une variation positive de près de 11% depuis 2003.

⁴⁹ Les terrains agricoles représentent les propriétés identifiées comme ayant un usage agricole au rôle d'évaluation. On y retrouve non seulement un ou des champs agricoles mais également des secteurs forestiers, des bâtiments, des chemins, des milieux humides, etc.

⁵⁰ Le revenu disponible représente la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation de biens et de services, ainsi que pour l'épargne (source : Institut de la statistique du Québec)

⁵¹ Les terres en culture sont les superficies cultivables, transigées sans bâtiments. Elles ne comprennent pas les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés.

Tableau 52 : Valeur régionale moyenne des terres en culture, à l'hectare, transigées dans la Capitale-Nationale

Dans la MRC de Charlevoix, la valeur moyenne des terres en culture transigées n'est pas aussi élevée que dans la Capitale-Nationale. Entre 2009 et 2011, elle se situait en moyenne à un peu plus de 3 200 \$ l'hectare⁵². Ces données permettent de constater aussi l'écart entre la valeur imposable moyenne (au rôle) et la valeur moyenne réelle des transactions.

<i>Région de la Capitale-Nationale</i>	
Année	Valeur moyenne (\$) à l'hectare
2003	4 097 \$
2006	3 517 \$
2009	5 005 \$
2011	4 544 \$

source : La Financière agricole, *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, Éditions 2004, 2007, 2010 et 2012

Ces données révèlent aussi qu'à l'intérieur d'une propriété agricole, la partie cultivée (ou cultivable) est l'une des parties du terrain qui a le plus de valeur. La présence d'une forêt mature influence aussi positivement la valeur foncière. Ainsi, depuis quelques années, l'attrait d'avoir sa terre pour y séjourner et y pratiquer des activités de loisirs a fait apparaître une nouvelle classification au sein de l'évaluation foncière, soit celle des «boisés de loisirs». **Les terres possédant des «boisés de loisirs» ont une forte évaluation et participent à l'augmentation générale du prix des terres dans les secteurs agricoles.**

Tableau 53 : Valeur des terres agricoles transigées au Québec en 2012

En somme, comparativement à l'ensemble des régions du Québec, la Capitale-Nationale se classe assez bien au niveau de la valeur des terres transigées. Cependant, si l'on ne tient pas compte de la grande région montréalaise, on remarque que la valeur moyenne minimum payée pour un hectare en 2012 est la troisième plus élevée. Par contre, l'écart entre les valeurs minimales et maximales dans la région est moins important qu'ailleurs.

On constate un écart important entre le prix offert à l'hectare au Saguenay / Lac-Saint-Jean et dans la Capitale-Nationale.

Régions	Borne moyenne inférieure (\$/ha)	Borne moyenne supérieure (\$/ha)
Abitibi-Témiscamingue	619	1 667
Bas-Saint-Laurent	1 507	5 897
Capitale-Nationale	3 948	5 813
Centre-du-Québec	4 095	6 978
Chaudière-Appalaches	3 597	8 491
Estrie	3 273	7 773
Lanaudière	9 226	18 779
Laurentides	7 764	15 242
Mauricie	4 201	7 544
Montérégie-Est	10 842	19 478
Montérégie-Ouest	10 150	19 681
Outaouais	2 532	4 433
Saguenay / Lac-Saint-Jean	1 198	3 577

source : La Financière agricole, *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, Éditions 2013.

⁵² Information obtenue auprès du Service d'évaluation de la MRC de Charlevoix, basée sur les ventes dans la région des trois dernières années.

FAITS INTÉRESSANTS | TERRES À L'ABANDON, DISPONIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES TERRES :

- À la suite des visites effectuées à l'été 2013, une superficie totale de 230 hectares de terres agricoles à l'abandon, jugées avoir un fort potentiel de reprise agricole, a été identifiée.
- Comparativement aux régions fortement agricoles où l'augmentation de la valeur des terres est liée principalement à son potentiel et à son utilisation agricole, **la valeur des terres dans la MRC est souvent influencée par son potentiel pour la villégiature et la présence d'une vue sur le fleuve.**

Cette pression provoque une spéculation qui a pour effet d'augmenter le prix de vente et de diminuer l'offre des terres en vente ou en location pour l'agriculture. **Ce phénomène augmente la difficulté de certains producteurs ou aspirants-producteurs d'accéder à la terre.**

- On remarque que la valeur des terres agricoles augmente de façon importante et que le pouvoir d'achat diminue. **Entre 2006 et 2011, la valeur imposable moyenne des terres agricoles dans la MRC a augmenté de 42% tandis que le revenu disponible augmentait de 13% seulement.**
- Les terres agricoles possédant des superficies en culture ou des superficies de «boisé de loisir» sont celles qui présentent la plus grande valeur foncière.
- Comparativement à l'ensemble des régions du Québec, la Capitale-Nationale se classe assez bien au niveau de la valeur des terres transigées. On constate néanmoins une valeur minimale des terres transigées assez élevée lorsqu'on la compare avec d'autres régions similaires.

On remarque un écart important entre le prix offert à l'hectare dans la région du Saguenay / Lac-Saint-Jean comparativement à celui offert dans la Capitale-Nationale.

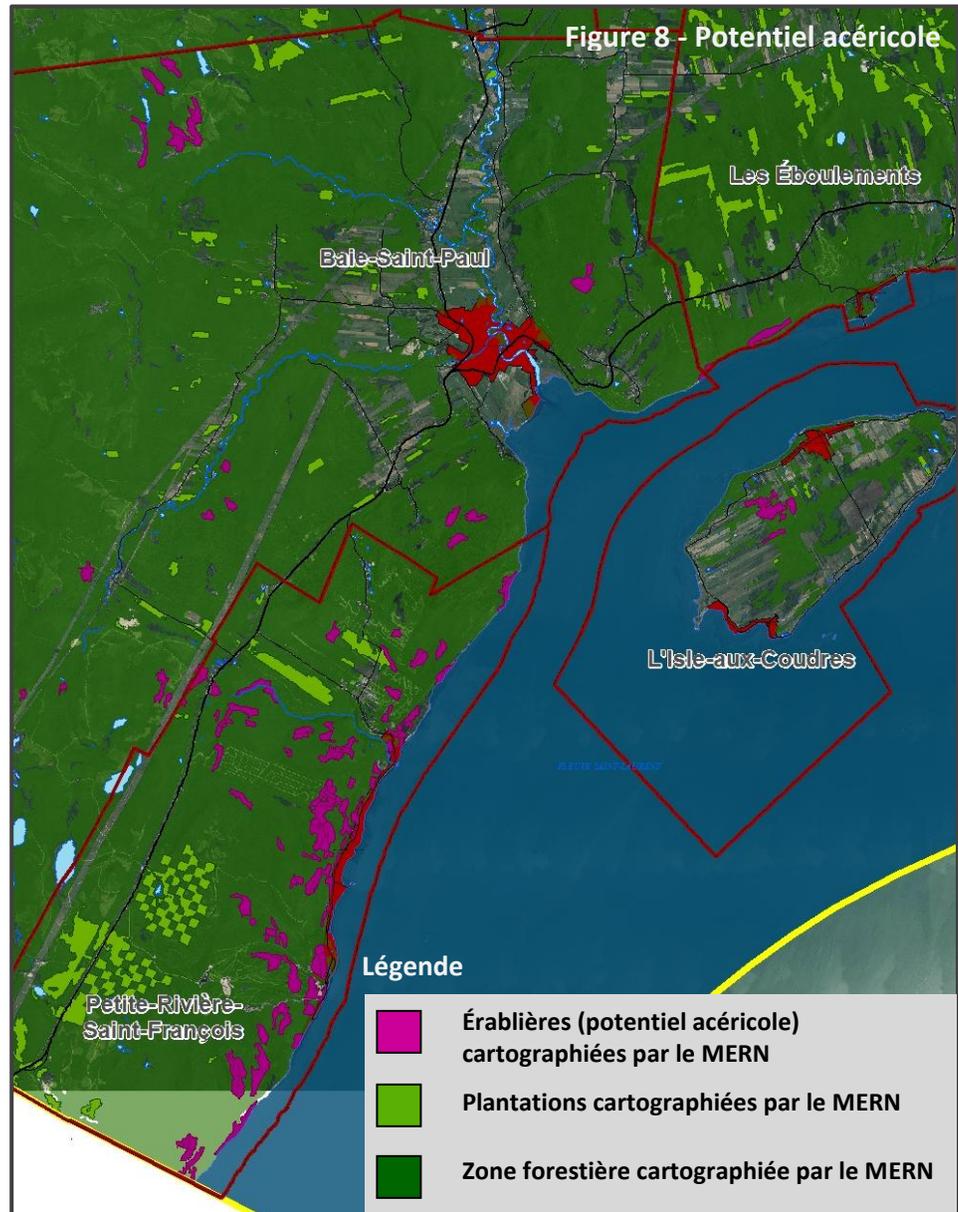
9.8 Produits forestiers non ligneux et agroforesterie

La forêt occupe une grande place à l'intérieur de la zone agricole de la MRC. En effet, **un peu plus de 20 000 hectares, soit 62% de la zone agricole est boisée**. La plupart des propriétés agricoles sont ainsi pourvues d'une part de forêt qui sert à plusieurs producteurs pour leur récolte personnelle, la vente de bois de chauffage ou encore pour des activités de loisir. On retrouve aussi quelques hectares d'érablières dans les municipalités de Baie-Saint-Paul, des Éboulements, de L'Isle-aux-Coudres et de Petite-Rivière-Saint-François. Cette dernière se démarque cependant des autres au niveau du potentiel acéricole puisqu'on y retrouve de nombreuses érablières. Également, la présence d'infrastructures acéricoles anciennes (bassins pour bouillir, système de tuyaux reliant les bassins installés sur différents paliers, etc.) révèle l'importance de cette activité dans la municipalité autrefois⁵³.

La figure 8 ci-contre illustre les érablières (secteurs avec un potentiel acéricole) identifiées par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), auparavant MRN.

Le MERN n'a pas identifié d'érablières dans les municipalités de Saint-Urbain et de Saint-Hilarion.

source : Quatrième inventaire écoforestier, MERN



⁵³ Source : Étude de potentiel et inventaire archéologique Forêt du Massif - Petite-Rivière-Saint-François, Jean-Yves Pintal, Février 2013.

Dans la MRC de Charlevoix, au-delà de la production sylvicole, **le développement des PFNL est limité principalement à quelques produits comme le bleuets sauvage et la récolte de champignons sauvages.**

La production de bleuets a fait l'objet d'un bref portrait dans la partie I du portrait, section 4.6 - *Horticulture*. **La récolte de champignons quant à elle connaît un intérêt croissant.** Un marché se développe ici avec notamment la présence de deux entreprises qui récoltent en forêt : Amyco et Arche boréale. Des randonnées nature pour la découverte des champignons ainsi qu'une formation au Centre d'études collégiales (CECC) sont également offertes dans la région depuis quelque temps. Avec la présence de nombreux établissements réputés pour leur gastronomie, nul doute qu'un potentiel de marché existe ici.

La présence importante de la forêt représente un atout pour le développement de nouvelles niches de productions en lien avec les sous-produits de la forêt; les produits forestiers non ligneux (PFNL). **Les PFNL englobent toutes les ressources que l'on peut tirer de la forêt, excluant le bois (matière ligneuse)⁵⁴.** Le développement de ces sous-produits peut être un complément à des entreprises agricoles existantes ou représenter des occasions d'affaires pour de nouveaux producteurs. **La présence de friches peut également se prêter au développement d'une production agroforestière ou en lien avec les PFNL.**

En 2008, le Centre d'expertise sur les produits agroforestiers (CEPAF) a réalisé une étude intitulée « Mise en valeur des produits forestiers non ligneux ». Dans le cadre de la réalisation de son PDZA en 2010-2011, la MRC de Charlevoix-Est y a puisé des informations pertinentes sur les potentiels qu'offre la culture de ces produits. Afin d'éviter de recopier les mêmes informations, vous trouverez ici une synthèse des données extraites du PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

Selon l'étude, près de 500 types de PFNL font actuellement l'objet de commerce au Canada. Le sirop d'érable, les champignons et les baies sont les principaux PFNL commercialisés. **On observe une demande croissante pour les produits nutraceutiques (suppléments alimentaires naturels), les produits ornementaux (comme les cônes de pin) et d'autres produits de la forêt boréale.**

Selon le CEPAF, **une trentaine de PFNL pourraient représenter un potentiel économique intéressant pour les régions du Québec, et particulièrement ceux-ci :**

- **Les petits fruits dont le bleuets sauvage, la canneberge sauvage, les baies, l'amélanchier et l'aronia noir :** ce sont des produits très recherchés sur l'ensemble des marchés provincial, national et international. En 2008, la demande était bien supérieure à l'offre que ce soit pour la matière brute ou transformée.
- **Les champignons sauvages :** leur potentiel commercial réside dans le secteur alimentaire et pour les produits de santé naturels. Les principaux marchés se trouvent à l'extérieur du pays (Europe, Japon, États-Unis). En 2008, la demande sur le marché canadien et québécois se maintenait.

⁵⁴ Définition tirée de la Coopérative de solidarité des PFNL du Québec :

http://www.pfnlquebec.com/Cooperative_des_PFNL_du_Quebec/La_cooperative_de_solidarite_des_PFNL_du_Quebec.html [page consultée le 15 janvier 2014].

- **Les plantes médicinales** : ces plantes sont recherchées par les herboristes, les transformateurs (produits de santé naturelle et huiles essentielles) et par des laboratoires pharmaceutiques. **Les espèces les plus demandées sont le ginseng à cinq folioles, la sanguinaire du Canada et l'hydraste du Canada.**
- **L'If du Canada** : ces produits sont destinés à l'industrie pharmaceutique. Ce PFNL a un marché provincial et national bien établi qui transforme une grande partie de la biomasse présente au Québec pour la vendre ensuite aux États-Unis et en Europe.
- **La marguerite blanche et le rosier rugueux** : leur principal marché couvre le Québec et également le reste du Canada.
- **La tête de violon surgelée et l'huile essentielle de thé du Labrador** : ces produits sont vendus au Canada et également à l'international.
- **Le bouleau blanc** : sa demande relativement faible pour le sirop tend à croître à mesure que son utilisation est publicisée. Ce marché se développe notamment dans l'ouest de l'Amérique et en Europe. **L'usage médicinal de l'écorce du bouleau laisse entrevoir une possible croissance de la demande pour cette espèce.**



Hydraste (*Hydrastis canadensis*)

En 2006, la MRC de Charlevoix a débuté un projet pilote avec certaines variétés de PFNL, à l'intérieur d'une portion de terres publiques situées dans la forêt du Massif. Les espèces plantées sont le ginseng, la fougère, l'asaret du Canada, l'actée à grappes noires et l'hydraste. Ces plantes sont utilisées en herboristerie et dans le domaine pharmaceutique. Un suivi annuel des plantations a été réalisé. En 2009, suite aux constats, de nouveaux plants ont été réintroduits pour pallier la perte de quelques individus.

La première conclusion liée à ces projets⁵⁵ indique que de façon générale, ces types de production exigent plusieurs années avant la première récolte. **Parmi les plantes expérimentées, c'est l'hydraste qui offre le meilleur potentiel pour le secteur** puisque c'est elle qui s'adapte le mieux à notre environnement. Elle offre également un très bon potentiel financier, au deuxième rang après le ginseng. L'actée à grappes noires semblait aussi bien s'adapter au milieu. À plus long terme, la culture de la fougère pourrait être intéressante puisqu'une fois bien établie, elle donnera un revenu annuel sans entretien. Finalement, la culture du ginseng a connu, quant à elle, de



Actée à grappes noires (*Cimicifuga racemosa*)

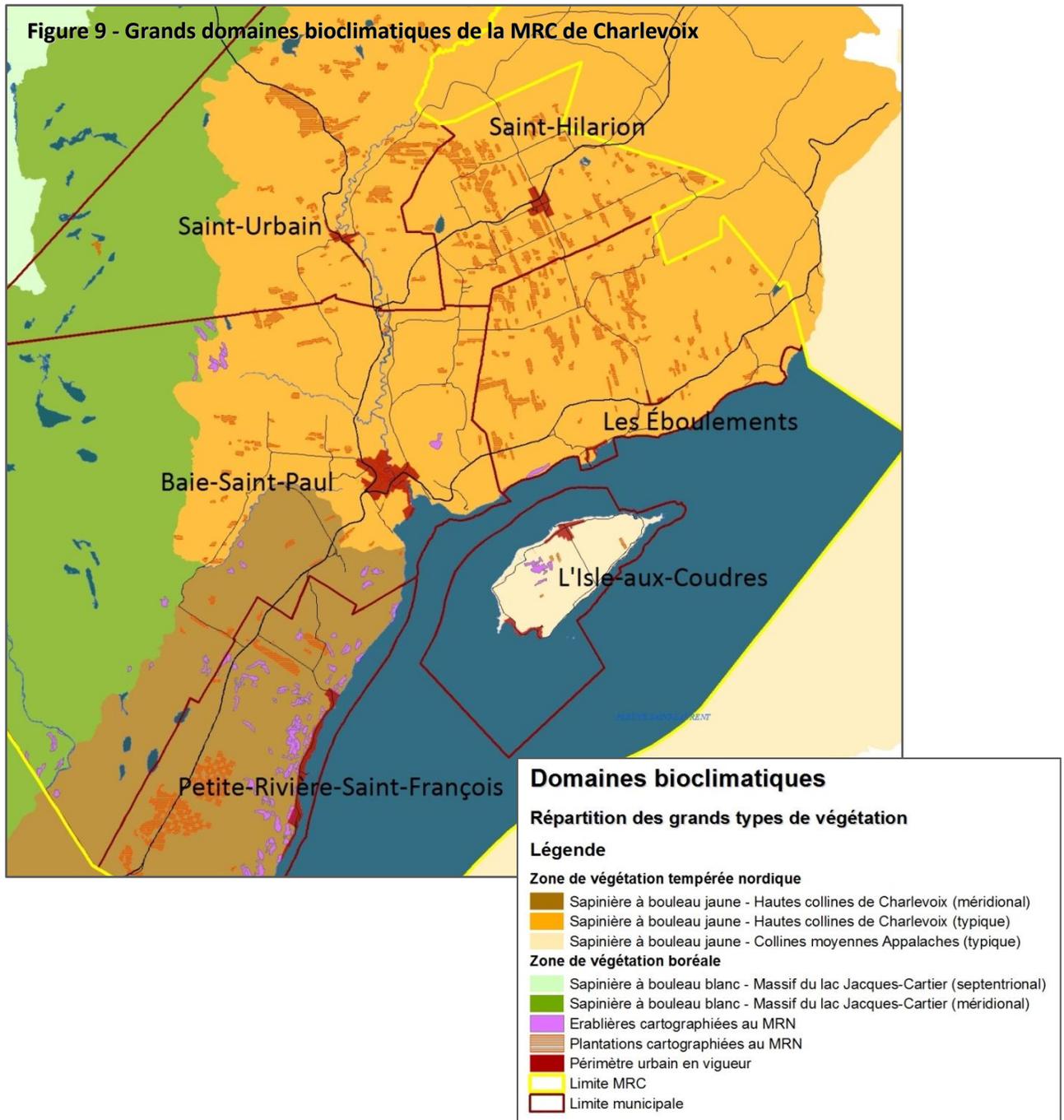
Source des photos :

<http://www2.sbf.ulaval.ca/agroforesterie/NAAC.html>

⁵⁵ Source : *Rapport Production PFNL MRC de Charlevoix 2006-2009*, Danielle Couture, novembre 2009.

mauvais résultats et ne semble pas adaptée à notre région.

L'illustration ci-dessous présente les grands domaines bioclimatiques⁵⁶ de la MRC de Charlevoix. Notre territoire est principalement dominé par la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. Sur la carte sont identifiés également les secteurs d'érablières et de plantations.



⁵⁶ Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation [...] L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère de distinction des domaines. Source : <https://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp>

L'agroforesterie inclut la culture de sous-bois comme celle des produits forestiers non ligneux (PFNL). D'ailleurs, le projet pilote de PFNL de la MRC était un projet agroforestier avec la plantation de différentes espèces (ginseng, fougère, asaret du Canada, actée à grappes noires et hydraste) plantées sous couvert forestier.

Cependant, l'agroforesterie couvre un domaine plus large et peut ouvrir de nouvelles possibilités pour les producteurs. Les systèmes agroforestiers procurent de nombreux avantages écologiques et environnementaux, participent à la diversité des paysages et peuvent générer des revenus additionnels à la ferme qui s'ajoutent aux revenus agricoles conventionnels du producteur.

Par projets agroforestiers, pensons notamment à la mise en place de haies brise-vent ou de bandes riveraines, à la pratique de cultures intercalaires (établissement d'une culture annuelle entre des rangées d'arbres ou d'arbustes), à la ligniculture (production d'arbres ou d'arbustes à croissance rapide) ou à la culture sous couverts forestiers (cultures de sous-bois).

Ces projets peuvent favoriser une meilleure protection des cultures, du bétail, des sols et des cours d'eau. Ils stimulent la biodiversité et peuvent contribuer au captage du carbone. Ils peuvent permettre la création d'emplois, l'amélioration de la perception des activités agricoles et forestières et embellir le paysage⁵⁷.

On voit de plus en plus d'initiatives en ce sens au Québec. La plus répandue demeure l'implantation de haies brise-vent. Plusieurs organisations et documents peuvent renseigner les producteurs intéressés par ces pratiques.

Mentionnons :

- **Agriculture et agroalimentaire Canada :**
http://www4.agr.gc.ca/ressources/prod/doc/terr/pdf/som_portrait_qc_final_f.pdf ([sommaire](#))
http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/agroforest_version_integrale.pdf ([version intégrale](#))
- **Agri-Réseau** (généré par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)):
<http://www.agrireseau.qc.ca/agroforesterie/>
 incluant le *Réseau de sites de démonstration en agroforesterie*:
<http://www.craaq.qc.ca/reseau-de-sites-de-demonstration-en-agroforesterie>
- **Centre d'expertise sur les produits agroforestiers (CEPAF)**
<http://www2.sbf.ulaval.ca/agroforesterie/>
- **Fédération des producteurs forestiers du Québec :**
<http://www.foretrivee.ca/jamenage-ma-foret/lagroforesterie/>

⁵⁷ Informations provenant du document *L'agroforesterie au Québec* (document synthèse du document *Le portrait de l'agroforesterie au Québec*, 88 pages), Gouvernement du Canada, 6 pages, 2006.

10. POIDS ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES

D'une agriculture de subsistance, réalisée dans le but de subvenir aux besoins de la famille, Charlevoix est tranquillement passée à une ère de mécanisation des activités agricoles. Ces changements se sont traduits par l'abandon graduel des terres moins productives ou trop contraignantes pour les producteurs. Ainsi, les fermes restantes ont évolué vers la spécialisation qui a pris une large place à partir des années '80⁵⁸. On voit se développer des entreprises tournées vers une production de masse comme le porc ou la volaille, par exemple. Vers la fin des années '90, apparaissent des entreprises agricoles spécialisées dans la production de niche, le plus souvent haut de gamme, qui se distinguent des produits conventionnels retrouvés alors sur le marché et qui se rattachent à leur lieu de production : Charlevoix. Les fermes de la région, devenues de plus en plus productives, occupent aujourd'hui une part non négligeable dans l'économie de la région et particulièrement dans celles de petites localités que ce soit au niveau de l'emploi qu'elles procurent, des dépenses qu'elles encourent ou du rayonnement qu'elles offrent à la région.

Selon Québec International (auparavant Pôle Québec-Chaudière Appalaches), l'exploitation agricole constitue l'un des principaux piliers économiques de la région avec l'industrie touristique et le secteur forestier⁵⁹. Ces trois secteurs sont considérés comme des piliers de l'économie puisque leur développement peut susciter de nouveaux investissements, une nouvelle économie et favoriser la cohésion dans le milieu ou avec des acteurs de l'extérieur de milieu.

Concrètement, **l'agriculture dans la MRC de Charlevoix représente un secteur qui procure de l'emploi direct à environ 200 personnes⁶⁰, soit environ 4% de l'emploi.** Par contre, les dépenses encourues et les investissements réalisés par ces entreprises sont significatifs et bénéficient à la communauté. Il est difficile d'évaluer l'impact économique des activités agricoles dans le milieu puisqu'au-delà de la production à la ferme, l'agriculture participe à l'économie régionale au sein des activités agrotouristiques et agroalimentaires, en plus de fournir des produits distinctifs et de qualité dans plusieurs commerces et restaurants de la région. D'ailleurs, en 2012, **36 entreprises de la filière agroalimentaire de la MRC ont généré un chiffre d'affaires de 36 M\$ et procuré du travail à plus de 300 personnes⁶¹.** L'agriculture entretient également les paysages et contribue ainsi aux retombées économiques liées au tourisme, à la récréation et à la villégiature.

En 2011, les activités agricoles dans la MRC ont généré des revenus totaux de près de 35 millions de dollars et des dépenses d'un peu plus de 32 millions⁶². Au fil des ans, le capital agricole total, les revenus et les dépenses agricoles ne cessent de croître. Cependant, on remarque augmentation importante des dépenses totales entre 2006 et 2011 ce qui a eut comme conséquence de diminuer la marge brute dans les dernières années.

Le tableau de la page suivante expose les données économiques liées à l'agriculture.

⁵⁸ *L'agriculture dans Charlevoix*, Revue de la Société d'histoire de Charlevoix, no. 10, Juin 1990.

⁵⁹ Québec International, *Portrait socio-économique de la Capitale-Nationale*, Février 2014, p.37.

⁶⁰ Québec International, *Conversation téléphonique*.

⁶¹ Source : Entrevue CIHO (radio de Charlevoix) avec André Simard, directeur du CLD de la MRC de Charlevoix.

⁶² MAPAQ, Direction de la Capitale-nationale, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010

Tableau 54 : Importance économique de l'agriculture dans la MRC

source : Statistique Canada

Année	Capital agricole total ⁻¹	Revenus agricoles totaux ⁻²	Dépenses agricoles totales ⁻³	Marges brutes (revenus-dépenses) ⁻⁴	RATIOS ÉCONOMIQUES	
					capital / revenus ⁻⁵	(marge / capital) x 100 ⁻⁶
1996	52 197 717 \$	18 950 268 \$	16 443 660 \$	2 506 608 \$	2,75	4,80
2001	67 153 761 \$	24 321 480 \$	21 360 893 \$	2 960 587 \$	2,76	4,41
2006	80 448 573 \$	29 175 364 \$	25 283 056 \$	3 892 308 \$	2,76	4,84
2011	93 936 143 \$	34 637 831 \$	32 241 332 \$	2 396 499 \$	2,71	2,55
Évolution 1996-2011	+ 79,96 %	+ 82,78 %	+ 96,07 %	- 4,39 %		

- 1 Capitale agricole total** Valeur marchande, en dollars courants, du capital engagé dans la production de produits agricoles incluant les valeurs des terres et des bâtiments, du bétail et de la volaille ainsi que des machines et du matériel agricole.
- 2 Revenus agricoles totaux** Revenus, en dollars courants, excluant les produits forestiers vendus.
- 3 Dépenses agricoles totales** Dépense pour le fonctionnement, en dollars courants, ne comprenant pas l'amortissement ni les déductions pour l'amortissement.
- 4 Marge brute** Revenus agricoles totaux moins les dépenses agricoles totales.
- 5 Ratio économique capital /revenu** Représente la valeur du capital agricole nécessaire pour générer un (1) dollar de revenu agricole. *Plus le ratio est faible, plus le capital agricole est générateur de revenus.*
- 6 Ratio économique marge /capital** Représente la marge de profit brut générée par dollar de capital agricole. *Plus ce ratio est élevé, plus le capital agricole est générateur de profit brut.*
- Source des définitions : PDZA de la MRC de Bécancour, p.61.

À la lumière des données précédentes, **on constate que le capitale agricole de la MRC génère un peu plus de revenus en 2011 qu'il en générait en 1996.** Par contre, ce même capitale est de moins en moins générateur de profit brut. Pour les municipalités, l'agriculture représente aussi une source intéressante de richesse foncière. Ci-dessous, la part de l'assiette foncière occupée par l'agriculture (sans prendre en considération les activités d'agrotourisme et de transformation) dans la MRC de Charlevoix. Source du tableau : MAMOT, 2014

Tableau 55 : Proportion de l'agriculture dans l'évaluation foncière uniformisée des municipalités en 2013

Municipalité	Agriculture	Total - Rôle uniformisé	Part	Évolution 2008-2013
Petite-Rivière-Saint-François	2 158 744 \$	295 917 664 \$	1 %	stable
Baie-Saint-Paul	27 081 893 \$	877 439 181 \$	3 %	stable
L'Isle-aux-Coudres	6 299 216 \$	140 465 584 \$	4 %	En baisse; part de 5 à 4%
Les Éboulements	25 295 303 \$	213 527 512 \$	12 %	En baisse; part de 16 à 12%
Saint-Hilarion	21 655 920 \$	101 172 656 \$	21 %	En baisse; part de 28 à 21%
Saint-Urbain	10 217 934 \$	115 693 128 \$	9 %	En hausse; part de 8 à 9%
MRC de Charlevoix	92 709 010 \$	1 744 215 725 \$	5 %	En baisse; part de 6 à 5%

11. ENCADREMENT ET RÈGLEMENTATION

En matière de planification régionale, la MRC doit respecter les orientations du gouvernement en matière d'aménagement⁶³. Cette intégration des orientations gouvernementales et le transfert de celles-ci vers le palier municipal passent par l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Ce document de planification permet également de définir à l'échelle régionale, de concert avec les représentants des municipalités locales, certaines balises pour l'ensemble du territoire. Le SAD contient notamment un cadre normatif qui doit être repris à la réglementation municipale.

En ce qui concerne le territoire et les activités agricoles, le gouvernement exige de «planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole». Cette planification doit être faite «dans le respect des particularités du milieu de manière à favoriser le développement économique des régions». Un contrôle des usages non agricoles est désormais exigé afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles.

11.1 Affectations agricoles présentes dans la zone agricole provinciale

De façon à répondre aux orientations gouvernementales et dans un souci de planification régionale, trois (3) affectations agricoles ont été définies au SADR de la MRC de Charlevoix, soit : l'affectation agricole dynamique, l'affectation agricole viable et l'affectation agricole marginale. Le tableau ci-dessous présente les critères utilisés pour délimiter chacune de ces affectations.

Tableau 56 : Critères de caractérisation de la zone agricole

Affectations agricoles	Critères de délimitation			
	UTILISATION DU SOL	POTENTIEL DES SOLS	TOPOGRAPHIE	ACTIVITÉS AGRICOLES
DYNAMIQUE	Présence forte de champs en culture, possibilité de friche ou de boisé de ferme	Majorité de sols de catégorie ARDA ⁶⁴ 2, 3, 4 et 5	Majorité (70%) des pentes varient entre 0% et 10%	Présence de fermes en exploitation
VIABLE	Présence forte de forêt, possibilité de friche ou de champs isolés	Majorité de sols de catégorie ARDA 4, 5 et 7	50% des pentes varient entre 11% et 25%	Faible possibilité de fermes en exploitation
MARGINALE	Principalement sous couvert forestier (90%)	Principalement des sols de catégorie ARDA 7	60% des pentes ont plus de 25%	Aucune exploitation agricole visible

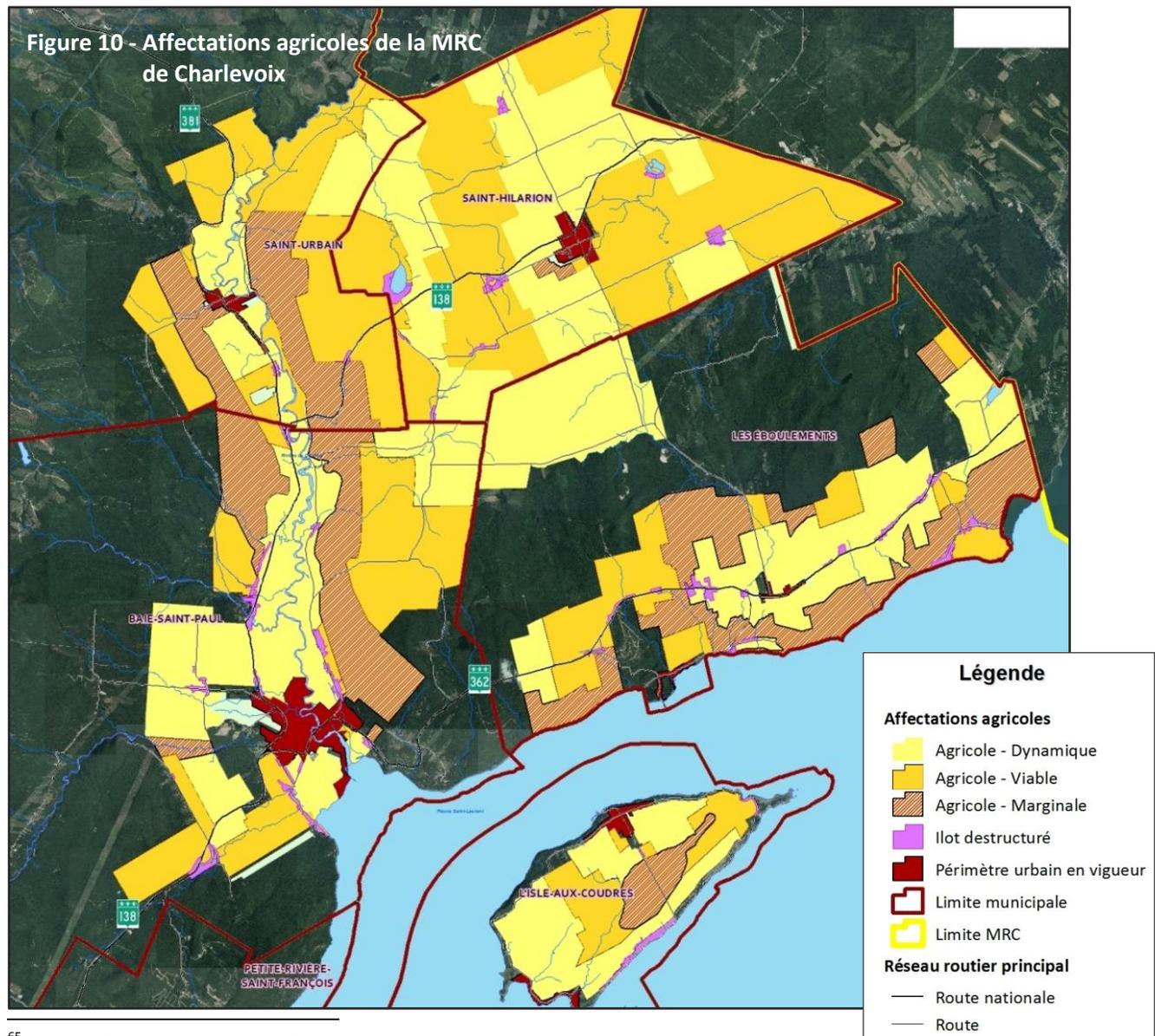
Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé, Chapitre 5 - Agricole.

⁶³ Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé, Gouvernement du Québec, 2001.

⁶⁴ ARDA pour Aménagement rural et développement de l'agriculture est un inventaire des terres du Canada. Cet inventaire qui a débuté dans les années '60 a élaboré un classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole.

Tableau 57 : Superficies des différentes affectations agricoles à l'intérieur de la zone agricole

Zone agricole provinciale		
Affectations agricoles	Superficie ⁶⁵	Proportion
DYNAMIQUE	14 600 ha	43 %
VIABLE	13 631 ha	40 %
MARGINALE	5 782 ha	17 %
TOTAL	34 013 ha	100 %



⁶⁵ La superficie a été obtenue à l'aide de ArcMap.

11.2 Demandes à portée collective : les îlots déstructurés et les «grandes propriétés»

Toute demande de nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole doit être soumise à l'approbation de la CPTAQ qui est l'organisme responsable de l'application de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Cependant, depuis 2001, de nouvelles dispositions ont été introduites à la LPTAA qui permet aux MRC, en concertation avec les municipalités locales, l'UPA et la CPTAQ, de définir des secteurs ou des critères permettant la construction de résidences dans la zone agricole. Il s'agit ainsi d'une réflexion et d'une planification globales qui concernent l'ensemble de la collectivité, delà le terme de «demande à portée collective», à l'inverse des demandes individuelles qui avaient cours auparavant. Ainsi, le volet I de l'article 59 de la LPTAA ouvre la possibilité de «déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées en zone agricole». En échange, les résidences non agricoles (qui ne sont pas liées à une ferme) seront interdites dans les secteurs agricoles les plus dynamiques.

Le volet I permet de définir ce qu'on appelle des «îlots déstructurés». Un îlot déstructuré représente un ensemble de plusieurs lots contigus qui sont occupés en partie ou en totalité par des usages non agricoles tel que résidentiel, commercial, récréatif ou industriel. L'îlot déstructuré doit être de superficie restreinte et son occupation doit faire en sorte qu'il ne présente pas de perspective réelle pour la pratique de l'agriculture ou des activités agricoles. Pour être effectif, l'îlot doit avoir été approuvé par l'ensemble des partenaires ci-haut mentionnés (MRC, UPA et CPTAQ), avoir fait l'objet d'une décision de la CPTAQ et avoir été intégré au schéma d'aménagement et de développement.

En contrepartie, une MRC qui identifie des îlots déstructurés devra définir les secteurs agricoles les plus dynamiques sur son territoire de façon à y prioriser les activités agricoles, donc d'y limiter les usages résidentiels. L'affectation agricole dynamique représente ces secteurs au plus fort potentiel et à la plus forte vocation agricole. Seules les résidences de ferme (liées à une entreprise agricole) ou la résidence bénéficiant d'un droit acquis pourront s'y implanter. Cela signifie que **pour avoir droit d'y construire une résidence, un agriculteur devra être un producteur reconnu par la CPTAQ** : l'agriculture doit être sa principale activité et sa principale source de revenus, son statut doit être reconnu dans le milieu (posséder sa carte de producteur du MAPAQ) et il doit être propriétaire de sa terre. Ainsi, un aspirant-producteur qui souhaite s'établir dans la zone agricole dynamique devra y implanter son entreprise avant de pouvoir y construire sa résidence. Il déposera ensuite un document à la CPTAQ afin d'obtenir une déclaration qui approuvera son droit d'y construire une résidence. Il n'est donc plus possible d'obtenir une autorisation de la CPTAQ sur la base d'un projet d'entreprise agricole dans l'affectation agricole dynamique. Par contre, certains projets commerciaux, manufacturiers légers ou institutionnels sont visés par des exceptions et pourraient faire l'objet d'une demande d'autorisation à la CPTAQ.

Par l'utilisation du volet I de l'article 59, la MRC vient clairement identifier la vocation de ces secteurs agricoles et définir les usages qui pourront y être exercés.

Le volet II permet de définir, à l'intérieur des affectations agricoles viable et marginale, des lots d'une superficie suffisante où pourrait être implantée une résidence de façon à ne pas déstructurer la zone agricole. Il ne s'agit pas ici de définir des secteurs à vocation résidentielle, comme les îlots déstructurés, à

l'intérieur de la zone agricole provinciale, mais plutôt d'identifier les secteurs agricoles où les activités agricoles sont moins dominantes et où l'implantation d'une résidence sur une grande superficie pourrait favoriser le développement d'activités agricoles ou agroforestières sur le lot sans nuire au développement des entreprises agricoles voisines. À la base de la réflexion, les partenaires (MRC, UPA et CPTAQ) devront définir la superficie minimale d'un lot pour pouvoir bénéficier de ce droit (10, 15, 20 hectares, etc.). Des conditions supplémentaires pourraient également s'y ajouter.

Actuellement, la MRC de Charlevoix a réalisé l'exercice pour le volet I. Les îlots déstructurés et les limites de l'affectation agricole dynamique sont décrits à l'intérieur du règlement de contrôle intérimaire relatif aux îlots déstructurés en zone agricole (no 133-11) qui est en vigueur depuis avril 2011⁶⁶. L'exercice de concertation pour définir les critères pour le volet II n'a pas encore été entrepris. Il devrait débuter au cours de l'année 2015. L'élaboration du PDZA, par la mise à jour des connaissances, des enjeux et des problématiques en lien avec le territoire et les activités agricoles devrait permettre d'outiller les acteurs dans leurs discussions et leurs prises de décisions futures.

11.3 Compatibilité des usages dans les affectations agricoles

De façon générale, les affectations agricoles définies au schéma d'aménagement et de développement correspondent aux limites de la zone agricole provinciale. Dans le but d'encadrer les utilisations agricoles et non agricoles à l'intérieur de ces affectations, la MRC a élaboré des tableaux de compatibilité des usages. Ces tableaux peuvent être consultés à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement. On y retrouve les grandes catégories d'usages qui peuvent être autorisés ou non dans chacune des affectations. Les municipalités devront intégrer ces normes à leur réglementation municipale et voir à les préciser, en fonction de leurs réalités. Dans le but de présenter, d'un coup d'œil, les usages compatibles ou non dans chacune des affectations, un tableau synthèse est présenté aux pages suivantes. Ce tableau est donc présenté à titre informatif et ne remplace pas la réglementation municipale en vigueur.

La compatibilité des usages qui y est présentée tient compte des dernières ententes survenues entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA concernant les îlots déstructurés et l'affectation agricole dynamique. Ainsi on constate que la résidence, à l'exception de celle possédant un droit acquis ou de la résidence de ferme, n'est pas compatible ou autorisée à l'intérieur de l'affectation agricole dynamique.

⁶⁶ Le règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/RCI-133-11-R%C3%A8glement.pdf> [Page consultée le 22 septembre 2014].

Tableau 58 : Compatibilité des usages à l'intérieur des affectations agricoles dynamique, viable et marginale

AFFECTATION AGRICOLE				
USAGES	Dynamique	Viable	Marginale	NORMES SPÉCIFIQUES
Agriculture sans élevage				
Agriculture avec élevage				Zonage de production, distances séparatrices, etc.
Para-agricole (serre, gazon, sapins de Noël, etc.)				
Sylviculture, exploitation de la forêt				Règlement abattage d'arbres (pour le territoire de la MRC)
Reboisement (à des fins d'exploitation forestière)*				Exceptions : haie brise-vent, bande riveraine, etc. *Vise le reboisement subventionné.
Exploitation des ressources marginales de la forêt				
Extraction (eau, minéraux, tourbe, sable, pierre, etc.)				Exceptions ponctuelles possibles Sites de moindre impact agricole (pour les affectations <i>Vi, Ma</i>) ⁶⁷
Transformation des ressources (forestière, minière)				Exceptions ponctuelles possibles Sites de moindre impact agricole (pour les affectations <i>Vi, Ma</i>) ¹
Transformation d'une ressource marginale (forêt)				Exceptions : usage <u>complémentaire</u> à une résidence, avec conditions
Transformation à la ferme				
Manufacturier léger				Exceptions : usage <u>complémentaire</u> à une résidence, avec conditions; Entreprises artisanales de transformation agroalimentaire ⁶⁸
Manufacturier intermédiaire				
Manufacturier lourd				
Recherche et développement				Exception : uniquement à des fins agricoles, sur le territoire de Baie-Saint-Paul (pour les affectations <i>Vi, Ma</i>) ¹
Industrie en lien avec milieu riverain				

 **Compatible**
 **Non Compatible**

⁶⁷ L'affectation *Vi* fait référence à l'affectation agricole viable tandis que l'affectation *Ma* fait référence à l'affectation agricole marginale qui ont été définies au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

⁶⁸ Des critères de localisation et d'aménagement ont été élaborés, pour ce type d'entreprise, de façon à encadrer cet usage en zone agricole ou en bordure de celle-ci. Pour plus de détails, veuillez consulter le schéma d'aménagement et de développement révisé, chapitre 17 - *Document complémentaire*.

Tableau 58 : Compatibilité des usages à l'intérieur des affectations agricoles dynamique, viable et marginale (suite)

AFFECTATION AGRICOLE				
USAGES	Dynamique	Viable	Marginale	NORMES SPÉCIFIQUES
Agrotourisme (lié à une ferme : gîte, restauration, vente et interprétation, etc.)				
Hébergement communautaire (vocation sociale, OSBL) ou hébergement commercial				Exception : gîte, résidence touristique (pour les affectations <i>Vi, Ma</i>) ¹ sans augmenter les contraintes à la production agricole.
Commerces et services touristiques (non liés à la ferme)				
Services et équipements liés aux transports				
Lieu d'interprétation - site d'intérêt régional				Sans augmenter les contraintes à la production agricole.
Services personnels et professionnels				Exceptions : usage <u>complémentaire</u> à une résidence; avec conditions
Entrepreneur-artisan (électricien, constructeur, etc.)				Exceptions : usage <u>complémentaire</u> à une résidence; avec conditions
Artisans métier d'art				Exceptions : usage <u>complémentaire</u> à une résidence; avec conditions
Commerces de proximité (dépanneur, station-service, etc.)				
Résidence de ferme (liée à une entreprise agricole)				
Résidence unifamiliale isolée				Exceptions : droits acquis et exceptions prévus à la LPTAA + logement bigénérationnel
Résidence bifamiliale				Exception : ajout d'un logement permis à une résidence existante
Résidence trifamiliale et plus				
Récréation extensive				Sans augmenter les contraintes à la production agricole.
Récréation intensive				Exceptions : centre équestre, pension de chevaux. Site de moindre impact agricole
Institutions et services publics (école, église, musée, etc.)				À l'exception d'une ferme école.
Équipements et infrastructures d'utilités publiques	Consulter le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour consulter la compatibilité des ces usages à l'intérieur des différentes affectations agricoles.			

 Compatible

 Non Compatible

11.4 Corridors agroalimentaires

De façon à favoriser le dynamisme du secteur agroalimentaire et à permettre l'implantation de nouvelles entreprises de cette nature sur le territoire de la MRC de Charlevoix, le schéma d'aménagement et de développement (SADR) identifie des corridors où il sera possible pour une entreprise artisanale de transformation agroalimentaire, non liée à une entreprise agricole, de s'implanter. Il faut savoir qu'il est possible actuellement pour un producteur de transformer à la ferme, sous conditions de respecter les normes d'aménagement prescrites et d'obtenir les autorisations nécessaires. Cependant, une entreprise de transformation, non liée à une entreprise agricole, ne peut s'implanter que si elle répond aux deux conditions suivantes : que cet usage soit autorisé à la réglementation municipale et que le requérant obtienne l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ). Les possibilités sont donc très limitées. De façon à démontrer un appui régional favorable à ces projets, le SADR identifie des corridors agrotouristiques où l'implantation de ce type d'entreprise serait souhaitée et encadre son implantation par différentes exigences décrites ci-dessous. Les corridors identifiés se limitent aux principaux axes routiers reliant les municipalités. La délimitation de ces corridors n'enlève pas l'exigence d'obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ).

Il est à noter que les dispositions élaborées pour permettre l'implantation d'entreprises artisanales de transformation n'ont pas pour effet d'autoriser un usage de type restauration. Elles ne créent pas non plus un immeuble protégé au sens des dispositions relatives aux distances séparatrices.

Ainsi, les corridors identifiés visent des routes qui traversent la zone agricole provinciale. Ils ont une profondeur de 150 mètres calculée à partir du centre de la route et sont illustrés, à titre informatif, sur la carte *Corridors agrotouristiques*. **Ce sont les normes inscrites à la réglementation municipale qui préciseront les tronçons de route où il pourrait être possible d'y implanter une entreprise artisanale de transformation, à condition d'obtenir une autorisation de la CPTAQ.**

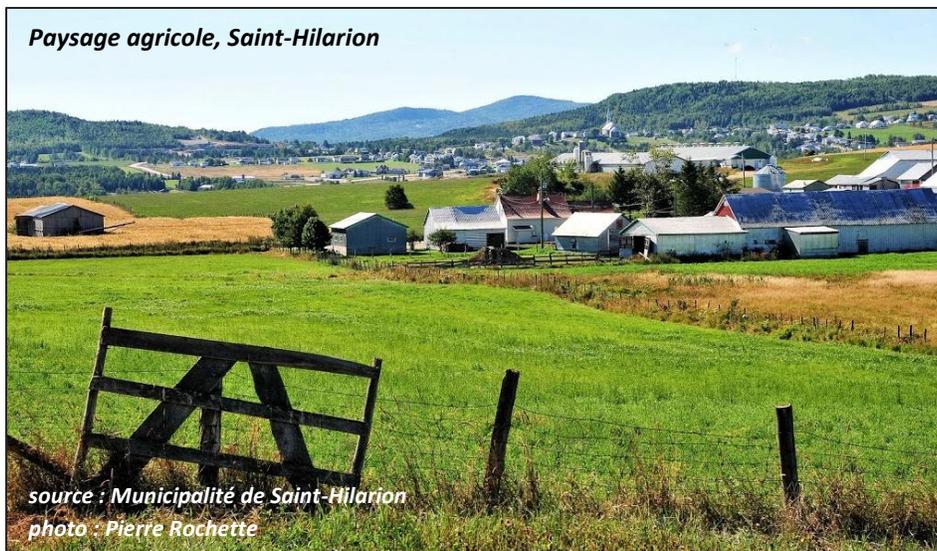
Dans un souci d'intégrer ce type d'établissement aux paysages agricoles et de respecter la volonté de dynamiser le secteur agroalimentaire de la région, l'entreprise artisanale de transformation agroalimentaire devra également se conformer aux exigences suivantes :

- Les produits essentiels entrant dans la transformation doivent provenir majoritairement de la région de Charlevoix et contribuer à la mise en valeur d'une production agricole régionale.
- Les produits offerts au comptoir de vente et en dégustation doivent être élaborés sur place. Ces produits peuvent être accompagnés d'autres produits accessoires à titre subsidiaire seulement.
- La superficie totale de plancher du bâtiment principal ne doit pas excéder 200 m².
- La superficie totale de plancher des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 100 m².
- Les bâtiments ne doivent pas avoir plus de deux étages.

- Les bâtiments reliés à l'usage *Entreprise artisanale de transformation agroalimentaire de produits régionaux* doivent répondre à des critères architecturaux inscrits dans un règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale (PIIA).
- Les usages complémentaires « comptoir de vente et/ou lieu de dégustation » doivent obligatoirement accompagner l'usage principal de transformation et ne peuvent excéder 25% de la superficie totale de planchers sans jamais dépasser 50 m².
- Le nombre d'employés œuvrant dans l'entreprise artisanale de transformation agroalimentaire de produits régionaux en zone agricole par un non-producteur est limité à un maximum de 3 personnes.
- L'usage économusée peut accompagner, à titre complémentaire, l'usage principal *Entreprise artisanale de transformation agroalimentaire de produits régionaux* à l'intérieur de la même superficie de plancher.
- Le requérant doit obtenir du Ministère des Transports du Québec un permis d'accès à un terrain adjacent au réseau routier classé comme condition préalable à l'émission d'un permis (de construction, de lotissement et d'un certificat d'autorisation).

Important : Les normes ci-dessus proviennent du schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC de Charlevoix. Elles ne sont reproduites ici qu'à titre informatif. Pour être applicables auprès des citoyens, ces normes devront être intégrées à l'intérieur de chacun des règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC.

Les exigences soumises à un projet d'entreprise artisanale de transformation agroalimentaire à l'intérieur d'un des corridors identifiés précédemment peuvent être consultées à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement révisé, au chapitre 17 - *Document complémentaire*. Ces normes seront intégrées dans les règlements d'urbanisme municipaux et ce sont les municipalités qui verront à leur application. Il sera donc important de se référer à documents et de rencontrer l'inspecteur municipal avant tout projet de cette nature.



Corridors agrotouristiques

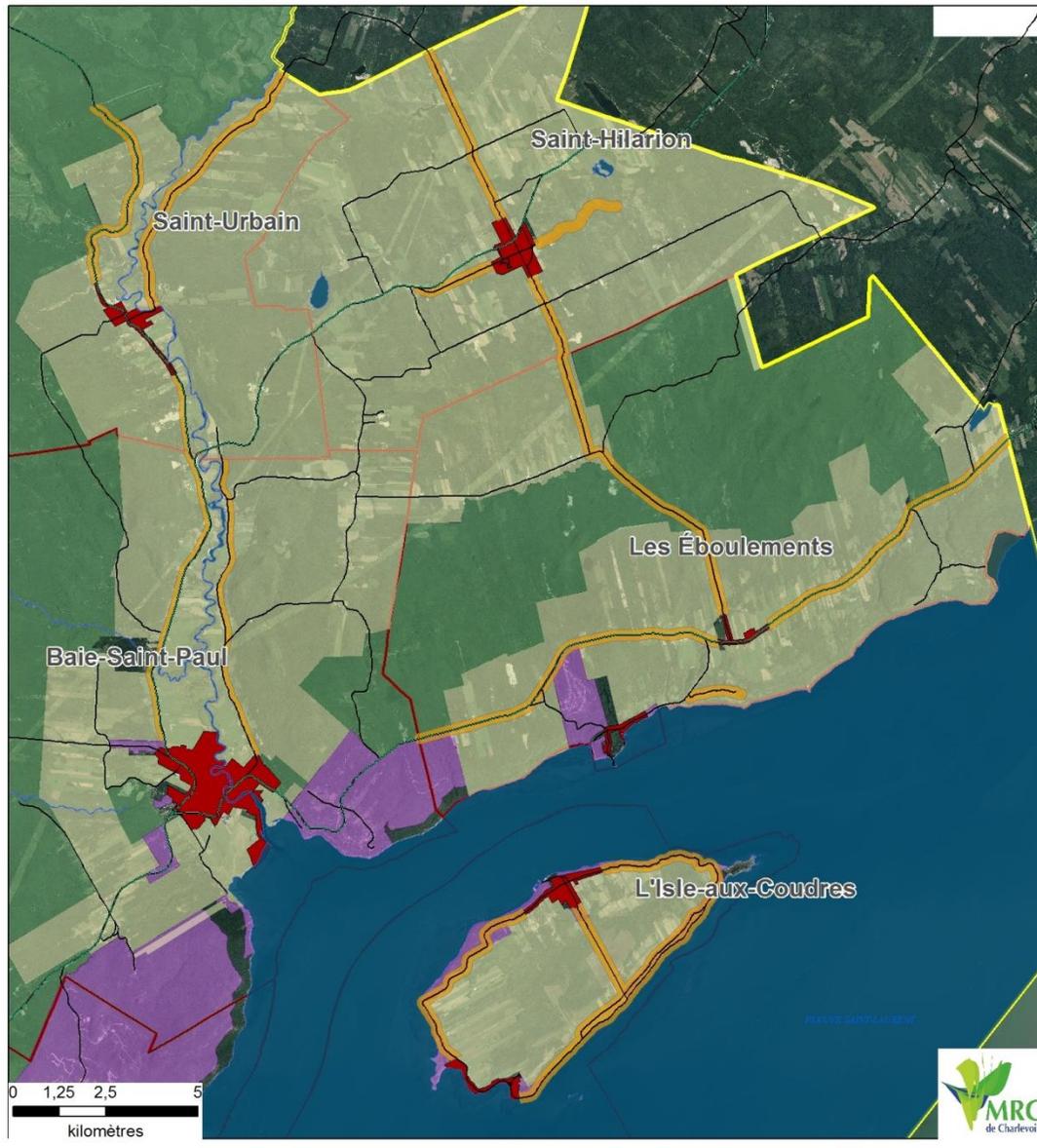
MRC de Charlevoix

**Légende**

- Corridors agroalimentaires proposés
- Zone agricole provinciale
- Affectation forestière (SADR)
- Affectation villégiature (SADR)
- Périmètre urbain en vigueur
- Route nationale
- Route
- Limite municipale
- Limite MRC

Note 1 : Les corridors proposés correspondent à une largeur de 150 mètres de part et d'autre de la route (à partir du centre), à l'exception du rang St-Laurent, de la route 138 et de la partie sud de la route 381 où le corridor de 150 m. ne concerne qu'un côté de la route.

Note 2 : À l'intérieur de l'affectation villégiature, aucune entreprise agroalimentaire ne peut être implantée. Veuillez vous référer au SADR ou à la réglementation municipale en vigueur.



11.5 Outils favorisant la cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles

Différentes dispositions ou outils permettent de favoriser une cohabitation plus sereine entre producteurs et non-producteurs. Zonage des productions agricoles, distances séparatrices et encadrements régissant l'épandage sont des outils utilisés actuellement par une ou plusieurs des municipalités.

Le zonage des productions agricoles consiste à définir des zones où l'implantation de nouveaux établissements de suidés (engraissement et maternité), de visons et de renards est interdite. On considère que ces élevages sont susceptibles de provoquer des nuisances plus importantes.

Dans la MRC de Charlevoix, ces zones ont été déterminées dans le but de protéger certains secteurs «sensibles» comme les périmètres urbains, quelques secteurs touristiques reconnus et deux lieux considérés comme fragiles au niveau de l'environnement : les abords de la Rivière Jean-Noël et le territoire de L'Isle-aux-Coudres. Ces zones⁶⁹ sont inscrites à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) qui est actuellement en attente d'approbation du gouvernement. Les dispositions seront ensuite reportées à la réglementation municipale qui représente le document de référence pour leur application.

Ainsi, au SADR, les zones proposées limitant l'implantation de nouveaux établissements de suidés (engraissement et maternité), de visons et de renards sont celles-ci :

- Dans un rayon d'environ 1 km autour des périmètres urbains des municipalités de Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, Saint-Hilarion et de St-Urbain.
- Dans un rayon d'environ 1 km autour du bureau d'information touristique (halte touristique et belvédère) situé dans la Côte-Saint-Antoine, à Baie-Saint-Paul.
- Dans un rayon de 500 mètres de part et d'autre de la route 362.
- Dans le secteur de Cap-aux-Oies.
- Dans le secteur des Éboulements-Centre.
- Dans un rayon de 300 mètres en bordure de l'affluent de la rivière Jean-Noël (Les Éboulements).
- Dans tout le territoire de L'Isle-aux-Coudres qui est visé par une interdiction d'installations d'élevage de suidés sur gestion liquide (engraissement et maternité), de visons sur gestion liquide et de renards sur gestion liquide.
- Dans un rayon d'environ 1 km autour du chemin des Coudriers et de 500 mètres autour du chemin de la Traverse où sont interdites les nouvelles installations d'élevage de suidés, de visons et de renards sur gestion solide.

La plupart de ces zones sont inscrites et illustrées à l'intérieur du schéma d'aménagement actuellement en vigueur. Elles sont en application depuis 2005. De plus, ces dispositions ne limitent pas l'accroissement d'une installation d'élevage existante.

⁶⁹ Les cartes 17.18.1, 17.18.2, 17.18.3 et 17.18.4 au schéma d'aménagement et de développement (SADR), Chapitre 17, illustrent les limites des zones interdisant les nouveaux établissements de suidés (engraissement et maternité), de visons et de renards.

Les distances séparatrices sont les distances qui doivent être respectées entre un nouveau bâtiment agricole, un agrandissement de bâtiment agricole ou un équipement agricole (ex.: installation d'élevage et lieu d'entreposage des fumiers) des bâtiments non agricoles (résidentiels, commerciaux, touristiques, etc.) qui se situent dans un même secteur.

Les distances séparatrices à respecter par les producteurs sont obtenues en multipliant entre eux plusieurs paramètres qui prennent en considération des éléments comme le nombre d'unités animales dans l'installation d'élevage, le potentiel d'odeur, le type de fumier, le type de projet, le fait qu'une technologie soit utilisée dans le but d'en réduire les odeurs et le type de voisinage.

Ainsi, la distance séparatrice diffère selon le type de bâtiment se trouvant à proximité : résidence, immeuble protégé⁷⁰ ou périmètre urbain (noyau villageois). Pour obtenir son permis de construction de la municipalité, le producteur doit démontrer qu'il respecte les distances séparatrices définies. Ces distances sont habituellement établies par un professionnel habilité en la matière. En aucun cas, il pourra toujours utiliser le mécanisme de la dérogation mineure qui demandera alors au conseil municipal, selon le processus règlementaire établi, de statuer sur l'acceptation ou non de la dérogation. Ces informations sont également contenues au SADR.

L'encadrement régissant l'épandage est un autre élément à respecter pour les exploitants agricoles. En effet, ces derniers doivent porter une attention particulière au moment d'épandre leur fumier ou leur lisier. La nature des lisiers de même que le mode d'épandage sont déterminants quant aux distances à respecter lors de l'épandage.

De façon générale, les distances à respecter d'une résidence, d'un immeuble protégé ou d'un périmètre urbain sont plus importantes durant la période estivale, soit entre le 15 juin et le 15 août. Ces distances varient entre 25 et 75 mètres. Les normes précises d'épandage sont inscrites à l'intérieur du SADR, chapitre 17 - *Document complémentaire* et sont retranscrites, par la suite, à la réglementation municipale.

De façon à maintenir une bonne cohabitation, de plus en plus de municipalités s'entendent avec leur syndicat de base local de l'UPA pour déterminer des moments où l'épandage devrait être évité, voir interdit. Ces ententes peuvent prendre la forme d'un calendrier d'épandage ou d'une entente. Cette démarche favorise également une meilleure compréhension des besoins de part et d'autre et facilite la cohabitation des usages.

Actuellement, dans la MRC de Charlevoix, seule la ville de Baie-Saint-Paul a élaboré une entente concernant l'épandage avec l'UPA, en collaboration avec ses producteurs locaux.

⁷⁰ Les immeubles protégés sont des lieux publics et/ou touristiques qui ont une importance économique ou sociale dans nos communautés et qui sont identifiés au SADR (Chapitre 17 - section 17.18.1). Ces lieux bénéficient ainsi d'une "protection" puisqu'une distance doit être respectée entre ces derniers et l'entreprise agricole et son lieu d'entreposage des fumiers.

12. RÉFÉRENCES

Agriculture et agroalimentaire Canada (2008), *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*, C. Voulligny et S. Gariépy, 66 pages. (Les descriptions et les photos des friches à l'intérieur du document proviennent du CEPAF, Langlais, 2006).

http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf

Agriculture et agroalimentaire Canada (1997), *Cadre pédologique de référence pour la corrélation des sols*, L. Lamontagne et M. C. Nolin, 70 pages.

http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pqb7/pqb7_report.pdf

Agriculture Canada (1975), *Les terres agricoles du Québec méridional: Distribution, étendue et qualité*, Paul G. Lajoie, 62 pages. http://sis.agr.gc.ca/cansis/publications/surveys/pq/pq1556/pq1556_report.pdf

CBVRJN (2014), *Rapport de suivi de la qualité de l'eau de la rivière Jean-Noël, 2010-2013*, P. Mailhot et A. P. Plamondon, 50 pages.

Comité Relève | Établissement - Transfert (2012-2013), *Projet mobilisation de la relève agricole de la Rive-Nord de Québec*, C. Chenard, 43 pages.

CPTAQ (2001 à 2012), Rapports annuels. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.cptaq.gouv.qc.ca, sous l'onglet «Documents».

Gouvernement du Québec (2001), *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé*, 10 pages.

IRDA, Inventaire des terres du Canada (ARDA). La cartographie numérique peut être consultée à l'adresse suivante : www.cptaq.gouv.qc.ca, sous l'onglet «Consulter l'application Déméter (cartographique numérique)».

Jean-Yves Pintal, archéologue-consultant (2013), *Étude de potentiel et inventaire archéologique Forêt du Massif - Petite-Rivière-Saint-François*.

La Financière agricole (2013 et précédentes), *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*.

http://www.fadq.qc.ca/fr/centre_de_documentation/documents_dinteret_public/etudes/etudes_economiques.html NOTE : Les éditions 2011, 2012 et 2013 peuvent être consultées à cette adresse.

MAPAQ, Liste d'établissements sous permis (santé animale et inspection des aliments) | Transformateurs alimentaires : <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm?RequestTimeout=45>

MAPAQ (2012), *Plan de développement de la zone agricole. Guide d'élaboration*, 44 pages.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/GuidePDZA.pdf>

MAPAQ (2010), Enregistrement des exploitations agricoles (données statistiques), Direction régionale de la Capitale-Nationale.

MAPAQ (1981), *Étude pédologique de la région de Charlevoix*, D. Carrier, 86 pages.

http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq14/pq14_report.pdf

MAPAQ (1980), *Étude pédologique des Iles d'Orléans, aux Coudres et aux Grues*, R. Marcoux, 62 pages.
http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq60/pq60_report.pdf

MRC de Charlevoix, Orthophotos 2011, données géomatiques et données provenant des Rôles d'évaluation.

MRC de Charlevoix (2012), *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Document adopté le 11 juillet 2012. NOTE : En attente d'approbation ministérielle pour entrée en vigueur.
<http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/schema-damenagement/>

MRC de Charlevoix-Est (2011), *Plan de développement de la zone agricole*, 207 pages.
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_MRC_Charlevoix_Est.pdf

Section 9.8 Produits forestiers non ligneux (PFNL)

MRC de La Côte-de-Beaupré (2014), *Plan de développement de la zone agricole*, partie I (134 pages) et partie II (35 pages). <http://www.mrccotedebeaupre.com/documentation.shtml>

MÉRN (2008), *Norme de stratification écoforestière*, Quatrième inventaire écoforestier, Direction des inventaires forestiers, Octobre 2008, réédition - Juin 2011.

Organisme de bassin-versant Charlevoix-Montmorency (2014), *Plan directeur de l'eau Charlevoix-Montmorency*, 911 pages. <http://www.charlevoixmontmorency.ca/pde>

Chapitre 5 - Bassin versant de la rivière du Gouffre

Chapitre 6 - Bassin versant de la rivière Jean-Noël

Patri-Arch (2011), *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix*, Rapport synthèse, 248 pages.
<http://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/Inventaire-batiments.pdf>

Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) via l'application *Territoires*. *Guichet unique destiné aux organismes municipaux, régionaux et gouvernementaux œuvrant en aménagement du territoire.*
<https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/services/PagesSite/services.aspx>

Pour la réalisation des cartes et des figures du PDZA, les données géomatiques ci-dessous ont été extraites à partir de l'application *Territoires* :

- Données du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Données du ministère des Transports
- Données du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Données de La Financière agricole (*Cultures assurées 2008, 2009, 2010, 2011, 2012*)

Québec International (2014), *Portrait socio-économique de la Capitale-Nationale*, 52 pages.
<http://www.quebecinternational.ca/media/1974764/portrait-socioeconomique-capitale-nationale.pdf>

Statistique Canada, Recensements 2006 et 2011.
<http://www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html>